

Table des matières

<u>1. INTRODUCTION GENERALE</u>	5
1.1 CHOIX DE LA THEMATIQUE ET PRESENTATION DU THEME.....	5
1.1.1 TROC DE COMPETENCES	5
1.1.2 IMPACTS ATTENDUS	7
2. PROBLEMATIQUE	8
2.1 QUESTION DE RECHERCHE.....	8
2.2 OBJECTIFS DE RECHERCHE	8
2.3 HYPOTHESES DE RECHERCHE.....	8
3. CONCEPTS THEORIQUES	9
3.1 LES SYSTEMES D'ECHANGES LOCAUX.....	9
3.1.1 BUTS ET OBJECTIFS DES SEL.....	9
3.1.2 INITIATIVE CITOYENNE ET MILITANTE	10
3.1.3 DIMENSION SOCIALE ET INTEGRATIVE	11
3.1.4 IMPACTS ET PERTINENCE DE CES SYSTEMES.....	12
3.1.5 SIMILITUDES ET DIFFERENCES AVEC TROC DE COMPETENCES	14
3.1.6 IMPACTS ATTENDUS DE TROC DE COMPETENCES A LA LUMIERE DES ETUDES SUR LES SEL.....	15
3.1.7 SYNTHESE	19
3.2 INTEGRATION.....	20
3.2.1 CONCEPT DE L'INTEGRATION	20
3.2.2 POLITIQUE SUISSE EN MATIERE D'INTEGRATION	22
3.2.3 FACTEURS FAISANT ENTRAVE A L'INTEGRATION DES PERSONNES MIGRANTES	27
3.2.4 FACTEURS FAVORISANTS L'INTEGRATION DES PERSONNES MIGRANTES	33
3.2.5 SYNTHESE	35
3.3 INCLUSION	36
3.4 CONCLUSION	38
4. PRESENTATION DE LA METHODOLOGIE.....	40
4.1 PRESENTATION DE LA METHODE UTILISEE	40
4.1.1 TECHNIQUE D'ANALYSE.....	40
4.2 PRESENTATION DU TERRAIN D'ENQUETE	40
4.2.1 CRITERES DE CHOIX ET PROFILS DES PARTICIPANT-E-S	40

4.2.2 DEROULEMENT DES ENTRETIENS	41
4.3 ANALYSE DES DONNEES	41
4.3.1 TDC ET APPRENTISSAGE DE LA LANGUE	41
4.3.2 TDC ET LA CREATION DE LIENS.....	42
4.3.3 CREATION DE LIENS ET INTEGRATION.....	48
4.3.4 MESURES D'INTEGRATION : LA CLE DE LA REUSSITE	51
4.3.5 TDC ET INTEGRATION / INCLUSION	54
4.3.6 SYNTHESE DES RESULTATS	58
5. REPONSES A MES POSTULATS DE DEPART	59
5.1 REPONSE AUX HYPOTHESES DE RECHERCHE	59
5.2 REPONSE A LA QUESTION DE RECHERCHE	59
6. CONCLUSION.....	62
7. BIBLIOGRAPHIE	64
7.1 OUVRAGES.....	64
7.2 ARTICLES	64
7.3 DOCUMENTS DE COURS.....	65
7.4 MEMOIRES DE FIN D'ETUDE.....	65
7.5 SITES INTERNET	66
8. ANNEXES.....	67
8.1 CANEVAS DES ENTRETIENS AVEC LES PROFESSIONNEL-LE-S DE L'INTEGRATION	67
8.2 CANEVAS DES ENTRETIENS AVEC LES MIGRANT-E-S	67
8.3 VISUEL DE LA PLATEFORME « TROC DE COMPETENCES ».....	69

1. Introduction générale

1.1 Choix de la thématique et présentation du thème

La thématique générale de ce travail de Bachelor m'a de suite parue évidente, la migration étant le domaine par lequel j'ai fait mon entrée dans le monde professionnel à travers un premier stage et pour lequel je souhaite à présent m'engager. Avoir le temps de me pencher sur un sujet durant de longs mois tout en étant épaulée est une occasion peu fréquente. Je voulais donc tout naturellement que les conclusions de ce travail soient utiles et apportent une dimension supplémentaire aux écrits déjà traités et présents sur cette thématique.

D'actualité, la thématique de la migration fait parler et alimente des discours politiques en tout genre. La guerre en Syrie, la dictature de l'Erythrée, l'instabilité politique et économique de nombreux endroits au monde font que des milliers de personnes se retrouvent en Suisse avec l'espoir d'une vie meilleure. En effet, depuis quelques années, « les migrations ont, d'une part, pris une ampleur considérable et, d'autre part, se sont diversifiées. Les migrations changent de visage, de sens, de lieux de départ et d'arrivée, mais elles ne cessent de croître. » (Beday-Hauser, Bolzman, 1997, p.332) En raison de la politique Suisse, les migrant-e-s sont réparti-e-s dans les différents cantons en fonction de quotas prédéfinis. Le Valais est donc tout naturellement touché et se doit par conséquent, de proposer des mesures pour ces migrant-e-s.

« Il se crée actuellement en Europe un clivage entre une conscience normative démocratique, non discriminatoire, favorable à l'accès équitable des immigrés aux droits et aux opportunités sociales, et une tendance à l'exclusion des étrangers de la part des nationaux. Ce clivage influence les conditions de vie des immigrés, désavantagés souvent face aux autochtones en termes de performances économique, d'accès aux droits et à des services de qualité, de sécurité matérielle, de mobilité et de reconnaissance sociale, de voix et de participation politique etc. » (Conseil de l'Europe, 2005, p. 27)

En somme, le contexte actuel se prête tout naturellement à la recherche de solutions.

Maintenant, il me semble important de définir ce que l'on entend par personne migrante, ce dernier terme faisant souvent l'objet d'amalgames. Ainsi, selon l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), « le terme migrant peut-être compris comme toute personne qui vit de façon temporaire ou permanente dans un pays dans lequel elle n'est pas née et qui a acquis d'importants liens sociaux avec ce pays. » (UNESCO, 2016) Voici une définition certes très large, mais qui à mon sens est la plus pertinente et adéquate à la population visée en employant le terme « migrant-e » dans ce travail. Certains organismes comme le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) distingue le terme réfugié-e de migrant-e, ce qui est en soi important. Cependant, ça ne l'est pas pour ce travail, c'est pourquoi je tiens à préciser que dans le cadre de ce travail, les réfugié-e-s sont inclu-e-s dans la catégorie « migrant-e-s ».

La thématique générale de ce travail se trouve être la migration. Toutefois, la réflexion regroupe deux aspects qui seront inter-reliés. Dans le cadre d'un module de la Haute Ecole de Suisse Occidentale (HES-SO) en travail social, j'ai eu l'occasion, avec d'autres élèves en filière travail social, de mettre en œuvre un projet afin de favoriser le pouvoir d'agir des personnes migrantes dans leur processus d'intégration. Ce projet est encore au stade embryonnaire et nécessite l'appui des politiques publiques afin de se développer. Apporter une dimension théorique et une réflexion approfondie sur les bienfaits d'un projet tel que le celui-ci a des avantages non négligeables. Notamment le poids que cela pourrait apporter dans le cadre de la recherche de soutien auprès des différents organismes en Valais.

1.1.1 Troc de Compétences

Il me semble primordial d'expliquer les grandes idées et le concept de ce projet intitulé Troc de Compétences (TdC), qui est l'essence même de ce travail.

Troc de Compétences a émergé d'une analyse de groupe des besoins concernant la population migrante en Valais et le contexte sociétal actuel qui l'englobe. Par nos observations sur le terrain, notre culture générale, nos interprétations de l'actualité, nos valeurs et nos savoirs, nous avons forgé ce projet dans le but de répondre à des besoins existants. Après réflexion, nous sommes arrivé-e-s à la conclusion que la plupart des actions mises en place en Valais pour ces citoyen-ne-s demeuraient encore très consommatrices. Un problème au niveau du pouvoir d'agir nous interpella donc. C'est ainsi que le projet débute autour d'un objectif principal : favoriser le pouvoir d'agir des personnes migrantes dans leur processus d'intégration.

Un des piliers du concept est l'idée que chacun d'entre nous est doté de compétences. Compétences qu'il nous incombe d'exploiter. Cependant, il peut arriver qu'à un moment ou à un autre dans notre chemin de vie nous nous retrouvions dans des situations lors desquelles nous avons besoin d'aide pour les faire émerger. Ce qui peut notamment être le cas des migrant-e-s une fois arrivé-e-s dans leur pays d'accueil. En effet, ces dernier-e-s :

« émigrent et arrivent dans le pays d'accueil avec leurs personnalités et leurs ressources. Ils ont des savoirs, des savoir-faire, ils ont accumulé des compétences pour répondre aux nécessités de la vie, ils ont appris la langue, la possibilité de communication, des attitudes relationnelles, ils ont des responsabilités envers les autres. Certes ces compétences peuvent être endormies ou bloquées, au moment de la migration, au moment du départ de leur pays, comme au moment de la rencontre avec le pays d'accueil, mais elles n'en sont pas moins là et peuvent être un tremplin pour la suite des apprentissages, pour l'intégration dans la société d'accueil. » (Beday Hauser, Bolzman, 1997, p.334)

Le projet tend donc à se baser sur les propres ressources des migrant-e-s afin de leur permettre de développer leur pouvoir d'agir.

La construction de Troc de Compétences s'est également basée sur les difficultés que rencontrent les personnes migrantes à trouver un emploi. Au vu des interdictions, limitations et obstacles présents dans cette recherche, bon nombre d'entre elles se retrouvent en situation d'inactivité professionnelle. Cette inactivité peut ainsi impacter sur leur santé mentale, déjà fragilisée par le parcours migratoire. Ainsi, proposer un projet qui puisse valoriser leurs compétences tout en luttant contre l'inactivité se trouvait être un aspect important.

Concrètement, TdC est une plateforme internet d'échange de services entre citoyen-ne-s Valaisan-n-e-s (le mot citoyen-ne est là utilisé comme un terme désignant les habitant-e-s du canton du Valais, les étranger-ère-s en font naturellement partie). Cette dernière permet à chacun-e qui le souhaite, sans aucune distinction ni de nationalité, de religion, de statut ou de sexe, de mettre au service des membres de la collectivité ses propres compétences et ainsi pouvoir également profiter des services d'autrui. La solidarité est maître mot dans ce type de projet. Les seules conditions sont d'être majeur-e-s, d'habiter dans le canton du Valais et d'adhérer à la philosophie du concept. Ces dernières sont essentielles afin d'assurer un bon fonctionnement et une certaine sécurité de la plateforme. Chaque service, peu importe sa nature ou sa durée se vaut. Dans ce concept, toute utilisateur-trice se trouve à la fois demandeur-euse et offreuse-euse. Le fait d'être constamment dans ce double statut « peut aider chacun à ne pas recréer un modèle de domination / soumission » (Héber-Suffrin, 2003, p.76) déjà présent dans la société.

Le pouvoir d'agir, ou le terme équivalent mais plus usité d'« empowerment », est à la base du projet Troc de Compétences. Cette notion se réfère à :

« la possibilité pour les personnes ou les communautés de mieux contrôler leur vie » (Rappaport, 1987), ou, de façon plus spécifique, à un processus caractérisé par l'exercice d'une plus grande maîtrise sur l'atteinte d'objectifs importants pour une personne, une organisation ou une communauté. » (Vallerie, Le Bossé, 2006, p.88)

Nous souhaitons ainsi, au travers de cette plateforme, permettre aux migrant-e-s de s'impliquer pleinement dans leur processus d'intégration. Il s'agit également :

« d'assurer à tous, aussi largement que possible, les mêmes opportunités de vie et les mêmes dotations en termes de droits - tout en sachant que, pour être efficaces, ces opportunités et dotations doivent être compatibles avec les caractères constitutifs des personnes, voire avec les différences culturelles, religieuses, de genre, d'âge, d'habiletés, etc. que les personnes elles-mêmes considèrent comme constitutives de leur personnalité (Facchi, 2006) » (Conseil de l'Europe, 2005, p.36)

De même, le projet tend à promouvoir et favoriser une recommandation faite par Le Conseil de l'Europe qui est de :

« développer des méthodes de recrutement mettant en valeur les compétences des immigrés relevant de leur parcours migratoire et des diversités culturelles, soit dans le secteur public, soit

dans le secteur privé : reconnaître les compétences et les qualifications acquises à l'étranger, la valeur sociale de certaines prestations. » (Conseil de l'Europe, 2005, p.47)

1.1.2 Impacts attendus

L'objectif principal de TdC est de favoriser l'intégration. Pour ce faire, le rôle du travailleur et de la travailleuse social-e actif-ve dans le projet est celui de « passeur-euse ». Cela en agissant comme un tremplin pour l'intégration des personnes migrantes en travaillant avec ces dernières et non pour elles. Le principe étant de donner à chaque individu désireux la possibilité de participer à la construction d'une solidarité locale, tout en apportant un bénéfice à l'Autre à travers ses compétences. Partir des compétences propres de la personne conforte le pouvoir d'agir de cette dernière et cela renforce l'efficacité du projet. Sur ce point-ci, l'intervention de professionnel-le-s est primordiale, car pour les migrant-e-s :

« la valorisation de leur potentialité dans le chemin de l'intégration à la société de résidence est un travail qui leur appartient en partie, mais sans des interlocuteurs prêts à parcourir un bout de chemin avec elles, (...) ce travail devient une œuvre prométhéenne. » (Beday-Hauser, Bolzman, 1997, p.34)

La démarche de TdC trouve ses bases et son fondement dans la théorie du contact élaborée par Allport en 1954. Cette dernière s'est construite autour du phénomène de « l'erreur par ignorance ». J'aborderai de manière plus explicite cette théorie ultérieurement, mais je tiens à préciser cet élément car les impacts attendus que je vais dès à présent citer sont étroitement liés et basés sur cette théorie.

Dans Troc de Compétences, la multi culturalité et la citoyenneté prennent une grande place. Effectivement :

« aujourd'hui, de nombreux pays accueillent des milliers d'étrangers qui sont les citoyens d'autres pays. Des milliers d'individus possèdent des citoyennetés multiples et vivent dans deux pays ou plus. (...) En résumé, beaucoup d'individus connaissent une crise de leur citoyenneté en raison de leur mobilité internationale. Le statut anormal de ces citoyens démontre la nécessité de réfléchir à de nouvelles approches de la citoyenneté, qui prennent en considération une nouvelle perception de cette dernière. » (Conseil de l'Europe, 2005, p.325)

En favorisant le mélange des cultures, des religions et des populations, nous souhaitons impacter sur la citoyenneté des personnes migrantes, leur intégration, et influer sur leur capital social et culturel. De plus, nous désirons pouvoir apporter une réponse au sentiment d'inutilité ressenti par les migrant-e-s relevant de l'asile, dû à leur inactivité. Car en effet :

« le sentiment de lassitude, d'ennui, d'inutilité, d'angoisse, éprouvés dans les ombres de la période d'attente entre l'introduction de la demande d'asile et l'obtention d'une réponse définitive, figent la personne et la famille dans un « hors temps » et un espace sans contours. » (Al Saad Egbariah, 2003, p. 105)

Du côté des personnes locales, nous souhaitons avoir un effet sur l'ouverture à l'Autre, lutter contre la xénophobie et favoriser la vision de l'étranger comme une ressource. Actuellement, j'ai le sentiment que l'opinion que la population se fait des migrant-e-s est relativement péjorative et que cet état de fait est dû à l'augmentation du phénomène migratoire et des discours politiques qui diabolisent la situation. En effet, en Suisse, l'Union Démocratique du Centre (UDC) demeure le premier parti depuis les années 2000, ce qui reflète relativement bien l'état d'esprit dans lequel une partie des habitant-e-s du pays se trouvent.

De manière indirecte, nous souhaitons également offrir une alternative à l'économie actuelle où bon nombre de personnes n'ayant que peu de ressources financières se retrouvent mises sur le banc de la société. En mettant à disposition un échange de services totalement gratuit, cela devrait permettre à certaines personnes d'accéder à des prestations qu'elles ne pourraient se payer en temps normal. Nous souhaitons en ce sens favoriser la solidarité locale.

D'autre part, notre but est également de créer un sentiment d'appartenance qui ne soit pas dépendant d'une origine.

En somme, comme le dit Susanne Fiske, le tout serait de trouver un équilibre entre le maintien de ses propres identités et le fait de se trouver des identités communes avec d'autres individus (Fiske, 2008).

2. Problématique

2.1 Question de recherche

La question de départ de ce travail est la suivante : « **quels sont les impacts majeurs et les apports en terme d'intégration qui pourraient être attendus de la mise en place d'une plateforme de Troc de Compétences entre personnes migrantes et locales en Valais ?** »

A travers cette question, je souhaite pouvoir identifier les conséquences et les apports d'un projet tel que Troc de Compétence en Valais. Le but principal de ce projet se situant au niveau de l'intégration des personnes migrantes, il convient de vérifier cet axe afin de constater, ou non, la pertinence du concept. Nous pouvons relever que dans la question de recherche, je m'exprime au conditionnel. Le fait est que je ne peux analyser les impacts présents réels du projet, ce dernier étant dans sa phase de conceptualisation.

2.2 Objectifs de recherche

Les objectifs de recherche se situent à différents niveaux :

- Repérer à travers des acteurs significatifs de l'intégration, la disposition à mettre en œuvre le projet Troc de Compétences
- Déterminer les attentes et les besoins des personnes responsables de la mise en œuvre de la politique d'intégration
- Déterminer les attentes et les besoins des personnes directement concernées par le projet Troc de Compétences
- Explorer si le projet Troc de Compétence pourrait être une perspective d'occupation des personnes migrantes
- Explorer à quel niveau Troc de Compétences peut apporter une réponse aux enjeux en terme d'intégration des personnes migrantes en Valais

2.3 Hypothèses de recherche

Dans le but de répondre à la question de recherche, j'émetts les hypothèses suivantes :

1. La mise en place d'une plateforme telle que Troc de Compétences en Valais mobilise les différentes autorités responsables de l'intégration
2. La mise en place d'une plateforme telle que Troc de Compétences favorise l'intégration des personnes migrantes
3. La mise en place d'une plateforme telle que Troc de Compétences en Valais favorise la cohésion sociale

3. Concepts théoriques

Le cadre théorique se compose de deux parties bien distinctes qui seront inter-reliées afin de répondre à la problématique.

Le projet Troc de Compétence est, à l'heure où je rédige ces lignes, au stade de définition et conceptualisation et pas encore concrètement développé. Il est en ce sens impossible d'en analyser les résultats. Ainsi, il est nécessaire de baser l'analyse sur des concepts qui se rapprochent le plus de ce que nous souhaitons mettre en place et qui ont fait l'objet d'études multiples, afin de pouvoir transposer les résultats de ces dernières au projet. C'est pour cette raison que les Systèmes d'Echanges Locaux (SEL) vont servir de cadre comparatif à Troc de Compétence. Les SEL, qui ont déjà plusieurs années d'existence et sont développés dans de nombreux pays, parfois sous des appellations différentes, ont fait l'objet de nombreuses études. Notamment concernant leurs impacts. C'est pourquoi, au vu des similitudes que ce concept présente avec TdC, je l'intègrerai dans l'étude en cours.

Dans un deuxième temps, j'étayerai le concept d'intégration afin de pouvoir mettre en exergue les enjeux et défis actuels de l'intégration des personnes migrantes. J'ouvrirai enfin la réflexion sur le concept d'inclusion, plus actuel que celui d'intégration. Tout cela dans le but d'analyser les réponses potentielles en terme d'inclusion que permettrait une utilisation réussie de la plateforme TdC.

Ces points se complètent parfaitement. Une fois les impacts des SEL transposables à Troc de Compétence analysés, ainsi que les enjeux de l'intégration, il sera possible de faire un parallèle entre ces éléments et ainsi, faire une analyse « prospective » de ce que le projet pourrait apporter à une intégration réussie.

3.1 Les Systèmes d'Echanges Locaux

Les systèmes d'échanges locaux présentent des similitudes importantes avec le projet TdC, similitudes qui permettent de se baser sur des études ayant été réalisées sur les SEL. Une partie de ces dernières étant tout à fait transposable à la plateforme.

La première partie de ce chapitre concerne la présentation des Systèmes d'Echanges Locaux ainsi que leurs caractéristiques, buts et objectifs, afin de bien cerner le concept. Dans un deuxième temps, j'analyserai comment ces SEL se sont créés, ce qui sous-tend leur création et la dimension sociale qu'ils comportent. Je terminerai enfin avec les impacts que ces derniers engendrent. Pour faire un parallèle avec Troc de Compétences, je mettrai en évidence les similitudes et différences que l'on trouve entre ces deux systèmes afin de pouvoir analyser quelles conclusions relevant des SEL sont transposables à TdC. Pour terminer, seront analysés quels impacts différents, voire supplémentaires, l'on pourrait attendre d'un projet tel que Troc de Compétences de par la spécificité de la première population concernée.

3.1.1 Buts et objectifs des SEL

Un SEL, littéralement un Système d'Echange Local, se définit comme un réseau d'échange de services, de compétences et de biens, dans une région donnée. Ces échanges peuvent être comptabilisés de différentes façons selon la politique du SEL de la région concernée. Soit par une monnaie sociale, soit par du temps, selon le concept des banques du temps, ou alors encore d'autres sortes. Dans ce genre de système, nous retrouvons un-e offreuse-euse, la personne qui souhaite mettre ses savoirs en circulation et un-e demandeur-euse, celui-celle qui souhaite apprendre (Héber-Suffrin, 2003, p.75). Et « chacun peut à la fois s'appuyer sur le social dans lequel il est pour apprendre, et alimenter ce même social pour que d'autres puissent apprendre. » (Héber-Suffrin, 2003, p.75) Un des principes essentiels est :

« que toute heure est égale à une heure quel que soit le travail effectué et le statut de la personne. Deux idées sont constitutives de ce principe : d'une part l'égalité entre les personnes et d'autre part la reconnaissance de toutes les compétences et savoir-faire, même ceux qui sont habituellement non comptabilisés dans l'économie conventionnelle (par exemple les activités domestiques). » (Blanc, Fare, 2012, p.78)

Concernant le but principal des SEL, Laacher Smaïn¹ mentionne que :

« Les SEL se constituent dans leur écrasante majorité sous forme d'association (...). Leur article 2, dans la plupart des cas, précise ainsi le but de l'association : « promouvoir les solidarités dans le cadre du développement local, grâce à des échanges multilatéraux de savoirs, de biens et de prestations de services de voisinage ». (Laacher, 2003, p.40)

Le but principal des créateur-trice-s d'un SEL est donc de créer de la solidarité en apportant une alternative au système capitaliste actuel. Du côté des participant-e-s, selon une étude « la vocation première attribuée au SEL, est, pour 59,1% des groupes interrogés, de « créer des liens entre les personnes » (Laacher, 2003, p.74). Plus récemment, une étude sur l'Accorderie – un système d'échange de service créé au Québec - renforce cette dimension en mentionnant que pour 94,8% des personnes interrogées : « le développement de la solidarité représente le premier motif d'adhésion. » (Fare, 2012, p.57) En effet, « la coordination qu'ils organisent se fonde sur une critique des usages de la monnaie : devenue un instrument de domination du faible par le fort, la monnaie devrait être repensée comme instrument de solidarité » (Suppiot, 1999, p.8) Nous remarquons donc que les SEL répondent à un besoin de la communauté citoyenne et font l'objet d'attentes spécifiques. Le désir de développer une entraide se trouve être le premier élément de base au développement et à la création d'un SEL. Dans une société où la solidarité, qu'elle soit familiale ou locale, a peu à peu disparu pour laisser place à l'individualisme, nous pouvons bien comprendre l'importance et la pertinence du but recherché.

D'autre part, « l'instauration d'un espace au sein duquel l'économique serait au service de valeurs alternatives comme l'égalité entre les savoirs- faire intellectuels et manuels, la réciprocité par le don ou la démocratie locale » (Blanc, 2003, p.91) est également un élément revendiqué par les créateur-trice-s des SEL. En effet, créer un réseau socio-économique solidaire afin de favoriser l'équité sociale fait partie d'un des objectifs de ces réseaux d'échanges. Comme nous le précise Laacher :

« L'enjeu est ici la construction pratique d'une forme d'équité sociale. Conjointement, la constitution d'une communauté d'adhérents qui favorise les rencontres sociales et les échanges de biens, permet de susciter ou de ressusciter des réseaux de sociabilité non seulement au sein de la communauté elle-même, mais plus largement dans les localités où existe ce type d'échange. La volonté clairement affirmée ici est de construire collectivement un sens de l'appartenance et comme une sorte de fierté locale. » (Laacher, 2003, p.141)

Pour synthétiser, nous pouvons relever que les principaux buts de ces systèmes sont de créer du lien entre les personnes, de favoriser la solidarité locale et l'égalité, et de créer un sentiment d'appartenance.

Bien que tous ces systèmes ne soient pas identiques et présentent de nombreuses différences que je n'estime pas nécessaire de relever, « c'est dans la construction de réponses locales à des besoins sociaux locaux, et donc dans des formes d'innovation sociale, que ces monnaies trouvent un socle commun. » (Blanc, Fare, 2012, p.68). En somme, les SEL privilégient « la personne sur le groupe, le local sur le national, les affinités culturelles sur les contraintes idéologiques, la liberté de parole et l'autonomie des choix et des décisions sur la délégation et la représentation. » (Laacher, 2003, p.73)

3.1.2 Initiative citoyenne et militante

Un SEL naît le plus souvent d'initiatives citoyennes. Ce que confirme Jérôme Blanc, Docteur en Science économique, en parlant des LETS (Local exchange trading system) :

« Les LETS s'inscrivent enfin dans une démarche citoyenne, (...) le développement de nouvelles formes d'échanges s'apparente alors à des actions collectives dont la revendication politique première est de restituer aux membres des LETS des moyens leur permettant de participer et de contribuer à l'intérêt public, ici par la création de zones de sociabilité et d'autonomie localisées. » (Blanc, 2003, p.95)

¹ Laacher Smaïn est professeur de sociologie à l'université de Strasbourg

En effet, actuellement les citoyen-ne-s adoptent de plus en plus une attitude proactive et multiplient les initiatives pour répondre aux problèmes sociaux les concernant, directement ou indirectement. Le but étant de couvrir des aspects non pris en charge par les services publics ou privés mis en place. Le fruit de cette mobilisation débouche sur des collectifs et des associations. Au cœur de ces dernières, des valeurs très fortes colorent toutes leurs actions. Dans le cas des SEL, nous pouvons retrouver la tolérance, le respect, la confiance, l'équité des échanges, l'entraide, ... Ces principes sonnent comme une sorte de rappel à l'ordre d'une philosophie commune (Laacher, 2003, p.61).

Il est primordial que les membres d'un système d'échanges soient en accord avec les principes du SEL qu'ils souhaitent intégrer, car « les valeurs sont ainsi au fondement de l'innovation sociale » (Blanc, Fare, 2012, p.77). Prenons par exemple :

« l'importance que revêtent les notions de responsabilité et de confiance pour constituer et assurer dans le temps la continuité des échanges. Se retirer des échanges ou adhérer sans jamais échanger, demander sans offrir, tricher ou instrumentaliser le groupe, c'est introduire le doute sur l'authenticité des sentiments et des intentions de quelques-uns et, à terme, enclencher un processus de désengagement collectif. » (Laacher, 2003, p.59)

Ainsi, ne pas adhérer aux valeurs et principes de base peut remettre en cause le système et avoir une influence négative sur toute la dynamique du groupe et les impacts attendus au travers de la mise en place du SEL. Cet aspect prend d'autant plus d'importance pour Troc de Compétences car il s'agit d'échanges interculturels, ce qui implique donc d'accepter de s'ouvrir à l'Autre. De plus, les membres d'un SEL, « par leurs engagements, militent en faveur de transformations dans les rapports sociaux concernant l'individuel et le collectif, le local et le global, le communautaire et l'Etat (Servet (dir.), 1999, p.314) » (Blanc, 2003, p.98). Ne pas adhérer n'est en conséquent pas compatible avec cette position engagée et militante, qui est au cœur de la création d'un SEL comme le confirment Jérôme Blanc et Marie Fare² :

« Avant la phase collective de mise en œuvre d'une innovation sociale telle que les monnaies sociales, le processus de mobilisation des acteurs résulte généralement d'un fondateur militant. La notion de militance est ici importante. Créer un dispositif de monnaie sociale est en effet un acte de militance, au minimum dans son sens de militance associative. » (Blanc, Fare, 2012, p.75)

3.1.3 Dimension sociale et intégrative

La dimension sociale de ce genre de projet est non négligeable et mérite qu'on s'y attarde quelque peu afin de faire un parallèle avec TdC, qui se trouve être un projet social.

Tout d'abord, Laacher Smaïn, sociologue préalablement cité, précise tout de même que « les SEL n'ont pas pour vocation ou pour ambition de dessiner des politiques intégratives » (Laacher, 2003, p.46). Toutefois, les études montrent bien que les impacts des SEL et les attentes les concernant se situent réellement à un niveau que l'on pourrait assimiler à l'intégration, ou tout du moins à une forte dimension sociale. En effet :

« un grand nombre de personnes qui ont répondu aux enquêtes sur les LETS avaient déménagé loin de leur ancienne localité, affaiblissant ainsi considérablement l'aide qu'elles pouvaient mobiliser au sein de leurs réseaux familiaux et sociaux. Les LETS, dans ce cas de figure, sont venus symboliquement se substituer aux amis et aux parents. On peut penser que cette structure de substitution perdurera tant que les anciens cadres sociaux n'auront pas retrouvé leur densité et leur efficacité initiale. » (Laacher, 2003, p.145)

Cette donnée est on ne peut plus pertinente pour le projet Troc de Compétences. Les migrant-e-s se retrouvent typiquement dans ce cas-ci. Le fait qu'un système d'échange puisse être vu comme une sorte de, je cite « structure de substitution », est primordial et fait partie du but recherché. La plateforme se voulant être une sorte d'appui, de passage facilitateur à intégration.

² Marie Fare est docteur en économie et chercheuse spécialiste des monnaies sociales



Au-delà de la population migrante, il y a toute une autre catégorie qui est visée dans la mise en place d'un SEL et également dans le projet TdC, bien qu'elle ne soit pas la principale que ce dernier souhaite toucher. Ainsi, nous remarquons que :

« les devises locales, là où elles sont apparues, ont prioritairement mis en relation, dans un cadre relativement contraignant, des personnes et des groupes sociaux socialement et professionnellement plus ou moins disqualifiés. Elles ont contribué à réunir, au sein de communautés d'adhérents relativement ouvertes, une pluralité de capitaux sociaux dans le but d'opérer à la fois une réconciliation politique entre différentes formes de compétences et de savoir-faire séparés et hiérarchisés, dans le champ social, et de permettre la reconstruction des liens sociaux défaits à la suite d'un accident ou d'une succession d'accidents biographiques. » (Laacher, 2003, p.163)

« Dans leur grande majorité, ces personnes sont soit exclues du travail, soit exclues de la consommation courante (produits alimentaires, électroménager, transport, etc.), soit vivent isolées malgré la possession d'un emploi stable. Un SEL peut ainsi faire se côtoyer le salariat, la précarité et l'isolement social, quand ils ne sont pas incarnés dans la même personne. Le SEL intervient alors comme un recours dans les phases critiques de la transition, entre la précarisation et la détresse économique, matérielle, affective et sociale. » (Laacher, 2003, p.46)

Les citoyen-ne-s suisse en situation précaires, quelle qu'elle soit, sont également un public cible de ce genre de systèmes d'échanges. Les SEL peuvent ainsi intervenir comme une roue de secours aux individus dans ce cas de figure. En somme, grâce à ces réseaux :

« il devient possible à nouveau, pour un grand nombre des personnes souvent seules ou socialement fragiles, d'accéder à des procédures collectives de règlement de problèmes sociaux et personnels, en dehors de toute assistance, de toute charité, ou de toute exposition spectaculaire de ses malheurs. » (Laacher, 2003, p.76)

Nourris de ces éléments, nous pouvons conclure que les adhérent-e-s des SEL « sont issus majoritairement des classes moyennes socialement les plus fragiles et professionnellement les plus vulnérables » (Laacher, 2003, p.66), mais pas seulement.

En effet, toute la richesse de ces systèmes se trouve dans le fait que :

« des salariés à la situation assurée (fonctionnaires, ingénieurs, enseignants, etc.), des personnes socialement fragiles et d'autres encore qui n'ont pour seule ressource que les « minimas sociaux » peuvent « cohabiter » dans un même SEL. » (Laacher, 2003, p.119)

C'est principalement cette dimension qui rend les échanges intéressants et humainement riches. Les impacts sociaux seront également d'autant plus importants si des populations diverses et variées peuvent se côtoyer, échanger et s'enrichir mutuellement par le biais d'une activité valorisée. Surtout sachant qu'il s'agit, pour la plupart, de l'un des rares endroits où ils seront en contact en situation d'égalité parfaite avec des personnes totalement décalées de leur niveau socio-économique.

3.1.4 Impacts et pertinence de ces systèmes

Suite à ce qui a déjà pu être mis en avant dans le chapitre précédent, nous pouvons nous faire une idée plus ou moins globale des impacts sociaux des SEL. Cependant, il me semble pertinent de les relever plus explicitement.

Tout d'abord, les SEL permettent une reconnaissance sociale de l'individu. En effet, « avoir passé tant de temps gratuitement à acquérir un savoir, à le donner, lui confère une valeur, un sentiment de compétence que les gens n'ont pas trouvé quand ils ont payé pour acheter le savoir. » (Héber-Suffrin, 2003, p.76) Le système permet donc de valoriser les propres savoirs de l'offreur-euse. Ainsi, des activités en général sous-valorisées telles que les activités ménagères peuvent se trouver en ce sens reconnues. Par conséquent, l'individu qui les a dispensées se sent à son tour reconnu dans sa tâche et valorisé.

Comme je l'ai précédemment mis en valeur :

« une des caractéristiques des SEL étudiés, mais cela vaut pour tous les autres, est de réunir en leur sein des catégories sociales parfois fortement éloignées sous le rapport de l'origine sociale, du capital scolaire, de l'activité professionnelle, etc. » (Laacher, 2002, p.86)

Grâce à la diversité précítée des adhérent-e-s aux SEL, la politique de ces derniers est également un moyen de réduire les inégalités présentes dans la société. En effet, leur politique est fondée sur l'équivalence des grandeurs, soit bien souvent « une heure de la vie de quelqu'un vaut une heure de la vie d'un autre » (Laacher, 2002, p.86), et cela permet de reconnaître toutes les compétences au même niveau. Savoir réparer un ordinateur est alors autant valorisé qu'aller promener le chien d'un-e autre membre. Sur ce point, les SEL, de par leur logique d'échange responsabilisante, autonomisent et mettent en valeur les capacités de chacun (Blanc, 2003, p.96). Ce que nous confirme Marie Fare au travers du témoignage d'une utilisatrice des SEL : « *c'est un genre de contact, dans le sens où ça m'a permis d'avoir une autre offre d'emploi dans une autre organisation parce que j'étais impliquée ici. Ça apporte une validation sociale (Q).* » (Fare, 2012, P.61) D'autant plus que les SEL permettent également d'acquérir des compétences. Effectivement, dans l'échange de savoirs on ne perd pas ce que l'on offre, mais on s'enrichit de la relation à l'Autre et de ses connaissances. L'étude déjà citée sur l'Accorderie le confirme : « 50,3 % des accordeurs interrogés considèrent qu'ils ont acquis des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être favorables à leur insertion professionnelle et 70,4% qu'ils ont acquis des compétences. » (Fare, 2012, P.61)

Un élément essentiel et qui est un des buts premiers de ces systèmes est la création d'une solidarité locale. « Nous sommes en présence de ce qu'on pourrait appeler une « infrastructure institutionnelle », qui seule permet à la fois la création politique et culturelle et la solidarité sociale. » (Laacher, 2003, p.164) En créant un SEL, il se crée avant tout un réseau d'entraide où chacun s'engage « à être socialement utile, à s'engager au service du bien commun. » (Laacher, 2003, p.164). Comme le dit si bien Alain Supiot³ :

« Les SEL ne sont pas conçus en effet par leurs promoteurs comme des mécanismes d'insertion permettant de ramener des brebis égarées dans le droit chemin de l'économie de marché, mais comme des espaces de solidarité, où « le lien est plus important que le bien » (formule rapportée par Laacher). » (Supiot, 1999, p.8)

En somme, « tout se passe comme si les SEL avaient pour fonction de relayer la solidarité nationale, tout en s'appuyant sur elle, afin d'accroître et d'élargir l'espace de la solidarité locale. » (Laacher, 2002, p.86). Cette solidarité nouvelle engendre à elle seule bon nombre de bénéfices sociaux. Comme le dit Pierre Héber-Suffrin⁴ en parlant des SEL : « ce n'est intéressant socialement qu'autant que cela crée du décloisonnement social. » (Héber-Suffrin, 2003, p.77) Car les échanges effectués dans ce cadre-ci favorisent inévitablement la création de liens entre chaque échangeur-euse. Par exemple :

« on peut favoriser la convivialité en faisant refaire la peinture de son appartement par une seule personne. Celle-ci est présente plusieurs jours durant, réunissant ainsi les conditions d'une relation et d'un suivi du travail. Des liens d'amitié peuvent se nouer, déboucher sur un accroissement des échanges par la suite. Par ailleurs, les journées passant, la confiance s'installe et les rapports qui se nouent au fil de cet échange s'écartent des rapports professionnels traditionnels pour ne sauvegarder que la dimension « humaine » de relations dénuées d'arrière-pensée marchande. » (Laacher, 2003, p.57)

Un SEL, grâce à la solidarité et les liens qu'il construit au fur et à mesure de son développement, fait naître une communauté d'adhérant-e-s, ce qui renforce un sentiment d'appartenance au groupe. Ce sentiment naît par « les échanges successifs auxquels les membres se livrent. » (Blanc, 2003, p.96) Ce point est essentiel dans la construction d'une identité de soi. Comme je l'ai déjà relevé, les membres d'un SEL sont bien souvent des personnes en situation précaire et ainsi en reconstruction d'une identité. D'où la pertinence de cet apport.

Une partie des membres étant en situation de précarité, les SEL permettent un accès à des biens et des services qu'ils-elles n'auraient pas forcément en temps normal. Toujours selon l'étude sur l'Accorderie, 69,5%

³ Alain Supiot est un juriste français spécialiste du droit du travail, de la sécurité sociale et de théorie du droit.

⁴ Pierre Héber-Suffrin est un philosophe français

des personnes interrogées obtiennent des services qu'elles ne pouvaient pas se permettre d'acheter (Fare, 2012, p.61). Ce que confirme un-e adhérent-e : « *Moi j'ai trouvé là quelque chose qui me convient et qui améliore énormément ma vie, mes conditions de vie. J'irai pas chercher ces services-là parce que j'aurais pas moyen de les avoir (X)* » (Fare, 2012, P.61)

Pour conclure, la même étude sur l'Accorderie relève que cette dernière :

« a créé une communauté locale solidaire, fondée sur la réciprocité et le don et médiatisée par l'usage d'une monnaie commune. Cette communauté lutte contre l'exclusion et la pauvreté en offrant des moyens de solvabilisation supplémentaires à ses membres (...). Elle constitue un lieu d'intégration et de socialisation, mais aussi de valorisation personnelle. (...) Enfin, elle transforme les représentations sociales en valorisant les compétences de chacun par la mise en place des principes égalitaires. » (Fare, 2012, P.66)

S'il fallait encore un élément pour démontrer la pertinence de ces systèmes, ce dernier réside dans le fait que les SEL se trouvent être une initiative relevant de l'économie sociale et solidaire (ESS). Et comme le dit Laurent Fraisse⁵ :

« s'il faut soutenir politiquement les initiatives d'économie solidaire, c'est avant tout parce qu'elles contribuent à « la découverte de nouveaux marchés », à « la création d'emplois », qu'elles constituent une réponse à de « nouveaux besoins sociaux », qu'elles génèrent de « l'utilité sociale » ou des « externalités positives », qu'elles renforcent la « cohésion sociale » ou le « capital social ». Bref, c'est sur le terrain de l'utilité et de l'efficacité, fût-elle sociale, que l'on défend en premier lieu l'économie solidaire. » (Fraisse, 2003, p.138)

3.1.5 Similitudes et différences avec Troc de Compétences

D'un point de vue logistique et technique, la seule différence notable entre Troc de Compétences et les Systèmes d'Echanges Locaux réside dans le fait que ces derniers échangent également des biens et non uniquement des services comme c'est le cas dans le concept TdC.

Les caractéristiques de ces systèmes sont très similaires dans le sens où les deux se sont construits d'une initiative citoyenne et souhaitent promouvoir l'égalité entre les adhérent-e-s. Comme relevé, la majorité des personnes actives dans les SEL sont des individus issus de classes sociales fragiles et vulnérables. Ce qui sera également le cas de la plateforme TdC. Et pour cause, tout d'abord il s'agit de la première catégorie de personnes qui trouve ses avantages dans ce type de concept. Deuxièmement, la population visée se trouve être les migrant-e-s. Bien qu'il y ait des personnes qui soient économiquement aisées, il ne s'agit pas de la majorité et malheureusement, une grande partie de cette population se trouve vivre en situation précaire et fragile. Dans les deux concepts, l'égalité prônée entre les savoirs favorise la reconnaissance des compétences de chacun et ainsi une égalité.

Les valeurs et objectifs qui animent la création des SEL sont similaires et rejoignent en tout point ceux de TdC. En effet, en y regardant de près, les objectifs des SEL : créer du lien, favoriser l'égalité, la solidarité locale, le sens de l'appartenance et créer une alternative au système capitaliste actuel se retrouvent également dans les buts du projet TdC. Ce dernier intègre cependant une dimension supplémentaire qui le différencie de ces systèmes. Une dimension qui lui est propre et surtout principale, se trouvant être celle de l'intégration des migrant-e-s. A cet effet, d'autres objectifs comme la lutte contre l'inactivité, l'agrandissement du capital social et culturel des adhérent-e-s et l'accroissement du pouvoir d'agir des migrant-e-s dans leur processus d'intégration en découlent donc tout naturellement. Riche de ces informations, nous pouvons noter que Troc de Compétence se différencie de ces systèmes en y apportant une touche supplémentaire, notamment par le public visé.

⁵ Laurent Fraisse est socio-économiste, chercheur au Laboratoire Interdisciplinaire pour la Sociologie Économique et membre du Réseau Interuniversitaire sur l'Economie sociale et solidaire (RIUESS) et du Labo de l'ESS en France

Pour conclure, les Systèmes d'Echanges Locaux et Troc de Compétences sont deux concepts d'échanges de savoirs dans lesquels « sont revendiquées l'égalité des savoirs et leur capacité à donner ou à accroître la dignité sociale des individus, indépendamment de leur origine sociale, de leur nationalité, de leurs compétences professionnelles et de leur sexe. » (Laacher, 2003, p.43)

3.1.6 Impacts attendus de Troc de Compétences à la lumière des études sur les SEL

Par les similarités préalablement mises en évidence entre TdC et les SEL, les impacts relevés concernant ces systèmes s'appliqueraient de toute évidence également au projet. Soit l'apport d'une reconnaissance sociale, de compétences, de liens, la réduction des inégalités, la création d'une solidarité locale, d'un sentiment d'appartenance et l'accès à des services qu'on ne pourrait s'offrir. Seule la conséquence d'avoir accès à des biens que les adhérent-e-s n'auraient pas la possibilité de se payer n'est pas présente dans Troc de Compétence, car l'échange de biens ne fait pas parti de ses prestations. Comme nous allons le voir dans les pages qui suivent en s'attardant sur les enjeux liés à la migration, certains impacts précités revêtent une autre importance et dimension.

Réduction des inégalités : réduction des préjugés

Regard porté sur les migrant-e-s

Globalement, avant les années 80, les étranger-ère-s étaient considéré-e-s comme une main d'œuvre nécessaire et en ce sens, bienvenue. Mais actuellement, et depuis ces années-là, on assiste à un retournement de cette image de l'immigré-e et du – de la demandeur-euse d'asile qui tendent « à être perçus comme des fauteurs de troubles, des fraudeurs économiques et sociaux, des terroristes, des inassimilables, ... » (Asastassia, Ayse, 1997, p.1) Ces dernier-ère-s sont représenté-e-s comme étant déviant-e-s, ayant « des manques, des déficits qu'il faut combler » (Bolzman, 2016). Ils et elles sont surtout perçu-e-s comme « ayant des problèmes et comme posant des problèmes » (Bolzman, 2016). Comme le confirme les résultats des études de Camilla Alberti⁶ qui démontrent que depuis 1848, nous faisons face à une fermeture croissante vis-à-vis des étranger-ère-s en Suisse (Alberti, 2015). Leur présence dérange et ils et elles sont désormais vu-e-s comme « un danger pour l'identité suisse et l'intégration de la société. » (Alberti, 2015, p.109) En effet, et pour cause, « les migrants, leurs habitudes et différences culturelles sont tenus pour responsables de la montée de la violence, de la misère des drogués, de l'augmentation des impôts » (Beday-Hauser, Bolzman, 1997, p.397) ... Mais encore, on les considère même comme menaçants la cohésion sociale et responsables des tensions de la société d'accueil (Bolzman, 2016). Comme l'appuie le Conseil de l'Europe :

« selon les préjugés les plus fréquents, les immigrés (ou, tout simplement, ceux que l'on considère comme tels) sont considérés comme étant une menace, trop nombreux, une source exclusive de problème ou de profit, culturellement en retard, des personnes suspectes et antisociales, ne sollicitant donc que des mesures et des traitements extraordinaires. » (Conseil de l'Europe, 2005, p. 42)

En somme, Asstassia et Ayse⁷ le résument bien : « de nos jours, c'est l'immigration qui devient le catalyseur censé résumer les problèmes actuels. » (Asstassia, Ayse, 1997, p.1) Avis que partage Amarelle⁸ en avançant qu' :

« il est toujours plus facile de stigmatiser l'étranger, d'en faire un bouc émissaire des problèmes de la société, d'instrumentaliser la peur du migrant à des fins politiques, que d'en sortir et de fonder des rapports de confiances éclairés du discernement requis pour éviter tout angélisme. (Amarelle, 2012, p.79)

Ressenti et vécu des migrant-e-s

Je vais à présent relever des éléments ressortis d'une étude réalisée par Bolzman⁹ et Beday-Hauser à Genève

⁶ Camilla Alberti est collaboratrice scientifique au Centre de droit des migrations à Neuchâtel

⁷ Asstassia est juriste et criminologue, et Ayse enseignante à Science Po à Paris

⁸ Cesla Amarelle est professeure ordinaire de droit public et droit des migrations à l'université de Neuchâtel

⁹ Claudio Bolzman est enseignant à la Haute Ecole de Travail Social de Genève

à ce propos qui met en lumière la façon dont les migrant-e-s vivent cette discrimination.

Tout d'abord, l'ensemble des migrant-e-s interviewé-e-s ont relevé-e-s une incompréhension face à la distance et la froideur des citoyen-ne-s suisse à leur égard (Beday-Hauser, Bolzman, 1997, p.49). La difficulté à rencontrer des personnes suisses, à entrer en contact avec elles s'est faite ressentir par ces dernier-ère-s. Un individu interrogé « parle avec nostalgie de ses promenades dans les rues de Genève, ville encore étrange, comme s'il souhaitait que les gens l'invitent à entrer chez eux. » (Beday-Hauser, Bolzman, 1997, p.68). La solitude qui pèse alors sur elles et eux, qui sont bien souvent coupé-e-s de leurs réseaux familiaux respectifs, est très difficile à vivre. Une migrante emploie même des mots très forts en expliquant : « vous pensez alors que si vous disparaissiez de la surface du monde, personne ne le remarquerait... C'est ça le plus dur, la solitude. » (Beday-Hauser, Bolzman, 1997, p.22)

Cette solitude est certes liée à la rupture abrupte des liens provoquée par la migration mais également à l'image négative qu'ont les autochtones des migrant-e-s. Entrer en relation devient alors pour eux d'autant plus compliqué que ça ne l'est au préalable. D'ailleurs, « à la fin de l'enquête, quelque trois ans après leur arrivée, environ la moitié des familles disent que, mis à part dire bonjour aux voisins, elles n'ont que peu ou pas de contacts avec des suisses. » (Beday-Hauser, Bolzman, 1997, p.72) Et pour celles qui ont développé des liens avec des personnes suisses, elles précisent que :

« ces amitiés se sont développées autour d'intérêts communs, par l'église ou le travail, mais c'est avec les voisins que les contacts se sont le plus souvent établis, très souvent grâce aux enfants extravertis et non intimidés par leurs pauvres connaissances de la langue. » (Beday-Hauser P., Bolzman C., 1997, p.72)

Dans leur enquête, Bolzman et Beday-Hauser mettent l'accent sur une perception très forte en précisant qu'aux yeux des migrant-e-s, « l'exclusion qui les pénalise n'est que la conséquence du regard négatif que « les gens » ont sur les étrangers... » (Beday-Hauser, Bolzman, 1997, p.49) Jean-Pierre Tabin¹⁰ apporte une considération qui pourrait mettre en abîme ce phénomène d'exclusion. Ce dernier affirme que « l'intégration – ou non-intégration – des étrangers à la société nationale contribue ainsi à l'intégration de la société ; l'exclusion des étrangers renforçant le sentiment d'identité nationale des citoyens suisses. » (Alberti, 2015, p.108) En effet, « la catégorisation des étrangers en individus « désirables » ou « non-désirables » participe à consolider l'identité et la cohésion de ceux qui sont inclus » (Alberti, 2015, p. 123). En somme, « chaque société met en mouvement des processus normatifs et structurels servant à intégrer ou à exclure des individus, à orienter son propre fonctionnement et à assurer la cohésion. » » (Studer et al., 2013, p.11, cité par Alberti, 2015, p.107)

Hypothèse du contact

En introduction, j'ai pu relever le fait que Troc de Compétences trouvait son fondement dans l'hypothèse du contact. Concrètement :

« cette hypothèse suppose que le contact intergroupe aurait des effets bénéfiques sur les relations entre les membres de différents groupes. Le contact permettrait de dissiper l'ignorance et les sentiments de méfiance à l'égard d'autrui entretenus précisément par la méconnaissance de l'autre. À l'appui de cette hypothèse, il existe de nombreuses démonstrations du fait que les préjugés ethniques se manifestent surtout chez des gens qui ont très peu de contacts avec leurs principales cibles de préjugés. » (Guimond, 2010, p.5)

Par exemple :

« Roland Cayrol (1996) de la Fondation nationale des Sciences politiques résumait les résultats d'enquêtes nationales menées en France en ces termes : « Contrairement à une croyance répandue, plus les communes comportent d'immigrés, moins les réponses de leurs habitants français sont teintées de racisme. On est d'autant plus hostiles aux immigrés qu'on ne les côtoie pas » (p. 20). Des résultats de ce type, en accord avec l'hypothèse du contact, ont été obtenus dans de nombreux pays (voir Kalin & Berry, 1982). » (Guimond, 2010, p.6)

¹⁰ Jean-Pierre Tabin est professeur à la Haute Ecole de Travail Social de Lausanne

Selon de nombreuses études, cette hypothèse, qui préconise des contacts avec la population discriminée afin d'atténuer les hostilités entre les groupes, devrait répondre à deux critères majeurs afin d'être efficiente. Tout d'abord, la relation devrait soulever une dimension coopérative en vue d'atteindre un but commun. Pour faire un parallèle avec Troc de Compétence, nous pouvons prendre l'exemple suivant : si un-e adhérent-e offre un service qui est de donner des cours d'informatique, les deux parties vont avoir pour objectif que la personne demandeur-e acquiert les compétences recherchées et vont ainsi collaborer en ce sens. Dans certains types de service, comme la garde d'un chien, la dimension collaborative sera évidemment moins présente mais l'existence d'un but commun est tout de même de mise et cela nécessite une relation de confiance. A cet égard, le modèle de la recatégorisation :

« suggère que le contact sera efficace dans la mesure où il parvient à modifier la perception de deux groupes distincts (« nous » / « eux ») en faveur de la perception d'une appartenance commune fédératrice incluant les deux groupes distincts (« nous »). Selon cette perspective, la raison pour laquelle la poursuite d'un but commun est efficace, c'est qu'elle conduit à une recatégorisation. » (Guimond, 2010, p.9)

Deuxièmement, lors du contact les deux personnes doivent avoir un statut égal. C'est un élément qui est primordial et à la base de TdC. En ne hiérarchisant pas, ni les compétences ni le statut des adhérent-e-s, le but est de favoriser une égalité totale entre chaque membre.

Nous pouvons ainsi voir que le projet réunit les conditions favorables à une utilisation réussie de l'hypothèse du contact.

Cette hypothèse met également en valeur la théorie de la dissonance cognitive. Cette théorie part du principe que lorsqu'un individu agit de façon dissonante avec son attitude et qu'il a l'impression d'avoir choisi lui-même cette action, il va changer son attitude afin que cette dernière soit en phase avec son comportement (Guimond, 2010, p.6). En ce sens, favoriser les contacts entre la population et les migrant-e-s équivaudrait pour certaines de ces personnes à changer leurs comportements, et par conséquent leur attitude envers les membres de l'autre groupe. Cette dernière devrait devenir plus positive afin d'être en accord avec leurs nouveaux comportements. « Ce principe, changer les comportements pour changer les préjugés, représente sans nul doute un premier moyen de lutte contre le racisme, qui peut s'avérer des plus efficaces. » (Guimond, 2010, p.6)

L'hypothèse du contact a en effet beaucoup été étudiée afin d'analyser si elle avait un effet sur la réduction des préjugés. Un préjugé est défini comme une « opinion hâtive et préconçue souvent imposée par le milieu, l'époque, l'éducation, ou due à la généralisation d'une expérience personnelle ou d'un cas particulier. » (CNTRL, 2012) Serge Guimond¹¹ (2010, p.3) complète cette définition en affirmant que « les préjugés ne sont pas simplement des attitudes négatives à l'égard de certains groupes, ce sont des idéologies qui servent à justifier les inégalités. »

Ce dernier, en synthétisant les travaux d'Amiot & Bourhis, 2005 ; Dru, 2007 ; Duckitt, 2001 ; Guimond et al., 2003, 2008 ; et Reynolds & Turner, 2006, explique qu'ils :

« montrent que les inégalités sont au cœur du problème et par conséquent, que les stratégies de lutte contre les préjugés devraient être efficaces dans la mesure où elles font partie de stratégies de lutte contre les inégalités économiques et sociales. » (Guimond, 2010, p.5)

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le mentionner, Troc de Compétences cherche à mettre chaque individu sur le même pied d'égalité et ainsi à lutter contre les disparités actuelles dans la société entre les classes sociales, le genre, le niveau socio-économique, l'origine, ... Si l'on suit les conclusions des travaux préalablement cités, le projet pourrait ainsi avoir valeur de stratégie de lutte contre les inégalités et donc les préjugés. Ce dernier, par l'interaction qu'il engendre entre les individus, se révèlerait d'autant plus efficace qu' :

« en l'absence de réelle relation avec les autres, les préjugés et les stéréotypes erronés risquent d'orienter encore plus les attitudes des uns et des autres. De tels comportements affaiblissent la cohésion sociale et réduisent les chances des migrants de concrétiser leurs droits à l'égalité

¹¹ Serge Guimond est directeur du Laboratoire de Psychologie Sociale et Cognitive Français

sociale et économique. » (Orton, 2012, p.14)

En effet : « il apparaît de plus en plus que le meilleur moyen d'éliminer les préjugés et de réduire les conflits entre les groupes est de créer le dialogue entre ces différents groupes. » (Morend, 2013, p.17) Dialogue que le projet TdC cherche à créer.

Mais encore, concernant les modalités de ce contact intergroupe, d'une manière générale, « les expériences de contact permettant de réduire les préjugés seront celles qui permettent aux participants de se connaître en tant qu'individus, de personne à personne, et non en tant que membres de groupes différents (Brewer & Miller, 1984). » (Guimond, 2010, p.7) Encore une fois, la rencontre individuelle est une composante de TdC. De plus, les effets de cette rencontre devraient « se généraliser aux autres membres du groupe qui ne sont pas présents dans la situation immédiate. » (Guimond, 2010, p.9) Mais pour ce faire, selon certain-e-s autres scientifiques, il faudrait tout de même que le membre qui représente le groupe semble « typique » du groupe, de cette façon une généralisation à l'ensemble du groupe cible pourra être réalisée (Wilder, 1984, cité par Breuvart, 1998).

D'autre part, Hewstone et Brown (1986), deux chercheurs ayant réalisés une étude sur le changement des attitudes par le biais des contacts intergroupes apportent une vision différente en avançant que « le contact doit être une expérience d'interaction intergroupe et non interpersonnelle si on veut que le changement d'attitude se généralise aux autres membres des groupes concernés (voir aussi Brown & Hewstone, 2005). » (Guimond, 2010, p.10). Ce qui est en contradiction avec ce qui a été mis en avant précédemment. De ce point de vue, Troc de Compétences ne pourrait donc être efficace dans la lutte contre les préjugés que s'il crée des espaces de rencontres entre les personnes migrant-e-s et Valaisannes de plus grande envergure et non pas d'individu à individu. D'autant plus que « le premier obstacle que rencontrent les minorités, c'est qu'elles sont présentées par la majorité comme des groupements ne représentant pas forcément les intérêts de celle-ci. » (Azzi, Klein, & Klein, 1998) Toutefois, dans le projet les contacts ne se font que très rarement avec la même personne, il s'agit à chaque fois d'un-e adhérent-e différent-e, cela change encore la donne en favorisant la généralité. A ce propos, Jean-Marie Breuvart¹² met en avant qu'« il est important que le contact soit prolongé et qu'il comporte de nombreuses possibilités de rencontres » (Allport, 1954, cité par Breuvart, 1998). Ce qui est possible dans ce projet.

Je souhaite conclure ce chapitre en citant Andrew Orton¹³ :

« Les migrants ont un rôle essentiel à jouer dans nos sociétés et nos économies et nous ne pouvons nous permettre de laisser les tenants du racisme et de l'intolérance saper nos valeurs démocratiques et nier la dignité humaine que nous devons reconnaître à tout être humain, quelle que soit sa nationalité, son origine ou sa race. Promouvoir l'interaction entre les migrants et les pays d'accueil permettra, en renforçant la compréhension mutuelle, de vaincre les obstacles et de battre en brèche la xénophobie. » (Orton, 2012, p.5)

Création d'un sentiment d'appartenance : l'importance de favoriser des interactions positives entre migrant-e-s et société d'accueil

Andrew Orton a rédigé un document intitulé « développement d'un sentiment d'appartenance chez les migrants par des interactions positives ». La pertinence et l'apport de ce dernier à ce travail me force à en parler. En effet, dans son rapport, Orton met en avant l'importance de favoriser des interactions positives entre les individus en précisant que cela « renforce le sentiment d'appartenance et la cohésion. » (Orton, 2012, p.10) Ce que nous avons en effet pu constater grâce aux travaux effectués sur les SEL.

Il met en avant certaines conditions afin que les interactions soient considérées comme positives et puissent avoir l'effet escompté. Je vais ainsi les énumérer et faire un parallèle avec Troc de Compétences.

Conditions à des interactions positives	Liens avec Troc de Compétences
	Troc de Compétence met en avant et renforce les

¹² Jean-Marie Breuvart est professeur à l'Université Catholique de Lille

¹³ Andrew Orton est professeur en science sociale à l'université de Durham en Angleterre

« Donner des moyens d'actions aux migrant-e-s, par exemple en les mettant davantage en confiance, en renforçant leurs compétences, en leur ouvrant des possibilités, et en développant leurs relations/réseaux avec d'autres. » (Orton, 2012, p.15)	compétences des personnes migrantes en utilisant ces dernières comme composante principale du lien. Le projet permet également le développement de leur réseau relationnel.
« Permettre aux autres membres de la collectivité de prendre conscience des apports des migrants. » (Orton, 2012, p.15)	TdC met en avant les compétences des personnes migrantes dans leur relation avec les membres de la société. Ainsi, ces dernières sont valorisées et mises en avant.
« Aider à construire une base de relations sur laquelle s'appuyer pour résoudre les difficultés ou conflits susceptible de se présenter dans le processus d'intégration. » (Orton, 2012, p.15)	Le projet permet une interaction entre les personnes migrantes et les individus de la société d'accueil. Il cherche à construire une base solide de relation sur laquelle chacun pourrait s'appuyer en cas de besoin.
« Aider à édifier une société cohésive dont chacun retire des bienfaits » (Orton, 2012, p.15)	TdC a pour but de favoriser la cohésion sociale, ses prestations sont donc tournées dans ce sens.

A la lumière des éléments précédemment énoncés, nous pouvons à présent avancer que Troc de Compétences permet des interactions positives entre les individus. De plus, en cherchant à valoriser les compétences de chacun-e, le projet incite à « reconnaître, respecter et apprécier la contribution que les migrants peuvent apporter à la société d'accueil à divers égards (sur le plan social, économique, etc.) » (Orton, 2012, p.22). Ce qui est, selon Orton, à la base de toute interaction positive. De même que le respect, car comme il le précise, ce n'est pas le fait qu'il n'y ait pas de conflit ou de désaccord qui fait qu'une interaction est considérée comme positive, mais bien un processus de compréhension mutuel et de respect.

Orton conclut ainsi que « des interactions de cette nature peuvent (...) constituer un moyen efficace de tisser des liens qui favoriseront le développement d'un sentiment d'appartenance » (Orton, 2012, p.15) et d'une cohésion sociale. La création de ce sentiment est un élément important pour la population migrante dans la mesure où « l'exil ou la migration « forcée » constituent encore des « cassures » qui peuvent être sources de remaniements identitaires importants » (Guérin-Pace, 2006, p.300). Le sentiment d'appartenance se plaçant comme un élément essentiel de la construction identitaire. Je terminerai ainsi :

« la solution, c'est l'interaction : permettre aux migrants de se rapprocher durablement des habitants du pays d'accueil et des autres migrants, que ce soit sur leur lieu de travail, dans leur quartier, à l'école, à l'hôpital, chez le médecin ou dans les services administratifs de proximité. » (Orton, 2012, p.4)

3.1.7 Synthèse

Pour conclure, je vais reprendre les impacts principaux attendus lors de la création du projet TdC qui s'avèrent pertinent et réels à la lumière de ce que nous avons pu découvrir des éléments théoriques développés. Je mettrai évidemment de côté l'aspect intégration qui fera l'objet de la deuxième partie de ce travail. De manière synthétique, nous pouvons donc retenir les choses suivantes :

- **TdC est une alternative à l'économie actuelle** : le projet permet à certaines personnes d'accéder à des services qu'elles ne pourraient se payer en temps normal. Cet élément s'est attesté au travers des études sur les SEL.
- **TdC permet une réduction des préjugés** : grâce au contact qu'il crée entre la population locale et migrante, ce dernier peut être vu comme un moyen de réduire les inégalités présentes dans la société et les préjugés, notamment à l'égard des migrant-e-s.

- **TdC permet l'apport d'une reconnaissance sociale** : en engendrant un contact dans un contexte où les compétences de chacun-e sont valorisées ,TdC permet de se sentir reconnu-e.
- **TdC favorise la solidarité locale et un sentiment d'appartenance** : rendre un service à un-e inconnu-e de sa localité et initier ainsi un cercle vertueux permet de favoriser la solidarité ainsi que le sentiment d'appartenance.
- **TdC permet la mobilisation des compétences** : en créant un contact par le biais des compétences de chacun-e, cela permet aux participant-e-s d'utiliser leurs ressources peut-être inutilisées et de les développer.

Ainsi, au vu des données que nous avons pu récolter jusqu'à présent, Troc de Compétences semble être un projet aux multiples bienfaits en terme de promotion du lien social.

3.2 Intégration

L'objectif principal du projet Troc de Compétence étant de favoriser le pouvoir d'agir des personnes migrantes dans leur processus d'intégration, il serait pertinent de vérifier si un impact tel que ce dernier peut être attendu. Cet aspect fait donc l'objet de la deuxième partie de ce travail.

Dans ce chapitre, je présenterai le concept même de l'intégration. Dans un deuxième temps, je mettrai l'accent sur la politique Suisse en matière d'intégration, le contexte légal et les recommandations qui sont faites à la Suisse. Ensuite, j'aborderai les facteurs qui font entrave à une intégration réussie pour les personnes migrantes et ceux qui la facilitent. Pour finalement faire un parallèle avec le projet TdC et ce que ce dernier pourrait apporter au niveau de l'intégration des personnes migrantes.

3.2.1 Concept de l'intégration

Il y a près de 20 ans, Bolzman relevait déjà que « la question fondamentale qui se pose en Suisse depuis trois décennies à propos de l'étranger (...) n'a jamais changé : elle concerne l'intégration. » (Beday-Hauser, Bolzman, 1997, p.44) Et cette dernière est toujours d'actualité. En effet, au vu du flux migratoire actuel et donc de « l'arrivée de langues et de cultures nouvelles, la délicate complexité du mixage culturel se fait d'autant plus ressentir (Beday-Hauser, Bolzman, 1997, p.44). Penser en termes d'intégration est donc une nécessité.

Les définitions que l'on peut trouver concernant l'intégration sont multiples et variées, mais dans chacune d'entre elles « les chercheurs (...) se retrouvent pour penser que l'intégration n'est pas un état mais un processus » (Schnapper, 2007, p. 88) actif. Comme le précise Cesla Amarelle : « celui-ci est lié à un ensemble dynamique d'interactions multiples entre divers groupes de populations en présence et implique une adaptation progressive des uns et des autres. » (Amarelle, 2012, p.62)

Selon moi, l'intégration comporte indéniablement la notion de participation. C'est pourquoi la définition la plus pertinente et parlante à mes yeux était celle de Dominique Schnapper¹⁴ qui définit la notion d'intégration comme des processus :

« par lesquels les individus participent à la société globale par l'activité professionnelle, l'apprentissage des normes de consommation matérielle, l'adoption de comportements familiaux et culturels, les échanges avec les autres, la participation aux institutions communes. » (Schnapper, 2007, p. 69)

Cette définition m'a également parlée car elle ne cible pas uniquement les étranger-ères. En effet, il ne faut pas oublier que ce processus n'est pas directement lié « aux personnes liées à l'immigration mais s'applique au contraire à la population entière. » (Alberti, 2015, p.14). « L'intégration des immigrés est un cas particulier de l'intégration nationale même si, bien entendu, elle a des caractères spécifiques » (Schnapper, 2007, p. 68). J'ai également choisi de mentionner une autre définition moins récente de l'intégration qui, à mon sens, complète parfaitement celle de Schnapper, afin de saisir tous les enjeux et notions de ce terme complexe :

¹⁴ Dominique Schnapper est une sociologue et politologue française

« l'intégration est un processus interactif qui agit entre un groupe, une société et un autre groupe ou un individu, en respectant les traits culturels de chacun. (...) L'intégration désigne une articulation particulière des parties qui constituent un tout ; à l'intérieur de celui-ci les parties ne disparaissent pas, mais continuent d'exister en conservant une partie de leur spécificité. L'intégration est alors vue dans une perspective dynamique, systémique ». (Perregaux, 1994, cité par Beday-Hauser, Bolzman, 1997, p.229)

En effet, je précise ici qu'assimilation et intégration ne sont de loin pas des synonymes bien qu'on ait longtemps parlé d'assimilation pour parler d'intégration. L'assimilation est employée « lorsque l'identité du migrant s'efface » (Guimond, 2010, p.225, cité par Morend, 2013, p.9). Ce qui n'est en aucun cas le but de l'intégration comme Christiane Perregaux l'a très justement mis en avant dans sa définition. Pour éviter l'amalgame, Bolzman et Beday-Hauser précisent très justement qu' :

« être intégré, ça ne signifie pas devenir comme les Suisses. C'est simplement se sentir soi-même à l'aise dans une société et pouvoir y fonctionner. Cela suppose d'être bien dans sa tête et dans sa peau et cela peut prendre des formes très différentes ». (Beday-Hauser, Bolzman, 1997, p.375)

En somme, l'intégration est donc difficilement observable et quantifiable. D'ailleurs cette notion demeure purement théorique et « ne correspond en réalité à aucune expérience, mais elle peut orienter les interrogations sociologiques, même si elle ne se prête pas à l'observation directe » (Schnapper, 2007, p. 60). Ce processus, impliquant une adaptation est également très personnel et dépend de chaque individu, c'est pourquoi il n'est pas possible de catégoriser une personne comme étant « intégrée » ou non. Comme le mentionne Schnapper :

« Il existe de nombreuses manières d'être « inclus » ou « exclus ». Les individus ne sont pas, une fois pour toutes, « intégrés » ou « exclus », moins encore « des intégrés » ou « des exclus » - aucun individu n'étant jamais totalement hors du jeu social » (Schnapper, 2007, p. 160)

Critique du terme

Ainsi, la notion d'intégration demeure floue et muable. D'ailleurs, même pour les scientifiques qui l'étudient, sa définition n'est pas consensuelle (Amarelle, 2012, p.28). L'imprécision qui règne autour de ce terme lui est défavorable car sujet à interprétation et utilisation de toutes sortes.

D'ailleurs, « ces multiples significations de l'intégration expliquent un peu son succès politique. Chacun peut retrouver selon ses goûts et ses intérêts ce qu'il y souhaite. » (Amarelle, 2012, p.59) Car oui, ce mot est souvent instrumentalisé politiquement « pour justifier une politique agressive à l'encontre des minorités. » (Amarelle, 2012, p.28). En effet, la façon dont il est usé renvoie bien souvent à un rapport de dominant – dominé entre les groupes majoritaires et minoritaires. En ce sens, « le dominant considère ainsi généralement que celui qui est dominé n'est pas intégré. (...) Lorsqu'il est dit qu'ils ne sont pas intégrés, cela signifie notamment qu'ils ne participent pas suffisamment à la société. » (Lapyronnie, cité par Schnapper, 2007, p. 18) Ce qui introduit une notion de « faute » et de responsabilité des migrant-e-s eux-mêmes, par rapport à leur situation.

Les migrant-e-s également dénoncent cette notion qui aboutirait à les stigmatiser : « « Vous voulez que je m'intègre à quoi ? C'est mon pays la France ! », les sociologues français-es sont nombreux-euses à avoir entendu, lors de leurs enquêtes, cette exclamation indignée. » (Schnapper, 2007, p. 17) On le voit, ce terme est devenu péjoratif au fur et à mesure de ses utilisations et fait ainsi « l'unanimité contre lui » (Lapyronnie, cité par Schnapper, 2007, p.18). Alors qu'il renvoyait de base à la « vocation inclusive de la société » (Schnapper, 2007, p.16) et à des valeurs démocratiques, il est maintenant utilisé, comme je l'ai précédemment mis en avant, dans l'imposition des normes des dominant-e-s aux dominé-e-s.

Selon Olivier Bigler¹⁵ :

« L'intégration peut signifier la promotion de l'égalité des chances ou de la cohésion sociale, la fermeture ou l'ouverture des frontières, des obligations imposées aux seuls étrangers ou au

¹⁵ Olivier Bigler est auteur de publications scientifiques en droit des migrations pour le compte du Centre de droit des migrations à Neuchâtel

contraire des droits en matière de non-discrimination ». (Bigler 2012, p.58 cité par Alberti, 2015, p.11)

Cela révèle que le terme d'« intégration » peut être compris et utilisé comme bon nous semble, à bon ou mauvais escient. Aujourd'hui, on peut même se demander « si le terme d'intégration a encore une densité normative propre, ou s'il n'est que le reflet du contexte politique contemporain. » (Amarelle, 2012, p.59)

Toutefois, comme le mentionne Schnapper : « aucun concept n'est à l'abri des critiques, puisqu'aucun n'est indépendant de l'utilisation qui en est faite dans les débats publics. A quel terme non pollué par son usage social pourraient-on recourir ? » (Schnapper, 2007, p. 20) La réponse à cette question demeure en suspens. C'est pourquoi le terme d'intégration, tel que défini plus haut, va être utilisé tout au long de ce travail. Malgré tout, cette réflexion nous engage à être attentif à l'utilisation qui est faite de ce mot lorsqu'on se penche sur l'intégration et à saisir toute la complexité et les enjeux politiques qui colorent son usage. En dernière partie de ce travail, la réflexion sera ouverte sur le concept d'inclusion qui pourra éventuellement nous apporter une alternative à ce terme.

Approches

Concernant l'intégration, deux approches s'opposent. L'une, défendue par la sociologie des migrations et des relations interculturelles, voit l'intégration comme relevant de la responsabilité individuelle des migrant-e-s et non du pays d'accueil. Dans cette conception, « ce sont les migrants qui, par leur présence, sont censés introduire une hétérogénéité culturelle et sociale, source des problèmes pour leur propre intégration et pour le fonctionnement de la société dans son ensemble » (Perregaux, Ogay, Leanza, & Dasen, 2001, p.160). Cette vision très triviale de l'intégration, « certes aujourd'hui minoritaire dans les milieux scientifiques mais largement répandue au niveau sociétal » (Wimmer, 2000, cité par Bolzman, 2001, p.134) exerce une influence en terme de politique d'intégration.

D'un autre côté, nous abordons une vision plus systémique avec Durkheim, pour qui « l'intégration n'est pas le problème de groupes sociaux spécifiques au sein de la société mais un problème de la société dans son ensemble, qui a des effets sur les individus et les groupes » (Perregaux, Ogay, Leanza, & Dasen, 2001, p.159). Point de vue que partage Dominique Schnapper en affirmant que : « l'intégration est un fait social qui ne concerne pas que les étrangers » (Schnapper, 2007, p. 68). Cette notion « dépasse la seule question de l'immigration étrangère et s'applique à la société toute entière. Elle n'est envisageable qu'en cas d'assentiment de tous à vivre ensemble et à constituer une même société. » (Schnapper, 2007, p. 68) Nous pouvons donc « souligner la complexité du processus d'intégration, où ce ne sont pas seulement les étrangers qui s'intègrent plus ou moins bien mais aussi, et peut-être surtout, la société qui intègre avec plus ou moins de bonheur. » (Perregaux, Ogay, Leanza, & Dasen, 2001, p.158).

A cet égard, nous pouvons aller encore plus loin avec une vision mettant en avant le rôle de la société en avançant que « le processus d'intégration dépend en grande partie de ceux qui définissent les règles du jeu, à savoir les Etats récepteurs » (Perregaux, Ogay, Leanza, & Dasen, 2001, p.161). La politique d'intégration mise en place dans le pays joue donc en ce sens, un rôle non négligeable. Effectivement, comme préalablement introduit, pour les migrant-e-s la valorisation de leurs propres potentialités dans le chemin de l'intégration est difficile sans des acteur-trice-s prêt à les accompagner ainsi qu'une politique d'immigration soutenante (Beday-Hauser, Bolzman, 1997).

Cette dernière vision est également partagée par d'autres auteurs qui affirment que les migrant-e-s qui souhaitent améliorer leurs conditions de vie ainsi que retrouver une certaine liberté et sécurité en fuyant leur pays, dépendent en grande partie de leurs ressources personnelles certes, mais surtout de la politique d'immigration et d'asile du pays d'accueil (Perregaux, Ogay, Leanza, & Dasen, 2001, p.161). J'appuierai encore ce dernier élément en citant Claudio Bolzman qui affirme dans son discours que « les trajectoires sociales des requérants d'asile sont actuellement fortement prédéterminées par des politiques d'asile restrictives. » (Bolzman, 2001, p.136)

3.2.2 Politique Suisse en matière d'intégration

Lorsque l'on parle de politique dans le cadre de la migration, il est important d'en différencier deux aspects. Tout d'abord, la politique d'immigration, « c'est-à-dire la régulation des flux et le contrôle des migrants et des

étrangers — conditions d'admission, types de permis octroyés et garanties attachées au statut de résident » (Bolzman, 2002, p.66). Puis la politique d'intégration, qui elle :

« comprend toutes les questions pertinentes pour les immigrés résidents telles, par exemple, les conditions de travail et de logement, l'accès à certains droits sociaux et aux services sociaux, les opportunités éducatives et la formation linguistique, les activités de loisirs et les associations volontaires, la participation aux syndicats et à la vie politique (Hammar, 1985). » (Bolzman, 2002, p.66)

Selon Bolzman, « la politique d'immigration et la politique d'intégration suivent des chemins divergents, voire contradictoires » (Bolzman, 2002, p.66). Malgré cela, ce sont ces deux aspects qui sont inter-reliés. Il est simplement important de saisir la distinction entre ces deux derniers afin de comprendre le sens des termes que j'utiliserai dans la suite de ce chapitre.

Modèles de politique en vigueur

La criminalisation de l'immigration, notre représentation de l'Autre considéré comme une menace pour la stabilité de la Suisse, a marqué et continue de marquer la politique d'immigration (Bolzman, 2002), en constante évolution. D'ailleurs, ce changement de regard et de perception qui s'est établi vis-à-vis de l'étranger-ère se ressent et se vérifie à travers les chiffres sur l'asile. En effet, nous sommes « passé d'un taux d'acceptation des demandes d'asile de plus de 70 % dans les années 1970 à un taux d'environ 20 % dans les années 1980 et à moins de 10 % dans les années 1990 (Cf. Parini, 1996 ; Maillard et Taffelmacher, 1999). » (Bolzman, 2001, p.140) En somme, nous avons cheminé « d'une politique d'asile assez ouverte (...) et de conditions d'accueil plutôt favorables (...) à une politique plus restrictive (...) et des conditions d'accueil de plus en plus dissuasives (Caloz-Tschopp, 1993 ; Joly, 1996 ; Bloch et Levy, 1999). » (Bolzman, 2001, p.140)

Cette politique migratoire restrictive se justifie par « les discours de racisme et de xénophobie, développés par les partis d'extrême droite » (Asastassia, Ayse, 1997, p.2). Ces derniers sont omniprésent et « c'est autour d'eux que s'articulent en grande partie, par identification ou par opposition, les politiques respectives des autres partis » (Asastassia, Ayse, 1997, p.2). L'approche considérant les migrant-e-s comme principaux-ales responsables de leur intégration donne matière à ces allocutions.

A l'époque où l'Etat-providence est à son apogée, nous percevons l'intégration à travers un modèle assimilationniste : « ils doivent devenir comme nous, faire comme chez nous, c'est à eux de faire un effort » (Bolzman, 2016). Ce modèle a cependant fort heureusement évolué depuis cette époque. En effet, nous prenons gentiment conscience « que les personnes migrantes et les pays d'accueil ne sont ni une page blanche ni une page achevée, c'est une page en train de s'écrire » (Maalouf, 1998, p.50).

A présent, selon Amarelle, le modèle du pluriculturalisme « est très proche de celui en vigueur en Suisse » (Amarelle, 2012, p.66). Ce dernier :

« cherche à définir un consensus de coexistence acceptable dans l'espace des unités politiques (...) et tend à assurer un équilibre entre ceux qui bénéficient d'une reconnaissance explicite particulière de l'Etat, souvent pour des motifs historiques, ceux qui en bénéficient partiellement et ceux qui en sont privés. » (Amarelle, 2012, p.65)

C'est également la vision que met en avant le Secrétariat d'Etat aux Migrations (SEM), anciennement Office fédéral Des Migrations (ODM) qui affirme que « la politique Suisse en matière d'intégration vise à « favoriser la coexistence des populations suisse et étrangères, sur la base des valeurs fondamentales de la Constitution fédérale, ainsi que le respect et la tolérance mutuels ». (ODM, 2013, cité par Morend, 2013, p.11)

Bolzman a une vision différente, moins innocente et peut-être plus réaliste du modèle Suisse. Selon lui, notre pays se base sur le modèle de « l'insertion assimilationniste non-participative ». Ce modèle estime que « les immigrés établis ont des droits socio-économique semblables à ceux des nationaux, mais n'envisage pas des mesures particulières destinées à favoriser leur participation culturelle dans la sphère publique » (Perregaux, Ogay, Leanza, & Dasen, 2001, p.171). De plus, le-la migrant-e n'est pas envisagé-e comme « un citoyen actif qui contribue à la formation de la volonté commune (...) et est toujours considéré-e comme un « invité » » (Perregaux, Ogay, Leanza, & Dasen, 2001, p.172). « Le manque de reconnaissance culturelle pousse dès lors les immigrés à s'organiser en communautés et parfois à se mobiliser pour une reconnaissance de leur spécificité

culturelle » (Perregaux, Ogay, Leanza, & Dasen, 2001, p.172). A ce sujet, Dominique Schnapper, sociologue, met en avant le risque suivant :

« la reconnaissance publique des groupes particuliers risquerait de consacrer et de cristalliser les particularismes aux dépens de ce qui unit les citoyens, d'organiser les replis des individus sur leur communauté d'origine au lieu de leur donner les moyens de la dépasser et d'entrer en relation avec les autres » (Schnapper, 2007, p. 92).

Alejandro Mackinnon¹⁶ complète la réflexion en affirmant que la politique d'immigration Suisse « peut être assimilée à une politique destinée à protéger les secteurs économiques faibles en leur fournissant une main d'œuvre peu coûteuse, peu qualifiée et dotée d'une mobilité professionnelle restreinte. » (Mackinnon, 2016) Elle répondrait donc à des intérêts particuliers, plutôt qu'à une vision politique globale (Mackinnon, 2016).

Nous pouvons voir que les visions d'Amarelle et de Bolzman sont presque à l'antithèse l'une de l'autre. Cependant, si nous nous penchons plus précisément sur leurs discours, nous remarquons qu'Amarelle s'attarde sur la politique d'immigration et Bolzman sur la politique d'intégration. Comme précédemment mis en avant, ces deux éléments sont dissociables et forment tous deux des aspects différents. Cette mise en lumière nous permet de donner une couleur au discours de Bolzman considérant la politique d'immigration et d'intégration comme contradictoire.

Cadre légal

Tout d'abord, il est « à noter (...) qu'il n'existe en Suisse aucune définition exacte de l'intégration au niveau légal. » (Alberti, 2015, p. 10) En effet, c'est une notion absente de la Constitution. Elle est cependant « inscrite dans quatorze textes légaux mais ne contient pas de définition légale claire car il s'agit d'une notion évolutive qui se concrétise par la pratique administrative et judiciaire. » (Amarelle, 2012, p.15) C'est d'ailleurs pour cette raison que lors de la rédaction de la loi sur les étrangers (LEtr) « le conseil fédéral a volontairement omis de définir l'intégration. » (Amarelle, 2012, p.41)

A partir du milieu des années 80, une prise de conscience autour de la nécessité de travailler à l'intégration des étranger-ère-s s'est manifestée. Toutefois, il aura fallu attendre 1998 pour qu'une réponse à cette réflexion se matérialise effectivement. Cette année-là, « un article de loi permettant à la Confédération de financer des projets encourageant « l'intégration sociale » des étranger-ère-s est pour la première fois introduit au niveau fédéral. » (Alberti, 2015, p.9) Mais c'est le début des années 2000 qui réellement, « annonce un tournant vis-à-vis de la politique à l'égard des étrangers » (Alberti, 2015, p.9) avec l'introduction de la LEtr et de l'ordonnance sur l'intégration des étrangers (OIE) notamment.

De manière sommaire et succincte, les références juridiques à l'intégration des étranger-ère-s en Suisse se trouvent être les suivantes :

- **Loi fédérale sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse** : art. 14. (naturalisation ordinaire) / art. 26 (naturalisation facilitée)
- **Loi sur l'asile (LAsi)** : art. 14, 2ème alinéa, lettre c (relation avec la procédure relevant du droit des étrangers) / art. 82 (aide sociale et aide d'urgence) / art. 91 (autres contributions). Dans cette loi, nous retrouvons « un certain nombre de références à l'intégration, notamment sous forme de prestations sociales. » (Amarelle, 2012, p.71)
- **Loi sur les étrangers (Letr)** : art. 4 (l'intégration) / art.5 (convention de l'intégration) / art. 54 (modalités).
- **L'ordonnance sur l'intégration des étrangers (OIE)**, introduite en 2008, elle fixe les principes et les buts de l'intégration et la contribution des étranger-ère-s à ce processus.

La Suisse est, depuis 2008, officiellement caractérisée par un système binaire d'admission (Alberti, 2015, p.110). Les ressortissant-e-s des pays de l'Union Européenne (UE) et de l'Association Européenne de Libre-Echange (AELE) bénéficient d'une certaine liberté, alors que les ressortissant-e-s des états tiers, non contractants, sont astreint-e-s « au régime restrictif et sélectif de la LEtr » (Alberti, 2015, p.110). Seul-e-s

¹⁶ Alejandro Mackinnon est intervenant à la Haute Ecole de Travail Social à Genève

certain-ne-s travailleur-euse-s hautement qualifié-e-s et « servant les intérêts économiques de la Suisse » (Alberti, 2015, p.110) y sont parfois accepté-e-s. Les individus soumis à la Loi sur les Etrangers « ne sont donc pas exclus du territoire suisse en tant que groupe – ils y sont au contraire physiquement inclus -, mais, en termes juridiques, ils se situent la plupart du temps à l'extérieur de la société suisse. » (Alberti, 2015, p. 112) Selon Bolzman :

« nous sommes en présence d'un cas classique de ce que le sociologue nord-américain Robert Merton définissait comme une « prophétie créatrice » : on fait tout pour rendre l'intégration des immigrés originaires de certains pays impossible et après on leur reproche de ne pas vouloir s'intégrer. » (Bolzman, 2002, p.71)

Amarelle appuie ce tableau « noir » dressé par Bolzman en affirmant :

« l'architecture générale en matière d'intégration demeure sous-développée » dû au fait que diverses lois régissent la politique migration et d'intégration et qu'elles sont mises en œuvre par les autorités cantonales. » (Amarelle, 2012, p.14)

Dès lors, une question se pose :

« ces politiques sont-elles seulement symboliques ou vont-elles plus loin en déterminant des logiques d'interaction ? Il semble en effet que, loin de se limiter à la seule logique symbolique, celles-ci transforment les registres de signification et ont des effets sur le processus d'inclusion/intégration. » (Asastassia, Ayse, 1997, p.4)

Ainsi, les politiques en vigueur dans les pays d'accueil risquent de mettre en péril la cohésion sociale de ces derniers en entravant directement ou indirectement l'intégration (Asastassia, Ayse, 1997, p.4). Selon Alberti, « les statuts des migrants définissent ainsi désormais les possibilités et conditions de l'inclusion dans un pays » (Alberti, 2015, p. 112). C'est l'avis que partagent de nombreux-ses spécialistes de la migration, comme cela a pu être mis en avant précédemment.

J'observe une tendance à laisser de côté cet élément, mais la population suisse a légalement également son rôle à jouer dans le processus d'intégration des personnes migrantes. Comme le précise l'article 4 alinéa 3 de la LEtr : « l'intégration suppose d'une part que les étrangers sont disposés à s'intégrer, d'autre part que la population suisse fait preuve d'ouverture à leur égard. » Nous voyons que c'est un point légalement mis en avant, par contre, « la LEtr ne prévoit pas explicitement de dispositions légales à l'encontre de la population suisse » (Amarelle, 2012, p.42) si cela venait à ne pas être respecté.

Je conclurai en citant Bolzman et Beday-Hauser qui insistent sur le fait que « l'immigration n'est pas un « problème en soi – dans le sens d'une difficulté d'ordre personnel – (...) Elle comprend néanmoins toute une série d'obstacles d'ordre légal et administratif à franchir. » (Beday-Hauser, Bolzman, 1997, p.235)

Recommandations

« La véritable intégration dans les sociétés démocratiques ne peut reposer que sur la reconnaissance de l'égale dignité de tous les individus. » (Schnapper, 2007, p. 205)

Il est important de citer un certain nombre de recommandations émises à l'égard des Etats sociaux concernant l'intégration. Cela nous donne une indication sur le chemin que devraient prendre nos politiques et projets d'intégration afin d'assurer dignité et bien-être aux personnes accueillies en Suisse. Actuellement, il est évident que notre politique d'intégration n'est ni satisfaisante, ni véritablement efficace. La Suisse n'est évidemment pas dans la pire des configurations mais ne peut pas non plus se targuer d'être un modèle de vertu. Comme nous allons le voir, toutes ces préconisations tournent autour de la même idée. Commençons par Charles Taylor¹⁷, qui affirme qu'il faudrait :

« instaurer une politique de la « reconnaissance » de leur singularité. L'intégration sociale et politique par l'unité/égalité/universalité du domaine public (...) aurait trop longtemps marginalisé

¹⁷ Charles Taylor est un philosophe canadien

et, à long terme, éliminé les fidélités religieuses ou historiques particulières. » (Schnapper, 2007, p. 91)

Point de vue que le Conseil de l'Europe partage en mentionnant à son tour qu' :

« une société multiculturelle juste est donc appelée, par ses politiques et pratiques quotidiennes, à assurer à tout un chacun le droit de vivre avec ses propres spécificités culturelles, et ce dans le cadre d'une égalité effective des chances et d'une culture démocratique de fond, permettant le respect réciproque, la négociation des conflits et l'évolution continue des modèles culturels de départ. » (Conseil de l'Europe, 2005, p. 36)

Dominique Schnapper émet une recommandation similaire envers la politique d'intégration qui devrait, selon elle :

« se donner pour objet non de marginaliser ou de détruire les identités particulières en imposant aux nouveaux venus les normes de la société d'accueil, mais de reconnaître dans l'espace public le sens et la dignité de leurs cultures d'origine. » (Schnapper, 2007, p. 89)

Selon tous ces auteurs, il faudrait donc que les Etats reconnaissent le pluralisme culturel, concept se basant sur « un idéal de reconnaissance culturelle et d'égalité entre les individus et les groupes sociaux » (Morend, 2013, p.11) et visant à « promouvoir la diversité culturelle par la promotion de la tolérance et du respect des différences culturelles ainsi que de l'égalité et de la justice sociale. » (Doytcheva, 2011, cité par Morend, 2013, p.11) Il s'agit tout simplement de « la contribution collective à la production d'un destin partagé tout en respectant le fait de la diversité culturelle. » (Perregaux, Ogay, Lanza, & Dasen, 2001, p.180)

Et pour ce faire, le Conseil de l'Europe (2005, p.15) préconise de commencer par considérer l'Autre, comme étant un « co-citoyen », avec lequel nous produirions et partagerions le bien-être collectif. Point de vue que partage, entre autre, Bolzman (in Beday-Hauser, 2004), en mettant en avant l'importance de considérer les migrant-e-s comme des partenaires, notamment sur les questions les concernant directement. « C'est la contribution de chaque citoyen et de chaque citoyenne qui importe ici. » (Perregaux, Ogay, Lanza, & Dasen, 2001, p.180) Construire ce processus de reconnaissance culturelle ensemble suppose de :

« ne pas considérer les immigrés comme des "cibles" ou des "récepteurs passifs" de nos initiatives politiques, pour les laisser devenir des partenaires à part entière dans les questions qui les concernent plus directement, mais finalement aussi pour toute question de société. Au fond, il s'agit de chasser de nos esprits une image stéréotypée où les intérêts des immigrés et ceux des nationaux apparaissent inconciliables, et de voir au contraire leur profonde interrelation. » (Conseil de l'Europe, 2005, p. 55)

Plus profondément encore, il est important de trouver un certain équilibre entre la reconnaissance des différents groupes « : femmes, jeunes, personnes âgées, "irréguliers", primo-arrivants, résidents de plus longue durée, naturalisés, autochtones d'origine étrangère, etc. » (Conseil de l'Europe, 2005, p. 41) Leurs besoins n'étant pas similaires, bien que catégorisé-e-s dans le même groupe : « immigrant-e-s ».

D'un autre côté et d'un point de vue plus logistique :

« il serait utile de vérifier si certaines conditions accompagnant les programmes d'intégration (assiduité obligatoire, coûts élevés, conséquences légales allant jusqu'au non renouvellement du permis de séjour, parcours obligé pour l'accès au travail et à la formation) (...) parviennent effectivement aux résultats escomptés ou entraînent des effets négatifs non prévus, voire des exclusions croisées. » (Conseil de l'Europe, 2005, p. 40)

Pour terminer, je tiens à présent à brièvement aborder le modèle de valorisation et de production des ressources dans le cadre de la politique d'intégration qui a été présenté par Claudio Bolzman lors d'un cours à la Haute école de Travail Social de Genève. Intimement convaincue par la pertinence et l'efficacité en terme d'intégration de ce modèle, c'est d'ailleurs sur ce dernier que se base le projet Troc de Compétences. Ses bienfaits ne sont malheureusement encore que trop peu mis en avant en Suisse selon moi. Le modèle de valorisation et de production de ressources tend à « mettre en valeur les ressources des migrants en les aidant à accéder à l'information, à des réseaux locaux, à valoriser leurs compétences » (Bolzman, 2016). Dans ce cadre-ci, les professionnel-le-s vont donc soutenir et aider les migrant-e-s à valoriser et faire ressortir leurs ressources ainsi qu'à en acquérir de nouvelles dans un but d'intégration. Le point fort de cette conception se

situe dans le « renforcement du pouvoir d'agir des migrants » (Bolzman, 2016) en leur procurant « davantage de confiance dans leurs ressources. » (Bolzman, 2016) C'est à mon sens vers ce genre de modèle que devraient se tourner les projets d'intégration.

3.2.3 Facteurs faisant entrave à l'intégration des personnes migrantes

Politique d'immigration et d'asile en vigueur dans le pays d'accueil

Comme préalablement mis en avant, quelques auteurs (Perregaux, Ogay, Lanza, & Dasen, 2001) sont en accord pour dire que la politique d'asile et d'immigration du pays d'accueil influence fortement l'intégration et le parcours des personnes migrantes. C'est donc déjà un aspect que nous pouvons avancer dans ce chapitre-ci, au vu de la politique d'immigration et d'asile de la Suisse. Ainsi, comme l'avance Claudio Bolzman (2001, p.138), nos sociétés ne se basent pas sur des mécanismes d'intégration solide mais « produisent plutôt de la désintégration, de la déliance » (Bolle de Balle, 1994, cité par Bolzman, 2001, p.138). En effet, le manque de prise en compte des diversités culturelles dont les migrant-e-s se veulent porteurs-euses entraîne un risque élevé d'exclusion (Conseil de l'Europe, 2005), « neutralisant les efforts pour l'égalité des chances en tant que base d'une intégration durable. » (Conseil de l'Europe, 2005, p. 39).

Cette politique d'asile et d'immigration restrictive engendre la désillusion. Ce sentiment, ressenti par les migrant-e-s à leur arrivée en Suisse est très fort. En effet, souvent l'Europe et principalement la Suisse, sont perçus comme des Eldorado. J'ai d'ailleurs fréquemment entendu la phrase « la Suisse, pays des droits de l'Homme » de la bouche de migrant-e-s. Mais une fois arrivé-e-s dans un système où les aspirations des étranger-ère-s n'ont que peu d'importance, la désillusion ressentie peut engendrer un isolement, une perte d'identité et d'aspiration à un avenir meilleur (Musillo et al., 1993, cité par Beday-Hauser, Bolzman, 1997, p.45). Suite à cette mise en abîme, nous pouvons déconstruire la croyance collective selon laquelle les migrant-e-s sont « bien content-e-s d'être là ». En effet :

« sont-ils vraiment – et tous – contents d'être là ? et suffit-il d'être content pour être bien ? Certes non. Et c'est l'une des difficultés que de travailler à l'intégration de quelqu'un qui n'a pas choisi d'être ici et qui s'y trouve par un de ces hasards de la vie, un aléa que ne couvre nulle assurance, la guerre parfois. » (Bedy-Hauser, Bolzman, 1997, p.228)

Abordons à présent un élément qui concerne en particulier les requérant-e-s d'asile. Lors du dépôt de leur demande d'asile, cette dernière peut mettre plusieurs années avant d'être traitée. Durant ce laps de temps, ce sont des individus qui se retrouvent en situation d'incertitude absolue. Un retour dans le pays d'origine est indéterminé. Cette instabilité génère « une fissure importante qui oblige une modification des représentations et des comportements. » (Bedy-Hauser, Bolzman, 1997, p.118) Durant cet intervalle, ils et elles sont donc forcés-e-s de « s'organiser en tenant compte des réalités d'« ici et de « là-bas » » (Bedy-Hauser, Bolzman, 1997, p.118). Effectivement, ils :

« vivent souvent ici au jour le jour, mais ils pensent constamment à l'ailleurs d'où ils viennent et où ils pourraient retourner. Ils vivent ainsi une dissociation constante entre la réalité proche, qui leur paraît lointaine, et la réalité lointaine qu'ils rêvent plus proche. » (Bedy-Hauser, Bolzman, 2004, p.43)

Cette difficulté, on ne peut plus présente pour les principaux-ales concerné-e-s touche également les acteur-trice-s de l'intégration. En effet, en tant que professionnel-le-s, nous sommes dans l'obligation de travailler avec des usager-ères qui vivent une situation de peur, d'incertitude, parfois même d'angoisse quant à un retour éventuel dans le pays qu'ils et elles ont fui. Dans ce contexte-ci, nous pouvons faire du mieux possible pour accueillir et prendre en charge cette population n'étant parfois que de passage et destinée à partir vers d'autres horizons, mais est-il possible de travailler en même temps à l'insertion et à l'aide au départ ? (Bedy-Hauser, Bolzman, 2004) C'est une question que je laisserai en suspens.

Finalement, le chemin vers la citoyenneté est rendu ardu pour les migrant-e-s en Suisse. Pourtant, « avoir accès aux droits formels joue un rôle de prise de conscience, voire d'autonomisation, qui crée chez les migrant-e-s un sentiment d'appartenance et d'identité dans le pays d'accueil » (Conseil de l'Europe, 2005, p. 332). Effectivement, la citoyenneté constitue « la réalité symbolique » de l'égalité entre les membres d'un pays (Heater, 1999, p.1, cité par Conseil de l'Europe, 2005, p. 323) et « ne se limite pas seulement à une carte d'identité et/ou à une attribution statutaire » (Bedy-Hauser, Bolzman, 1997, p.118), d'où son importance.

Aujourd’hui, un nombre incalculable d’individus, citoyen-ne-s d’ailleurs, se retrouvent « être privés de droits électoraux au motif qu’ils ne peuvent pas accéder à la citoyenneté de leur pays de résidence. » (Conseil de l’Europe, 2005, p. 325) Mais « une société démocratique implique que (...) chacun puisse aussi rencontrer et reconnaître l’Autre, grâce aux pratiques de la citoyenneté, au nom des valeurs universelles dont elle se réclame. » (Schnapper, 2007, p. 198) Une réflexion se doit donc d’être menée, et dans ce sens, je terminerai avec une remarque émise par le Conseil de l’Europe :

« La conception d’une citoyenneté fondée sur l’appartenance à la nation ne suffit pas pour répondre de la complexité de la mondialisation, qui rend nécessaire la formalisation d’une citoyenneté “post nationale” qui se réfère à l’universalité des droits humains. » (Conseil de l’Europe, 2005, p. 333)

Rupture des liens familiaux : perte de lien social et de repères

Lors de l’acte même de la migration, les familles se retrouvent fréquemment séparées. Si la famille nucléaire peut parfois effectuer le parcours migratoire ensemble, ou alors se reconstituer par le biais du regroupement familial, les liens avec la famille élargie sont bien souvent mis à mal. Cet éloignement contribue ainsi à distendre les liens avec cette dernière (Beday-Hauser, Bolzman, 1997, p.177). Concernant la famille proche, c'est souvent la législation qui leur impose de longues séparations (Bulliars et Ayuso, cité par Beday-Hauser, Bolzman, 1997, p.32).

« Certains migrant-e-s étaient habitués à vivre dans un contexte où la sphère privée et publique étaient très bien articulés. Sauf qu’à présent, (...) ils se retrouvent coupés de leur entourage. » (Beday-Hauser, Bolzman, 1997, p.32) Dans les mœurs des pays d’où les migrant-e-s actuel-le-s sont issu-e-s, la solidarité et le lien familial occupent la plupart du temps une place plus importante que dans nos sociétés occidentales. Dans ce contexte-ci, « les familles se retrouvent face à une situation inédite ; elles doivent s’aménager une nouvelle vie quotidienne, privées de leurs points de repère spatio-temporels habituel. » (Beday-Hauser, Bolzman, 1997, p.31) Cela provoque « ainsi un risque d’isolement, mais aussi de fragilisation face aux institutions de la société de résidence (Ongarelli-Loup, Togni) » (Beday-Hauser, Bolzman, 1997, p.32). D’ailleurs, à ce propos :

« plusieurs travaux ont démontré que le vide provoqué par la rupture abrupte de tous les réseaux familiaux et sociaux peut produire chez le migrant un stress qui se traduit parfois par un double comportement déviant : d’agressivité à l’égard de la famille et de grande difficulté à entrer en relation avec le contexte extérieur à la famille. » (Beday-Hauser, Bolzman, 1997, p.45)

Nous remarquons que « même dans les meilleures conditions, ces migrations provoquent des tensions qui mettent à l’épreuve le groupe familial. » (Beday-Hauser, Bolzman, 1997, p.76) Cette fragilisation engendre des conséquences au sein même de la famille mais également hors du contexte familial, soit en terme d’intégration.

L'accès ardu au marché du travail

L’importance d’exercer une activité professionnelle n’est plus à prouver. Les enjeux sont bien plus profonds que l’indépendance financière et l’autonomie que cela apporte aux individus. Bien que ces éléments soient non négligeable en terme d’intégration. Effectivement, bénéficier d’une autonomie financière implique de ne pas avoir recours à l’assistance. Cette dernière ne permettant qu’une « intégration au rabais » selon Schnapper (Schnapper, 2007, p. 158). Mais au-delà de cet enjeux-ci, « le temps du travail professionnel donne son sens aux autres moments de la vie, au temps du non-travail. C’est le lieu où se manifeste la dignité de soi et où se déroule l’essentiel des échanges sociaux. » (Schnapper, 2007, p. 139)

Grâce à la proximité plus ou moins prépondérante qu’il permet avec autrui, exercer un emploi permet d’accéder à des modalités et des facteurs soutenant l’intégration. Il est tout d’abord un lieu de socialisation et d’apprentissage des normes de la société. Comme le mentionne Schnapper : « c’est par le processus de socialisation, c'est-à-dire un apprentissage continu, que l’individu intérieurise progressivement les normes collectives. » (Schnapper, 2007, p. 56) De quelque nature qu’il soit, l’emploi permet également aux migrant-e-s d’apprendre et exercer la langue du pays d’accueil. Mais plus encore, selon le Conseil de l’Europe, il peut également jouer un rôle de réduction des préjugés et renforcer la solidarité. Car :

« le fait de travailler ensemble jour après jour, de partager la fatigue, le risque, le malaise, les problèmes, avec la socialisation professionnelle mais aussi humaine que cela crée et avec la réaction des immigrés face aux injustices et aux processus d’infériorisation qui les accablent - tout

cela crée à présent un sentiment (encore bien fragile) de solidarité entre nationaux et immigrés qui ouvre de nouveaux espaces de revendication et de négociation. » (Conseil de l'Europe, 2005, p. 239)

L'accès à l'emploi est rendu ardu mais demeure néanmoins un facteur clé d'intégration. Il est donc nécessaire de trouver des solutions à cette problématique. A ce propos, le Conseil de l'Europe propose :

« développer des méthodes de recrutement mettant en valeur les compétences des immigrés relevant de leur parcours migratoires et des diversités culturelles, soit dans le secteur public, soit dans le secteur privé : reconnaître les compétences et les qualifications acquises à l'étranger, la valeur sociale de certaines prestations. » (Conseil de l'Europe, 2005, p. 47)

On en revient au modèle de valorisation et de production des ressources précédemment présenté.

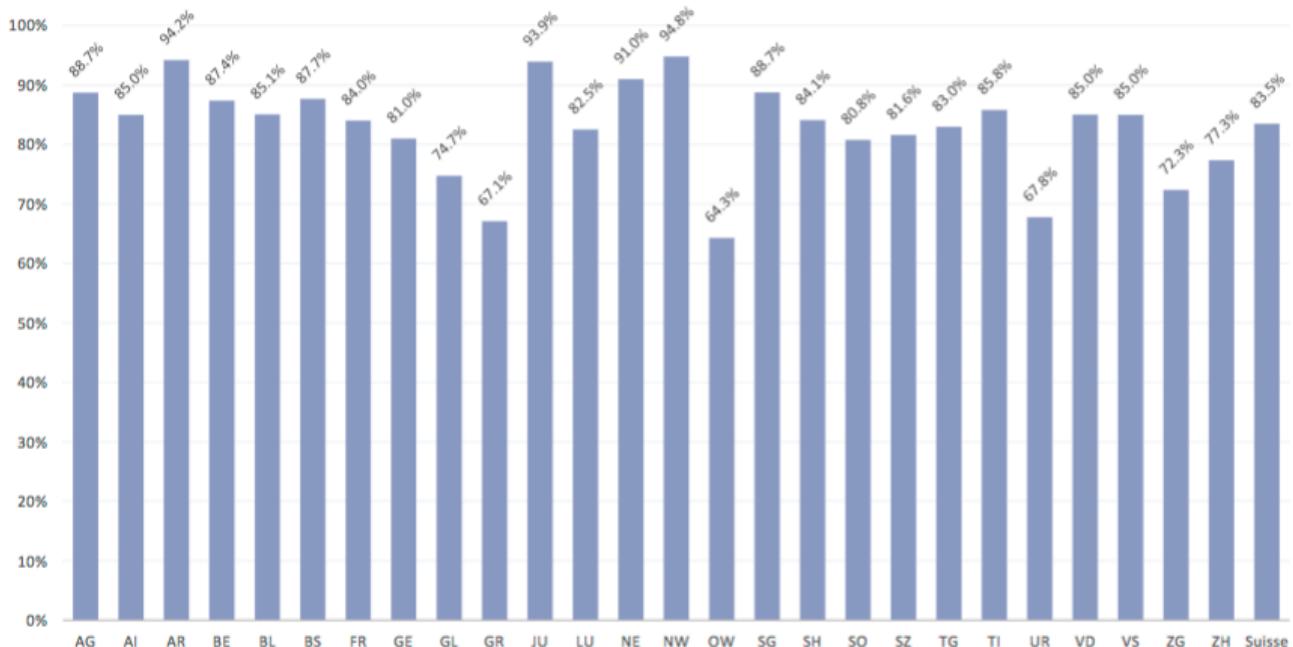
Il me semble également important de prendre en compte la profondeur et la symbolique de chaque situation. Et à ce propos, comme le mentionne très bien Dominique Schnapper : « le travail c'est beaucoup plus que le travail, en sorte que le chômage ou même toute forme de non-travail, c'est beaucoup plus que le non-travail. » (Schnapper, 2007, p. 139)

C'est pourquoi la difficulté de trouver un emploi exerce un poids très lourd sur les migrant-e-s. « Des qualifications non adéquates au niveau hautement compétitif du marché du travail et d'autres facteurs conjoncturels et structurels rendent très difficile l'insertion de ces personnes dans le circuit professionnel. » (Beday-Hauser, Bolzman, 1997, p.49) Il est déjà ardu pour les indigènes sans diplôme d'accéder au marché de l'emploi. Pour les migrant-e-s, la tâche s'avère donc, pour toutes les raisons que j'aborde dans ce chapitre, d'autant plus compliquée. De plus, même s'ils et elles sont au bénéfice d'un diplôme émanant de leur pays d'origine, principalement d'un état tiers, hors Union Européenne, le processus afin de faire reconnaître ce dernier s'avère être un parcours du combattant. Laetitia Carrera¹⁸ précise à ce sujet, en parlant des personnes extra européennes, que « tout est fait pour les construire comme étant moins intégrable. » (Carrera, 2016)

« Castel (1995), par exemple, montre que la transformation de la société salariale rend plus difficile l'intégration par le travail et fragilise certains réseaux sociaux, rendant ainsi les individus plus vulnérables. » (Bolzman, 2001, p.135) Ce n'est donc pas l'emploi en soi qui pose problème mais bel et bien l'accès rendu ardu à ce dernier pour les personnes migrantes et toutes les conséquences qui en découlent. En effet, si les premières migrations étaient voulues et représentaient une main d'œuvre bienvenue, les migrations actuelles prennent une couleur tout à fait différente et l'accès à l'emploi se durcit.

Dans un rapport réalisé par l'Office Fédérale de la Statistique (OFS) et le Secrétariat d'Etat aux Migrations (SEM) en juin 2015, il est révélé le taux d'aide sociale dans le domaine de l'asile par canton, au 30 juin 2014 :

¹⁸ Leatitia Carrera est intervenante au Centre de Contact Suisses-Immigrés à Genève



A travers ce schéma, on se rend compte du taux très élevé de personnes à l'aide sociale, 85 % en Valais. Se retrouver contraint de demander l'assistance risque de placer le demandeur dans une situation humiliante. (Schnapper, 2007, p.157) De plus, cela « établit une relation d'inégalité entre celui qui a le pouvoir d'assister et celui qui est assisté, elle est contradictoire avec la reconnaissance de la dignité de l'autre. » (Schnapper , 2007, p. 157) Toutes les représentations qui pèsent autour de l'aide sociale sont également très difficiles à supporter. Il est de notoriété publique que les regards portés sur les personnes à l'assistance sont bien souvent accusateurs, étant donné qu'elles sont, pour la plupart, perçues comme responsables de leur situation.

L'entrave que représente l'absence de travail à l'intégration des personnes migrantes s'explique de plusieurs façons. Tout d'abord, le travail est un lieu très fort d'intégration. En ce sens, ne pas y être intégré empêche les individus d'accéder aux bénéfices qui y sont inter-reliés. D'autre part, l'accès à certaines prestations et bénéfices sont rattachés au fait de posséder un emploi. Par exemple l'accès à certains permis. Ne pas en posséder ne permet donc pas d'accéder à ces priviléges. Mais encore, le fait de se retrouver dans une situation d'inactivité n'est pas chose aisée moralement et pèse plus ou moins intensément sur les personnes migrantes.

J'ai préalablement mis en avant la situation des personnes à l'assistance. Dans le même sens, il serait pertinent de s'attarder quelque peu sur le chômage. Les dominations du capitalisme pèsent sur notre société. Ainsi, comme le dit la sociologue Dominique Schnapper qui utilise des termes très forts : « l'homme sans emploi, c'est l'homme sans qualité. » (Schnapper, 2007, p. 140) C'est une vision certes caricaturale, mais à l'image des représentations collectives. Et cela concerne non seulement les étranger-ère-s, mais toute personne sans emploi. Aujourd'hui, être au chômage :

« remet en question le statut de l'individu dans la société mais aussi à l'intérieur du groupe familial. Il risque de provoquer l'affaiblissement et parfois la rupture des liens conjugaux et même filiaux. Les chômeurs, qui ont le sentiment d'être atteints dans ce qui constitue leur dignité personnelle, restreignent d'eux-mêmes leurs échanges amicaux. Le risque de connaître le processus d'exclusion est étroitement lié à la solitude. » (Schnapper, 2007, p. 155)

La boucle « isolement – non-insertion professionnelle – non adaptation culturelle » semble donc être une réalité pour les migrant-e-s des pays tiers en Occident (Beday-Hauser, Bolzman, 1997, p.49). A la lumière de ces informations, je poursuis la réflexion formulée par Dominique Schnapper autour de cette problématique :

« Quelles formes peut prendre l'intégration sociale dans des sociétés organisées autour de la production et des valeurs de l'efficacité, lorsqu'on ne peut plus assurer un emploi, fondement de la dignité des hommes, à un grand nombre de personne ? » (Schnapper, 2007, p. 156)

Peu de maîtrise de la langue du pays d'accueil

Le fait de ne pas maîtriser la langue du pays d'accueil est peut-être, de prime abord, une des plus grosses difficultés rencontrées par les étranger-ère-s. En effet, l'incapacité de communiquer qu'engendre ce manque de connaissances préterite les arrivant-e-s sur tous les plans et constitue, nul doute possible, un obstacle à l'intégration. Toujours dans le cadre de l'étude réalisée par Bolzman et Beday-Hauser, un homme exprime son ressenti en ces termes :

« Je me suis senti comme un insecte – complètement incomptént... Un jour, j'étais perdu...

Quelqu'un a essayé de m'aider en me donnant des indications. Je n'ai pas voulu paraître sot, mais je n'ai absolument pas compris ce qu'il me montrait. » (Beday-Hauser, Bolzman, 1997, p.66)

Les propos de cette personne mettent parfaitement en exergue une réalité. Maîtriser la langue du pays d'accueil permet une autonomie qui, sans quoi, n'est pas envisageable. D'ailleurs, durant ces « périodes de transition (...), les membres de ces familles deviennent dépendants les uns des autres ». (Beday-Hauser, Bolzman, 1997, p.74) Très souvent, les parents se retrouvent durant un certain moment dépendant de leur progéniture vis-à-vis de la langue. Les enfants, immergés dans le contexte scolaire ont tendance à plus rapidement parler la langue locale que leurs géniteur-trice-s. Ce regain d'autonomie que permet la maîtrise de la langue dans la vie sociale et professionnelle de la personne est non négligeable au niveau de son indépendance mais également de l'estime et de la confiance en soi.

D'autant plus qu'en se référant à l'hypothèse du contact, à laquelle j'ai déjà fait référence dans ce travail, supprimer la barrière de la langue permet ainsi de communiquer et d'échanger avec les autochtones, ce qui peut devenir un moyen de lutte contre les inégalités, les préjugés et l'isolement social. (Donnard, 2009, p.16) Cela favorise l'égalité dans le sens où « apprendre le français, c'est pouvoir communiquer de façon suffisamment fluide pour y occuper une place, pour ne pas être discriminé par rapport au locuteur natif » (Donnard, 2009, p.16).

Plus qu'un simple facteur d'intégration, la langue :

« s'avère être un enjeu de cohésion sociale et de développement économique, ainsi qu'une des dimensions essentielles de la formation tout au long de la vie. Elle apparaît donc comme un enjeu global et transversal qui dépasse le seul processus d'intégration. (Donnard, 2009, P.88)

Cependant, j'élargirai la perspective en mentionnant que selon l'Observatoire Régional de l'intégration et de la Ville (ORIV) (2009), le fait de rendre cet apprentissage obligatoire et l'assortir de sanctions pourrait être contreproductif et produire l'effet inverse. L'observatoire met également en avant un risque lié à cette obligation. « Forcer » en quelque sorte les migrant-e-s à parler la langue du pays d'accueil pourrait être souhaité dans une perspective d'assimilation et non d'inclusion. En ce sens, ce serait un moyen pour ces dernier-ère-s de démontrer « leur nouvelle identité culturelle conforme à celle des nationaux » (Donnard, 2009, p.45).

En conclusion, ne pas maîtriser la langue du pays d'accueil n'est pas qu'un simple facteur entravant l'intégration mais c'est bel et bien une entrave en elle-même. Sans cela, l'intégration n'est que difficilement, voire pas du tout, envisageable.

Différences culturelles

Il ne m'a pas été aisément d'aborder ce pan-ci, tout simplement car le terme de culture « est trop souvent considéré comme homogène et fixe alors qu'il est labile et situé. » (Ossipow, 2016) J'observe une tendance à utiliser ce terme à tort et à travers et à fusionner les individus avec leur culture, à expliquer toutes les différences et malentendus, en terme de culture. Le problème sera donc divisé en deux parties.

Tout d'abord, il est évident et non discutable que des différences d'ordre culturel sont existantes entre les étranger-ère-s venant du Moyen-Orient et les autochtones, des Occidentaux. Apprendre et intégrer les normes de la société d'accueil est un aspect clé de l'intégration (Conseil de l'Europe, 2005, p. 44). Comme le mentionne le Conseil de l'Europe, « les « règles du jeu » d'une société complexe s'acquièrent lentement et le prix du manque de compréhension peut être élevé en terme d'exclusion ou de déviance. » (Conseil de l'Europe, 2005, p. 44) Cet apprentissage doit donc se faire en relation avec autrui dans une sorte de tolérance mutuelle. En effet, dépasser les barrières culturelles pour entrer en relation peut s'avérer être un facteur de tension dans le sens où nous ferons inévitablement face à des malentendus. (Beday-Hauser, Bolzman, 1997, p.71) L'Autre doit

donc être ouvert à cette éventualité. Si tel n'est pas le cas, il est limpide que ces différences peuvent être source de discorde.

Cependant, et deuxièmement, l'importance donnée à cette différence a pris une trop grande envergure. D'ailleurs, Lila Abu-Lughod¹⁹, a réalisé tout un travail là autour dans un écrit intitulé « Writting against culture » (1991), où elle relate les travers et les risques de l'utilisation de ce terme. Comme le précise Laurence Ossipow²⁰, « l'identité « culturelle » ou « ethnique » ne peut pas être considérée comme supplantant toutes les autres formes d'identité » (Ossipow, 2016). C'est pourtant ce qui est trop souvent fait avec la tendance à tout expliquer en terme de « culture ». Ainsi, les individus se retrouvent assimilés à leur culture. Mais il est important de prendre conscience que « les problèmes des immigrés ne sont pas substantiellement différents de ceux du reste de la population » (Conseil de l'Europe, 2005, p. 41) et tout ne peut pas être expliqué et interprété en « termes de « retard culturel des étrangers ». » (Conseil de l'Europe, 2005, p. 41) Ce faisant, en considérant l'immigré-e comme :

« un « être culturel », non seulement nous omettons de considérer la constellation des rapports de force dans la rhétorique de l'attribution, mais encore – suivant la logique de l'argumentation – nous négligeons délibérément que, dans notre propre société également, des constructions culturelles des réalités sociales se muent en évidences. » (Ehret, 2002, p.253)

Paradoxalement, autant il y a une tendance certaine dans le discours populaire à tout expliquer en termes de culture sans reconnaître les spécificités de chaque Etre en lui-même, autant les politiques ne prennent parfois pas assez ces disparités en compte. Comme nous l'avons vu en abordant le thème de la politique du pays d'accueil, cette omission des diversités culturelles entraîne un risque élevé d'exclusion tout en réduisant l'accès à l'égalité des chances (Conseil de l'Europe, 2005, p. 39).

En somme, nous sommes en accord pour mentionner les disparités culturelles comme étant un facteur entravant l'intégration, en émettant toutefois quelques réserves quant à l'utilisation de ce terme.

Synthèse

J'ai cité la liste des facteurs étant susceptibles d'entraver le processus d'intégration des personnes migrantes. Bien évidemment, cette dernière n'est ni exhaustive ni absolue. Chacun ayant des ressources, sensibilités et caractères différents et ne réagissant donc pas de la même manière aux événements de leur parcours de vie. Pour synthétiser ce qui a pu être mis en avant dans ce chapitre, nous remarquons que la politique d'immigration et d'asile du pays d'accueil est un facteur qui peut à la fois entraver et faciliter l'intégration des personnes migrantes en fonction de son évolution. Actuellement, de nombreux-euses auteurs sont en accord pour dire que de la politique Suisse n'est pas pour faciliter l'intégration. La rupture des liens familiaux, l'accès ardu au marché du travail, le manque de maîtrise de la langue du pays d'accueil et les différences culturelles sont d'autres éléments ayant un impact pouvant péjorer le processus d'intégration des étranger-e-s.

La notion sociologique d'intersectionnalité pourrait nous servir à mettre en lumière ce qui a été présenté. En effet, l'intersectionnalité peut être définie comme étant « un paradigme utilisé pour comprendre l'articulation d'inégalités et de discriminations multiples. » (Bilge, 2009, cité par Blanchard, 2015) Nous remarquons ici que les migrant-e-s se retrouvent simultanément au carrefour de plusieurs formes de domination. Le fait d'être catégorisé migrant-e, d'être parfois sans emploi et avoir recours à l'assistance, de ne pas parler la langue du pays, mais encore d'avoir une couleur de peau différente. Les facteurs entravant leur intégration sont donc multiples et se cumulent pour ne leur laisser qu'une infime chance de trouver une place dans une société déjà organisée. Comme le formule parfaitement Bolzman, les migrant-e-s :

« vivent ainsi une situation paradoxale d' « intégration non intégrée » (Schwab, 2000), élaborant un véritable « ethos de la débrouillardise » (Grell, 1987), qui leur permet d'évoluer dans un univers d'exclusion institutionnelle en adaptant constamment leurs attitudes et comportements aux contraintes qu'ils connaissent. » (Bolzman, 2001, p.147)

¹⁹ Lila Abu-Lughod est professeure d'anthropologie à New York

²⁰ Laurence Ossipow est professeure à la Haute Ecole de Travail Social à Genève

3.2.4 Facteurs favorisants l'intégration des personnes migrantes

Comme nous avons pu le voir, l'intégration passe par l'apprentissage des normes et des valeurs de la société d'accueil. Cependant, ce processus peut se révéler lent, voire même irréalisable en l'absence d'un certain nombre d'éléments favorables afin d'accompagner les migrant-e-s dans leur parcours (Beday-Hauser, Bolzman, 1997, p.53). Ce sont ces éléments, regroupés au fil de mes lectures, qui vont être mis en avant dans ce chapitre.

Dialogue interculturel

Le dialogue culturel fait référence à un élément préalablement mis en avant dans ce travail : la théorie du contact. En effet, la rencontre avec l'Autre permet de le découvrir et déconstruire nos perceptions et opinions premières vis-à-vis de l'étranger-ère. (Morend, 2013, p.16) Fuir ou éviter ce contact contribue à se confondre dans l'image stéréotypée et remplie de préjugé que l'on s'est faite d'autrui. Mais plus encore, cela encourage à « prendre les minorités comme boucs émissaires et, plus généralement, à favoriser l'intolérance et la discrimination. » (Conseil de l'Europe, 2008, p.15) L'importance de cette rencontre peut être synthétisée en citant Amin Maalouf qui disait : « c'est notre regard qui enferme souvent les autres dans leur étroite appartenance et c'est notre regard aussi qui peut les libérer. » (Maalouf, 1998)

Dans un écrit intitulé « *Vivre ensemble dans l'égale dignité* », le Conseil de l'Europe met en avant l'importance du dialogue interculturel. Il s'agit principalement du contenu de cette publication qui va me servir d'appui. Tout d'abord, le dialogue interculturel est défini comme étant un « échange de vues ouvert, respectueux et basé sur la compréhension mutuelle, entre des individus et des groupes qui ont des origines et un patrimoine ethnique, culturel, religieux et linguistique différents » (Conseil de l'Europe, 2008). Ce concept « va au-delà de l'acceptation et du respect de l'autre. Il exige une certaine curiosité réciproque et une volonté partagée de se connaître et de se comprendre mutuellement. » (Morend, 2013, p.16) En ce sens, il est nécessaire « d'adopter une démarche réflexive, permettant à chacun de se voir sous l'angle des autres. » (Conseil de l'Europe, 2008) Selon le Conseil de l'Europe (2008), le dialogue interculturel est un instrument essentiel afin de gérer la diversité culturelle. Il contribue :

« à l'intégration politique, sociale, culturelle et économique, ainsi qu'à la cohésion de sociétés culturellement diverses. Il favorise l'égalité, la dignité humaine et le sentiment d'objectifs communs. Le dialogue interculturel vise à mieux faire comprendre les diverses pratiques et visions du monde, à renforcer la coopération et la participation (ou la liberté de faire des choix), à permettre aux personnes de se développer et de se transformer, et à promouvoir la tolérance et le respect de l'autre. » (Conseil de l'Europe, 2008)

La pertinence de favoriser le dialogue entre les cultures et son importance dans le processus d'intégration est relativement bien mis en avant. Echanger avec autrui permet parfois de comprendre le sens d'un comportement, cela :

« ne veut pas dire le justifier, ni l'accepter en tant que tel mais accepter qu'il a un sens, qu'il a une valeur et qu'il est utile de le connaître. Il s'agit par la suite de se confronter, d'échanger et de trouver un sens commun, ou d'admettre, après discussion, qu'il n'y a pas de possibilité ou de compromis sur tel ou tel sujet. Ou encore, accepter que tout membre d'un groupe social ou d'une communauté a aussi sa propre personnalité, résultat de son propre parcours de vie. Il faut éviter de l'enfermer dans une vision globalisante et répétitive, au risque de nous décevoir deux fois : d'abord parce qu'il n'est pas comme nous, ensuite parce qu'il n'est pas comme on pensait qu'il devait être. » (Beday-Hauser, Bolzman, 1997, p.333)

Un moyen d'encourager les bénéfices de cette rencontre se trouve être le projet. Ce dernier :

« permet de rassembler les gens autour d'un but commun et de créer ainsi de la cohésion sociale. En outre, il permet à tous les participants de devenir acteurs, de mobiliser leurs ressources et de développer des compétences. Le projet est une démarche qui rassemble et qui peut sensiblement améliorer le vivre-ensemble et l'acceptation mutuelle. » (Morend, 2013, p.21)

D'autant plus que, comme le mentionnent Bolzman et Beday-Hauser, « plusieurs facteurs entravent cette communication intercommunautaire. Le premier facteur étant la difficulté de rencontrer une personne suisse,

tout simplement. » (Beday-Hauser, Bolzman, 1997, p.70) Le projet peut ainsi parfois de servir de premier prétexte à cette rencontre et ce dialogue.

Participation

La participation à la collectivité est un élément se retrouvant dans la définition même de l'intégration, son importance n'est donc pas négligeable, « notamment comme instrument d'apprentissage du fonctionnement de la société et comme vecteur d'un vrai sens d'appartenance. » (Conseil de l'Europe, 2005, p. 48) Apprendre et intégrer les normes sociétales est un élément relativement repris au niveau de l'intégration. Ce dernier est d'ailleurs légalement mis en avant dans l'article 4 alinéa 4 de la LEtR : « il est indispensable que les étrangers se familiarisent avec la société et le mode de vie en Suisse ». Mais comme le dit très bien Schnapper, « l'intégration des individus n'est pas seulement le produit de la conformité de leurs conduites aux normes », il s'agit également de co-construire l'invention de nouvelles normes sociales. « La société moderne est tendue vers l'avenir, elle se construit par les changements et les innovations, c'est en participant à ces innovations que les individus s'intègrent – au sens actif du terme. » (Schnapper, 2007, p. 15)

La pertinence de la participation pour l'intégration pourrait s'imager par l'information suivante :

« l'intégration des enfants de migrants, comme celle de tous les nationaux, s'était effectuée depuis deux siècles grâce à leur participation progressive à la vie collective par l'intermédiaire des institutions nationales à vocation universelle, de l'Ecole à l'armée, sans que des politiques spécifiques aient été adoptées pour les populations migrantes ou pour leurs enfants. » (Schnapper, 2007, p. 177)

Bien entendu nous faisons actuellement face à des problématiques plus complexes lorsque l'on parle de migration que quelques années auparavant. Par les modalités et le contexte différent, la participation doit dès lors éventuellement plus être incitée par les politiques d'intégration que jadis. Effectivement, « se cantonner aux échanges à l'intérieur de son groupe d'appartenance est spontané et facile, c'est l'ouverture aux autres qui doit être encouragée par les institutions communes. » (Schnapper, 2007, p. 197) Les politiques publiques ont donc leur rôle à jouer afin de stimuler cette participation. Cependant, elles ne sont que des appuis. Le processus devant se poursuivre par les étranger-ère-s eux-mêmes, car « les formes les plus souples et plus fluides de la participation des individus à la vie collective (...) sont à long terme plus solides que les formes d'intégration imposées de l'extérieur. » (Schnapper, 2007, p. 206)

Concernant les bienfaits de cette participation à un niveau individuel, nous notons que « les pratiques et les expériences participatives renforcent chez les migrants le sentiment de contrôle sur leur vie » (Conseil de l'Europe, 2005, p. 332), et favorisent « la réarticulation mentale du collectif chez les migrants qui, en retour, s'émancipent et gagnent en autonomie, en se sentant socialement intégrés (Conseil de l'Europe, 2005, p. 332). Ce regain d'autonomie :

« entraîne un sentiment d'efficacité personnelle, une confiance dans ses capacités personnelles et l'impression de mieux maîtriser son destin. Au-delà, elle génère un sentiment de connexion avec le monde et d'unité avec les autres qui lui confère la qualité de phénomène de société. » (Shields, 1995 ; Lord, 1994 ; Wallerstein, 1992, cité par le Conseil de l'Europe, 2005, p.332).

Ressources personnelles

Lorsque je parle de « ressources personnelles », je me réfère à Kaya²¹ qui les définit comme suit : « l'ensemble des potentiels et moyens mobilisables, tangibles ou intangibles, résultant d'un processus de construction complexe, dont dispose un individu pour accomplir une action. » (Kaya, Kamm, Gabadinho, 2007, p.23) L'usage et la reconnaissance de ces ressources pourrait en effet jouer un rôle dans le processus d'intégration, et mieux

²¹ Kaya est chef de projet à la Croix-Rouge Suisse et politologue

encore, cela dans une perspective d'empowerment. Bolzman et Beday-Hauser ont très explicitement mis en avant l'importance de prendre en compte ces dernières, en avançant que tous-tes les migrant-e-s :

« arrivent dans le pays d'accueil avec leurs personnalités et leurs ressources. Ils ont des savoirs, des savoir-faire, ils ont accumulé des compétences pour répondre aux nécessités de la vie, ils ont appris la langue, la possibilité de communication, des attitudes relationnelles, ils ont des responsabilités envers les autres. Certes ces compétences peuvent être endormies ou bloquées, au moment de la migration, au moment du départ de leur pays, comme au moment de la rencontre avec le pays d'accueil, mais elles n'en sont pas moins là et peuvent être un tremplin pour la suite des apprentissages, pour l'intégration dans la société d'accueil. » (Beday-Hauser, Bolzman, 1997, p.334)

Cette citation, préalablement cité au début de ce travail, nous ramène au modèle de valorisation et production des ressources dont j'ai déjà vanté les mérites. Il faut bien évidemment se servir de ces ressources et savoirs qu'ils ont déjà car « comme Portes et Rumbaut (1990) le signalent, les ressources personnelles et communautaires des migrants peuvent jouer un rôle dans le processus d'intégration, même si le contexte politique n'est pas idéal. » (Bolzman, 2001, p.139)

L'information selon laquelle « dans de nombreux pays européens, les immigrés font preuve d'un important activisme : presque la moitié d'entre eux, en milieu urbain sont dans des associations et font du bénévolat » (Conseil de l'Europe, 2005, p.48) met en lumière que les migrant-e-s se servent d'eux-mêmes de leurs propres ressources pour donner un sens à leur quotidien. Il s'agit dès lors à ce que les politiques publiques fassent de même en prenant en compte les compétences propres à chacun-e dans leurs programmes et projets d'intégration.

Synthèse

Dans ce chapitre, j'ai mis en lumière les principaux éléments se trouvant être des facilitateurs à l'intégration. Soit, favoriser le dialogue entre les cultures, la participation des migrant-e-s à la société d'accueil et finalement, se servir des ressources et compétences propres de chaque individu dans le processus d'intégration. Il s'agira dès lors d'analyser sur quel élément Troc de Compétence peut avoir un impact.

3.2.5 Synthèse

Nous pouvons relever que la plupart des éléments abordés dans ce chapitre sur l'intégration sont inter-reliés. En effet, tout d'abord l'apprentissage de la langue du pays d'accueil semble primordial au chemin vers une intégration réussie. Maîtriser cette dernière permet la participation à la vie sociale et l'échange avec les citoyen-ne-s suisses. A son tour, cet échange qui inclut indéniablement un dialogue interculturel, favorise l'apprentissage des normes de la société, la pratique et le perfectionnement de la maîtrise de la langue, et réduis les différences d'ordre culturelles par une certaine ouverture et compréhension mutuelle. Etre au contact de l'Autre contribue ainsi à déconstruire les représentations et modifier l'image que les autochtones se font des migrant-e-s, vice versa. A ce propos, comme nous l'avons vu, les étranger-ère-s sont actuellement vues comme « menaçants la cohésion sociale ».

Favoriser ce contact revêt une importance non négligeable, car les perceptions et discours qui sous-tendent l'immigration ont une forte influence sur les politiques du pays d'accueil, de même que sur l'aisance d'intégration des personnes migrantes. Ainsi, dans une perspective systémique, il est pertinent d'exercer un impact sur ces représentations. En ce sens, favoriser la participation des personnes migrantes à la société d'accueil en est un moyen et semble être un tremplin vers leur intégration.

Un autre élément qui ressort de manière flagrante et proéminent est l'importance de prendre en compte les ressources et compétences personnelles des personnes migrantes dans leur processus d'intégration. Ainsi, de les considérer comme co-constructeur-trice-s et partenaires dans l'élaboration de solutions les concernant. Nous parlons beaucoup de « pouvoir d'agir » ou « empowerment », et c'est exactement dans cette perspective que nous nous retrouvons. Comme le concluent Bolzman et Beday-Hauser :

« Après de nombreuses années d'expériences, nous estimons que les réponses apportées aux populations migrantes doivent être diversifiées, voire différencierées, qu'elles doivent tenir compte des ressources propres et du mode de réponse que ces personnes apporteraient à leurs difficultés (système d'entraide, de soins, réseaux, etc.) » (Beday-Hauser, Bolzman, 1997, p.235)

C'est d'ailleurs l'essence même des recommandations émises par différent-e-s auteurs : partir sur une politique reconnaissant le pluralisme culturel et les spécificités de chacun-e.

Relier les deux éléments ressortis dans cette conclusion et faire participer les migrant-e-s à la société d'accueil à travers leurs compétences et ressources, pourrait ainsi s'avérer plus que pertinent. Fort de ce constat qu'il serait convenable d'appliquer à nos politiques, une réflexion s'impose dès lors :

« Est-on d'accord de faciliter la vie des étrangers en Suisse et leur intégration ? Admet-on que nous avons quelque chose à recevoir d'eux et non tout à leur apporter ? Admettent-ils qu'ils ont quelque chose à nous apporter et cela les intéresse-t-il ? Comme le loup de la fable, les étrangers (...) doivent-ils constamment montrer « patte blanche », se justifier ? enfin, peut-on admettre qu'ils ne s'intègrent pas ? » (Beday-Hauser, Bolzman, 1997, p.236)

Se poser ces questions au niveau politique et sociétal est primordial car répondre à la négative à ces interrogations impliquerait que quelque soit les solutions ou réponses apportées afin de faciliter l'intégration des étranger-ère-s à la société d'accueil, ces dernières se confronteraient à une Suisse non réceptive et n'aboutiraient donc à aucune concrétisation.

3.3 Inclusion

A l'heure actuelle, selon certain-e-s auteurs parler d'intégration pour les personnes migrantes ne suffit plus. C'est pourquoi je terminerai cette approche théorique en abordant le concept d'inclusion. C'est un terme plutôt récent et qui tend à remplacer celui d'intégration qui, comme nous l'avons vu, est parasité par sa surutilisation et son flou juridique. L'inclusion, cette conception systémique, part du principe que :

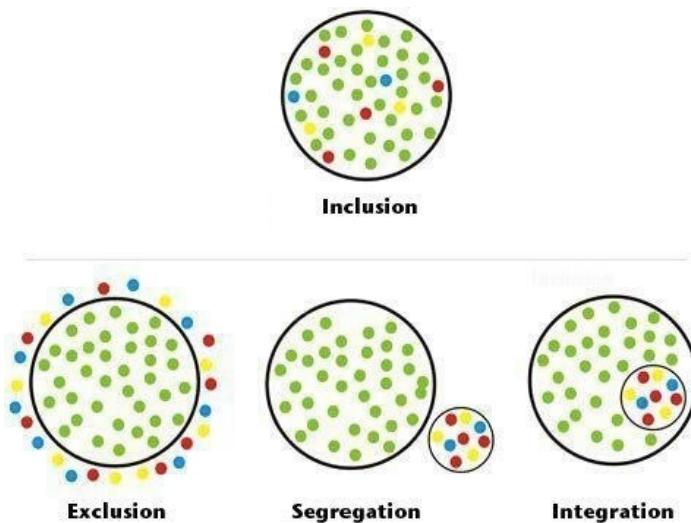
« tout le monde est « normal » en droit, quel que soit l'écart à une pseudo-norme qui serait définie par une moyenne de performance dans une population. La norme, c'est-à-dire la frontière d'inclusion, est élargie à tous. Qu'on soit fille ou garçon, noir ou blanc, valide ou handicapé, sourd ou entendant, on fait partie de la norme, on fait partie de l'environnement ordinaire, on ne peut plus en être exclu. »

Il s'agit donc de ne pas agir dans une perspective d'assimilation et de vouloir faire rejoindre les migrant-e-s au « cercle fermé de la normalité qu'on a soi-même préalablement défini » (Le Capitaine, 2013, p.6), mais bien d'élargir la norme à la diversité.

Distinguer l'intégration de l'inclusion est important. L'intégration est à la fois un problème politique et culturel « qui renvoie à la capacité politique et institutionnelle de « recommandation de la société nationale dans un contexte où la diversité croissante est saisie communément comme perturbatrice pour la cohésion sociale » (Lorcerie, 2006, p.2) » (Gandolfi, 2010, p.27). Penser en terme d'intégration revenait à centrer son attention sur la personne dite « à intégrer » en exigeant une adaptation à sens unique. Cette notion « ouvrait le droit à la similitude, à être semblable, tolérant l'exclusion de ceux qui ne parvenaient pas à accéder par eux-mêmes au monde « normal » » (Le Capitaine, 2013, p.7). Alors que dans une perspective inclusive, on :

« ouvre le droit à la singularité, à la différence, ne tolérant pas d'exclusion à la participation sociale sur le prétexte de cette différence. Là où l'intégration n'interrogeait pas la norme établie, l'inclusion fait varier la norme pour y inclure toutes les singularités. » (Le Capitaine, 2013, p.7)

Le schéma suivant (Anonyme, 2013) illustre bien cette différence :



Ce processus prend en compte la responsabilité de l'environnement. Il « doit se faire à partir d'une éthique de l'altérité qui priviliege la différence et qui se base sur la responsabilité de l'autre envisagé comme personne à part entière » (Gandolfi, 2010, p.25). L'inclusion serait donc une stratégie « capable de faire évoluer (...) la société. (...) « Elle constitue la clé de la citoyenneté tout en étant un élément essentiel de la politique sociale » (UNESCO-BIE, 2008b, p.13) » (Gandolfi, 2010, p.25)

Stefania Gandolfi²² indique que l'inclusion s'inspire de plusieurs principes, dont celui du « respect de la diversité de chacun pour favoriser l'intégration et la socialisation entre pairs par le biais de la confrontation quotidienne avec la diversité. » (Gandolfi, 2010, p.28) Cette confrontation peut se faire au travers du dialogue interculturel, qui, selon le conseil de l'Europe, « est une caractéristique essentielle des sociétés inclusives dans lesquelles aucun individu n'est marginalisé, ni exclu » (Conseil de l'Europe, 2008).

Notre société devrait dès lors penser en termes d'inclusion. Et cela relève d'une responsabilité portée par nos politiques sociales. Comme le souligne Gandolfi, si notre modèle politique implique « une inégalité de droits et de statuts, ou (...) essaye d'effacer les diversités, c'est la démocratie qui est en danger parce que tout modèle démocratique est inclusif et l'inclusion doit être apprise ensemble. » (Gandolfi, 2010, p.25) La diversité doit donc être prise en compte et tenir une place centrale dans nos politiques, d'ailleurs, y apporter une attention « réduit les risques d'homologation et d'assimilation. » (Gandolfi, 2010, p.28) Nos politiques sociales, agissant dans une perspective inclusive, devraient établir des valeurs afin de « bâtir une communauté sécurisante, tolérante, collaborante et stimulante dans laquelle tous les membres sont valorisés. » (Gandolfi, 2010, p.26) Mais encore, s'ouvrir aux richesses et qualités propres à l'Autre, « tout en essayant d'annuler les indices de risques sociaux et culturels auxquels sont exposés les immigrées. » (Gandolfi, 2010, p.29) Dans cette perspective, la responsabilité de chaque citoyen-ne n'est pas à négliger non plus, car elle épouse un rôle majeur. En effet :

« Dans nos villes aujourd'hui, il y a une cohabitation entre l'extrême pauvreté et la richesse. Il est urgent que chacun puisse s'engager dans la gestion du passage d'une ville inégalitaire à une ville de l'inclusion à l'égard de tous les citoyens de n'importe quelle origine ou provenance. » (Gandolfi, 2010, p.29)

Comme nous l'avons vu, le concept d'inclusion va plus loin encore que celui d'intégration. Il suppose un changement de regard et de perception sur l'Autre et le monde. C'est pourquoi penser en termes d'inclusion et repenser le monde s'avère d'autant plus nécessaire à l'ère actuelle.

²² Stefania Gandolfi est titulaire de la Chaire UNESCO « Droits de l'homme et éthique de la coopération internationale » de l'université de Bergamo (Italie)

3.4 Conclusion

Pour conclure cette partie théorique, un parallèle va dès à présent être fait entre les éléments qui nous ont été apportés et le projet Troc de Compétence. A la lumière des principes acquis, sera mis en évidence ce que le projet peut apporter en terme d'intégration et de cohésion sociale. En rappelant que les hypothèses selon lesquelles Troc de Compétence favorise la cohésion sociale et l'intégration des personnes migrantes font parties de mes hypothèses de départ.

Comme nous l'avons vu, les migrations affaiblissent les réseaux et solidarités familiales. Les familles se retrouvent ainsi privées de leurs points de repères. De plus, la difficulté pour les individus à entrer en contact avec des personnes suisses les submergent de solitude dès leur arrivée. Cette complexité relève notamment des visions stéréotypées, des préjugés et représentations qu'ont intégrés les autochtones sur les étranger-ère-s. Ce sont-là des éléments entravant l'intégration des personnes migrantes.

Troc de Compétences apparaît dès lors comme un « prétexte » dans la mise en relation entre autochtones et étranger-ère-s et facilite cette rencontre si difficilement envisageable. Au même titre que les Systèmes d'échanges locaux sont parfois apparus comme des structures de substitution lorsque les réseaux familiaux et amicaux se sont retrouvés affaiblis, Troc de Compétence peut également être vu sous cet angle-ci et favoriser la création d'un réseau soutenant et solidaire et donc la cohésion sociale. Dans ce genre de système, nous avons mis en évidence que toutes les classes sociales se côtoient et échangent. Cela permet et favorise le dialogue interculturel, élément clé de l'intégration, et une mise en évidence des bienfaits de la théorie du contact. Ces deux éléments engendrent, comme nous l'avons vu, une réduction des préjugés et une ouverture permettant ainsi aux autochtones de déconstruire leurs représentations sociales à travers la rencontre avec l'Autre. De plus, il implique une participation accrue des personnes migrantes à la société d'accueil mais aussi à leur processus d'intégration, élément non négligeable en terme d'efficacité. En ce sens, Troc de Compétence se retrouve dans la fonction du travail social en tant que « passeur », « tremplin », vers une autonomisation dans le propre chemin de vie de l'individu.

Mais encore, j'ai relevé que nombreux-euses étaient les migrant-e-s se retrouvant au chômage ou à l'assistance au vu de l'accès ardu au marché de l'emploi. Selon les constats tirés sur les SEL, ces derniers sont apparus pour les utilisateur-trice-s comme une possibilité de régler leurs problèmes en dehors de toute assistance ou charité et cela grâce à la solidarité qui fait foi dans ce type de système. Nous pouvons évidemment transposer cet effet au projet et ainsi le voir comme un lieu créateur de solidarité nationale permettant non seulement l'accès à des services dont certain-ne-s ne pourraient se payer, mais encore comme un soutien moral et matériel non négligeable. Ce dernier lutte également contre l'inactivité des étranger-ère-s n'ayant pas la possibilité d'exercer un emploi et leur confère donc un sentiment d'utilité sociale qui a tendance à totalement disparaître et à miner le morale en cas d'inactivité professionnelle.

Pour finir, la spécificité de Troc de Compétence réside dans le fait que ce dernier favorise le développement, l'exercice et la valorisation des compétences de chacun-e. Et eu égard, il prend donc en compte les ressources personnelles de tout individu dans une perspective d'empowerment. Cet aspect du projet répond aux recommandations faites à l'attention des états sociaux qui impliquent de reconnaître la spécificité de chaque Etre humain dans une idée d'intégration. Au-delà de ça, il entre en tout point dans le modèle de valorisation et de production des ressources développé par Bolzman qui se trouve être d'une pertinence comme nul autre pareille en terme d'intégration.

Je terminerai en mettant donc en évidence le fait que Troc de Compétence, à la lumière de ce que nous avons pu découvrir au travers de ses spécificités et des constats établis sur les SEL transposables à ce projet, favorise la quasi-totalité des facteurs encourageants le processus d'intégration des personnes migrantes. Soit, le dialogue interculturel, la participation et l'utilisation des ressources personnelles de chacun-e. Concernant l'accès à un emploi, le seul élément que Troc de Compétence ne peut pas soutenir se trouve être l'autonomie financière. Bien qu'il permette l'accès à certains services payants gratuitement, ce qui exerce une influence sur cet aspect-ci. Du reste, il se place également comme un lieu de socialisation et d'apprentissage des normes de la société, un moyen d'exercer et d'apprendre la langue du pays d'accueil – élément primordial d'intégration – et le développement d'un réseau social comme j'ai pu l'expliciter précédemment. Toutefois, TdC est difficilement comparable avec un emploi étant donné le temps passé dans un lieu d'activité professionnelle et le temps hypothétique d'échange que l'on pourrait attendre d'un-e utilisateur-e de Troc de Compétence.

D'autre part, le projet exerce également une influence sur les éléments qui entravent le processus d'intégration des personnes migrantes. Soit, la perte de repère et de réseaux familiaux, l'accès ardu au marché du travail, mais encore le peu de maîtrise de la langue nationale et les différences culturelles. Concernant l'exercice de la langue, Troc de Compétence permet l'exercice et le perfectionnement de cette dernière au contact des autochtones. Ce contact, cet échange, cette rencontre, vont permettre à leur tour non pas de gommer les différences culturelles, mais bien de les comprendre et apprendre à vivre ensemble avec les spécificités de chacun-e. Pour le travail, je reprendrai les propos d'un utilisateur des SEL, qui mentionne : « *c'est un genre de contact, dans le sens où ça m'a permis d'avoir une autre offre d'emploi dans une autre organisation parce que j'étais impliquée ici. Ça apporte une validation sociale (Q).* » (Fare, 2012, P.61) Ce petit exemple met en lumière le fait que Troc de Compétence peut avoir un impact positif sur l'accès à l'emploi également.

Au vu des hypothétiques apports de Troc de Compétence et de sa philosophie, nous pouvons aller encore plus loin en affirmant que ce projet se place dans une approche inclusive et plus seulement intégrative. Effectivement, en respectant la diversité et la singularité de chacun dans un espace d'ouverture et de tolérance par le biais d'échanges valorisés, TdC pense en terme d'inclusion.

Finalement, à travers ce que l'on a pu mettre en exergue ci-dessus, je peux avancer que Troc de Compétence favorise la cohésion sociale. En effet, cela grâce au lien et interactions positives que ce projet crée entre les individus, la solidarité qui en naît, le sentiment d'appartenance qu'il développe, l'exercice de la langue qu'il permet, la réduction des préjugés et stéréotypes et le contexte dans lequel il se situe, soit l'économie sociale et solidaire. Ces éléments étant des composantes favorisant la cohésion sociale. D'autant plus que, comme l'a mentionné Héber-Suffrin (2003) à propos des SEL, ces derniers créent du décloisonnement social, ce qui est également le cas du projet. Mais encore, tout simplement, selon Morend (2013) : « le projet rassemble les gens et crée de la cohésion sociale ».

Dès lors, je synthétiserai le tout en signifiant que, au vu des apports théoriques dont nous nous sommes enrichis jusqu'à présent, Troc de Compétence se trouve être un projet d'utilité publique permettant de favoriser l'inclusion des personnes migrantes dans une perspective d'« empowerment », de même que la cohésion sociale.

4. Présentation de la méthodologie

4.1 Présentation de la méthode utilisée

Les entretiens réalisés dans ce travail de Bachelor se veulent semi-directifs. L'analyse se base sur cinq entretiens, deux avec des professionnel-le-s et trois autres avec des femmes migrantes. Concernant la taille de l'échantillon, le qualitatif a primé sur le quantitatif. En effet, cela dans le but de pouvoir exploiter les moindres dires des participant-e-s. Ainsi, cinq entretien me paraissait être tout à fait pertinent afin de pouvoir rendre un travail intéressant qui ne faisait pas que survoler les échanges avec les participant-e-s.

4.1.1 Technique d'analyse

Lors de la préparation des entretiens, deux questionnaires ont été réalisés. L'un était destiné aux migrant-e-s et l'autre aux professionnel-le-s. Les questions ont été regroupées par thématiques similaires afin de pouvoir faire un parallèle entre les réponses et ainsi analyser les ressemblances et dissemblances.

Tout d'abord, les entretiens ont entièrement été retranscrits, même les digressions. Dans un deuxième temps, j'ai mis en évidence les propos qui répondait directement aux questions. Pour terminer, j'ai créé un tableau comparatif pour les entretiens des migrant-e-s et des professionnel-le-s. De cette façon, les réponses préalablement réduites à des mots-clés ont bien pu être mises en évidences et surtout juxtaposées. Ainsi, j'ai pu relater mes premières impressions : corrélations entre les réponses, différences etc. et inclure ces observations dans une nouvelle colonne.

Concernant l'analyse, elle a été séparée par thématiques et les éléments pertinents retirés des propos de chaque participant-e ont été relevés. De plus, des liens ont été fait avec la partie théorique lorsque les avis des personnes interrogées confirmaient, ou infirmaient ce qui avait préalablement été mis en avant. Bien évidemment, le but étant de répondre aux hypothèses de départ, cet aspect n'a pas été oublié.

4.2 Présentation du terrain d'enquête

4.2.1 Critères de choix et profils des participant-e-s

Je vais dès lors brièvement présenter les trois femmes migrantes qui ont accepté de répondre aux questions et en ce sens, co-construit ce travail.

Tout d'abord, Madame Carron²³, la cinquantaine, originaire du Bénin. Cette dernière a réalisé ses études au Sénégal puis en France, à Paris où elle a rencontré son mari. Elle l'a suivi en Suisse alors qu'elle avait 38 ans et ils ont eu une fille ensemble. Quelques années après être arrivé en Suisse, le couple a divorcé. A ce moment-là, Madame Carron sombra dans une profonde dépression qui révéla des troubles schizophréniques. Actuellement, cette dernière est au bénéfice d'une rente de l'assurance invalidité et participe à des ateliers d'Emera plusieurs fois par semaine.

Puis nous retrouvons Madame De Susa, la cinquantaine également et originaire du Portugal. Elle est venue travailler en tant que jeune fille au pair à 21 ans à Genève. Peu d'années après être arrivée elle a rencontré son mari suisse avec qui elle a eu une fille. Cette dernière a depuis travaillé comme femme au foyer à élever sa fille.

Finalement, c'est Madame Hussein, la cinquantaine aussi et originaire d'Erythrée qui a accepté de répondre à mes questions. Cette dernière est arrivée en Suisse il y a vingt six ans, seule avec ses deux filles. Mme Hussein travaille maintenant depuis de nombreuses années à l'hôpital de Sion comme assistante en soin.

A propos des trois femmes migrantes, je tiens tout d'abord à préciser qu'il s'agit d'un total hasard que ce soit trois femmes. On remarquera qu'il n'y a pas de nouvelle arrivante dans les femmes interrogées. C'est un choix que j'ai fait car je ne souhaitais pas avoir recours à un-e traducteur-trice. En effet, afin de pouvoir relater de manière la plus objective possible en évitant d'interpréter, une conversation directe est bien plus pertinente à

²³ Les noms utilisés pour les migrantes sont des noms fictifs d'emprunt.

mon sens. De plus, j'ai fait le choix d'interroger des personnes qui avaient un recul sur leur processus d'intégration, les mesures auxquelles elles avaient eu accès et les mesures en place actuellement. Le seul critère utilisé lors de la sélection de ces dernières était le suivant : être un-e migrant-e de la première génération. J'ai ensuite diversifié au maximum les pays de provenance. Par exemple, me doutant bien que l'apprentissage de la langue se poserait comme une problématique évidente, j'ai choisi une personne provenant d'un pays francophone afin de soulever une autre difficulté pour quelqu'un qui n'est pas allophone.

Dans le but d'apporter une vision différente et complémentaire à celle de ces trois femmes migrantes, deux professionnel-le-s ont également été parties prenantes. Nous retrouvons tout d'abord Monsieur Fontannaz, chef de l'office de l'asile du canton du Valais. Son point de vue large et global de la thématique m'intéressait fortement. D'autre part, j'ai décidé d'interroger une assistante sociale de la Croix-Rouge, Madame Venetz, qui se retrouve face à une réalité différente. La diversité des points de vue me tenait à cœur pour rendre l'analyse plus intéressante. Le point de vue d'une professionnelle en contact direct avec la population migrante au quotidien était important. Le point commun entre ces deux professionnel-le-s réside dans le fait qu'il et elle exercent les deux dans le domaine de l'intégration des personnes migrantes.

4.2.2 Déroulement des entretiens

Concernant les migrantes, les entretiens se sont déroulés chez chacune d'entre elle. Il était important d'avoir un lieu calme, sécuritaire et propice à la confidence et à l'échange. Je les ai toutes senties à l'aise et j'ai été accueillie chaleureusement par chacune d'entre elles. Pour les professionnel-le-s, les entretiens se sont déroulés sur leur lieu de travail.

Lors de la prise de contact, j'avais proposé à chaque personne de leur transmettre les questions à l'avance afin qu'ils en prennent connaissance si la volonté ou le besoin s'en faisait ressentir. Seuls les professionnel-le-s ont désirés connaître les questions au préalable.

Avant l'entretien, j'ai bien évidemment précisé aux migrantes l'anonymat de notre échange. Puis, pour tous les participant-e-s, je leur ai demandé s'ils-elles étaient d'accord que j'enregistre l'entretien afin de faciliter une retranscription objective. Tous-tes ont été d'accord.

4.3 Analyse des données

4.3.1 TdC et apprentissage de la langue

Dans ce chapitre, je vais exprimer le besoin principal des primo-arrivants en Suisse et chercher comment y répondre de manière adéquate. Ainsi, j'analyserai si le projet Troc de Compétences pourrait avoir un impact et apporter une solution à ce besoin.

Besoin principal des primo-arrivants

Une des premières questions qui fut posée aux migrant-e-s comme aux professionnel-le-s, fût celle des besoins des primo-arrivants en Suisse. Le besoin qui est majoritairement ressorti des entretiens se trouve être l'apprentissage de la langue française. Ce qui confirme qu'une moindre maîtrise de la langue du pays d'accueil est peut-être une des plus grosses difficultés rencontrées par les étranger-ère-s. En effet, comme le résume Mme De Susa : « apprendre le français c'est important, sinon c'est une barrière la langue ! Après on peut être indépendant, on se sent bien ! ». Elle se confie d'ailleurs qu'à son arrivée, pendant quelque temps la langue l'empêchait de communiquer et c'était pour elle le seul obstacle à la rencontre avec les personnes suisses. Mme Hussein rejoint cette dernière : « la première chose que j'ai pensé aussi c'est apprendre la langue, comment tu communiques avec les gens sinon ! (...) je n'avais pas envie que quelqu'un traduise pour moi ». Effectivement, l'incapacité à communiquer qu'engendre cette méconnaissance de la langue prétérieure les personnes allophones et constitue un obstacle à leur intégration.

La corrélation précédemment abordée entre l'autonomie que permet l'apprentissage de la langue et l'indépendance, la confiance et l'estime de soi, a clairement été intégrée par ces femmes. Nous le ressentons dans leurs propos qui expriment explicitement un lien entre indépendance et apprentissage du français notamment. De manière plus subtile, lorsque Mme De Susa affirme qu'une fois la langue maîtrisée « on se sent bien », nous pouvons faire un parallèle avec la confiance et l'estime de soi.

Selon les deux professionnel-le-s, l'apprentissage de la langue du pays d'accueil est également un des trois besoins principaux en terme d'intégration des personnes migrantes. Une mauvaise maîtrise de la langue

nationale peut également être une des barrières au partage et à la rencontre avec les personnes suisses. D'ailleurs, un individu questionné dans le cadre de l'enquête de Beday-Hauser et Bolzman (1997) affirmait que, à cause de son manque de connaissance du français, il se sentait totalement incomptétent et en quelque sorte, inférieur. Une anecdote de Mme Venetz illustre également cet aspect-ci, cette dernière me parle de situations où les parents n'allait pas aux réunions de parent d'élèves car ils ne comprenaient rien et de gêne n'osaient prendre un-e traducteur-trice. Mais encore, en se focalisant cette fois sur les indigènes, cette professionnelle affirme que certaines personnes suisses qu'elle connaît n'osent parfois pas aller à la rencontre du – de la migrant-e à cause de la barrière de la langue.

Comme cela a très explicitement été mis en avant, la maîtrise de la langue se place comme un élément prépondérant et nécessaire lors de l'arrivée dans le pays d'accueil.

Appart de TdC à ce besoin

Une fois ce besoin identifié, il m'était important de comprendre comment y répondre. Quelles étaient les solutions que proposaient les professionnel-le-s ainsi que les femmes migrantes. Sans grande surprise, les deux professionnel-le-s ont mis en avant la mise à disposition de cours de langue. D'ailleurs, les deux migrantes allophones se sont tout naturellement tournées vers des cours de français en premier lieu. Mais en complément de ces cours, c'est au contact d'autres personnes parlant français qu'elles ont beaucoup appris.

Mme De Susa, en tant que fille au pair dans une famille francophone était « forcée » de pratiquer quotidiennement le français. De plus, une année et demi après son arrivée en Suisse elle a rencontré son futur mari à Genève, elle a ainsi été encore une fois dans l'obligation de parler français avec ce dernier. Ce qui, comme elle le dit l'a : « énormément aidée ». De son côté, Mme Hussein participait à des ateliers de tricots – proposés par le curé de Bramois - avec des femmes francophones. Au départ elle ne faisait qu'écouter les conversations, puis s'est gentiment mise à discuter. Elle me partage sa réflexion sur ce cours : « je me suis dit : c'est là que j'apprends, on tricotait, elles parlaient, j'entends, j'apprends ».

Le sujet de Troc de Compétences, des enjeux et de son utilité à l'égard de ce qui vient d'être mis en exergue va maintenant être abordé. Selon M. Fontannaz, le simple fait de prendre contact par le biais de TdC pourrait être une difficulté pour les personnes migrantes allophones. En effet, le seul fait de ne pas assez maîtriser la langue pourrait être problématique. Selon lui, il faudrait éventuellement « des personnes intermédiaires pour mettre les gens en relation ». C'est donc dans le premier pas pour entrer en contact que pourrait se poser le problème de la langue. Toutefois, pour une personne maîtrisant déjà quelques notions de français, cela ne serait pas le cas. Au-delà donc de cette première étape franchie, Mme Venetz affirme que TdC pourrait être une solution en permettant aux gens de parler le français ensemble, d'échanger. Pour Mme De Susa également, selon elle c'est une richesse et cela permettrait aux migrant-e-s de pratiquer le français. Comme le confirme Mme Carron en mentionnant que sur la plateforme, les migrant-e-s « peuvent trouver quelqu'un avec qui converser ». Et d'après l'expérience que les femmes migrantes ont partagée, échanger et discuter avec des personnes francophones peut s'avérer un parfait complément aux cours de langue.

Synthèse

En permettant aux migrant-e-s de parfaire leurs connaissances du français en conversant avec des autochtones lors des échanges de services, mais également plus directement en bénéficiant de cours de français par des personnes francophones, Troc de Compétence pourrait se placer comme une réponse à ce besoin d'apprendre la langue. En n'oubliant toutefois pas la réserve émise par M. Fontannaz qui nous rappelle qu'une moindre connaissance de base de la langue est nécessaire afin de pouvoir bénéficier de l'accès à la plateforme.

Comme nous l'avons vu, la connaissance de la langue du pays d'accueil est un élément nécessaire à l'intégration d'une personne dans le tissu social. Et plus encore, selon Donnard (2009), cela « s'avère être un enjeu de cohésion sociale (...) qui dépasse le seul processus d'intégration ». En impactant sur l'apprentissage de la langue, TdC entre dans un processus déjà actif et participerait à une démarche visant à rétablir une cohésion sociale.

4.3.2 TdC et la création de liens

Concernant les besoins principaux des migrant-e-s à leur arrivée, le besoin de contact humain et d'affection, de rencontrer des gens et de comprendre le monde qui les entourent sont des éléments qui ont également été avancés par les femmes interrogées. Pour Mme Carron, qui elle est francophone, ce contact humain répond

même à son besoin premier. En effet, cette dernière qui n'avait pas pour nécessité d'apprendre la langue dit avoir vécu l'isolement comme la chose la plus difficile à son arrivée.

Dans ce chapitre, je vais analyser si Troc de Compétence peut, à son échelle, favoriser l'élaboration d'une relation entre personnes suisses et migrantes. Pour ce faire, je parlerai en premier lieu des difficultés et des obstacles que peuvent vivre les migrant-e-s dans le fait d'aborder les personnes suisses et la création d'un lien avec ces dernières. Une fois ces difficultés identifiées, je tenterai d'analyser sur quels éléments TdC peut avoir un impact. Je répéterai alors le processus avec les éléments qui ont facilité l'élaboration d'une relation entre les participantes et les autochtones à leur arrivée en Suisse.

Difficultés et obstacles à la création de liens

Dès lors, comme l'avancent les deux professionnel-le-s, aller au contact d'autrui ne paraît pas si simple. Mme Venetz explique que c'est un problème car les migrant-e-s n'ont tout simplement pas l'occasion de rencontrer des personnes suisses. Et quand bien même l'occasion se présente, faut-il encore trouver le courage d'aller vers l'Autre. Souvent, les personnes migrantes sont gênées et ne vont pas vers le-la suisse-sse. En effet, « déjà il y a le fait d'être différent, souvent ne serait-ce que par la couleur (...), il y a cette sorte de malaise, l'impression qu'on les regardent » avance Mme Venetz. Mais selon elle, il y a toute sorte d'explications diverses et individuelles à cette gêne, notamment « peut-être aussi parce qu'ils sont à l'aide sociale et lisent les journaux, voient ce qui se passe dans la politique. » Et puis, il y a le grand problème des femmes voilées qui sont très stigmatisées me raconte t'elle. Le témoignage de Mme Hussein, basé sur sa propre expérience, permet de rebondir sur cette notion de gêne. En effet, cette dernière avance également que souvent, comme ce n'est pas « chez eux », les migrant-e-s ont l'impression de déranger.

D'après Mme Venetz, seule 5% de leur clientèle à la Croix-Rouge de Sion a « de vrais contacts avec des gens d'ici (...). Souvent, leur seule vraie référence en Suisse est leur assistante sociale, leur professeur-e de langue, la dame de la Migros à la caisse, ... » Les personnes relativement bien intégrées sont pour elles des gens qui ont la volonté d'aller vers autrui et le courage. « Honnêtement, je pense qu'il y a un très petit pourcentage de personnes qui ont vraiment de bonnes relations avec les gens de la région ». En somme, selon Mme Venetz, aller au contact de l'Autre n'est pas anodin et motivation et courage sont des mots d'ordre.

M. Fontannaz aborde le problème de manière plus directe en affirmant que pour lui ce qui est difficile dans la rencontre est principalement la barrière de la langue. Ce que confirment les deux femmes allophones. Pour ces deux migrantes, du moment où elles ont commencé à apprendre et maîtriser le français, le contact a été plus facile. En effet, nous l'avons vu, le peu de maîtrise de la langue du pays d'accueil fait obstacle à l'intégration. Comme le confirme Mme Hussein : « si tu construis ta vie ici tu dois t'intégrer et apprendre la langue parce que le contact avec les gens c'est très important, en tous les cas pour moi ».

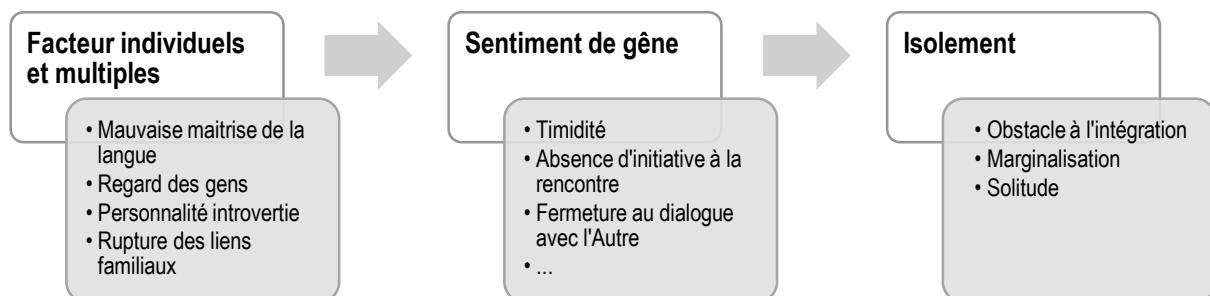
Je dirais que les visions des deux professionnel-le-s sont complémentaires. M. Fontannaz parle de l'obstacle premier à l'arrivée du – de la migrant-e, peut-être dû à son statut qui le fait côtoyer des primo-arrivants-e-s, alors que Mme Venetz aborde des problématiques qui interviennent en second lieu. Effectivement, à travers son poste cette dernière accompagne des personnes qui ont un statut en Suisse et sont là depuis un certain temps.

Concernant Mme Carron, seule francophone parmi les migrantes interrogées, c'est l'isolement, ou plutôt la solitude qui l'a empêchée de s'intégrer et de créer des liens. L'isolement peut être vu comme une conséquence de l'absence de relations mais également comme une cause. Et c'est sous cet angle que cela va être abordé et que Mme Carron l'a vécu. A son arrivée, cette dernière qui était timide de nature n'osait pas aller au contact de l'Autre et s'est gentiment isolée. C'est lorsqu'une maman au parc est venue la voir et l'a mise en confiance, qu'elle a commencé à tisser un lien avec elle. Seulement, jusque là cet isolement a été très difficile à vivre. Elle est venue en Suisse uniquement avec son mari et sa petite fille, bien que la famille nucléaire soit un soutien non négligeable, la famille élargie prend une importance prépondérante dans les sociétés africaines. Comme nous l'avons vu, ce nouveau contexte occidental où les migrant-e-s sont privés de leurs repères habituels et de leur réseau risque de provoquer de l'isolement et une certaine fragilité. Mais encore, selon Beday-Hauser et Bolzman (1997), cette nouvelle situation engendre également une grande difficulté à entrer en relation avec le monde extérieur et a ses conséquences en termes d'intégration. Ce qui est très bien illustré par le témoignage de Mme Carron.

Apport de TdC à ces problématiques

Dès lors, maintenant que les éléments susceptibles d'entraver la rencontre ont été mis en avant, ces divers points vont pouvoir être repris afin de faire un parallèle avec Troc de Compétence et constater ce que le projet pourrait apporter à ces égards.

En résumé, selon les participant-e-s, les éléments ayant un impact négatif sur la création d'attaches et la rencontre sont : la barrière de la langue, la timidité, le sentiment de gêne du-de la migrant-e-s et l'isolement. Ces éléments peuvent intervenir de manière indépendante ou alors être reliés, comme nous pouvons le constater sur le schéma ci-dessous :



Au sujet de la timidité du-de la migrant-e, ce sont Mme Venetz et Mme Hussein qui ont abordé le fait que les migrant-e-s pouvaient ressentir une certaine gêne au contact d'autrui. Nous remarquons que dans certains cas, avoir un impact sur la source de cette gêne est possible, notamment dans le cas des migrantes allophones. Par exemple, pour ces dernières leur isolement était dû au fait qu'elles ne parlaient pas français. Une fois le français appris et maîtrisé, cette problématique était résolue car aller vers l'Autre n'était plus une difficulté pour elles.

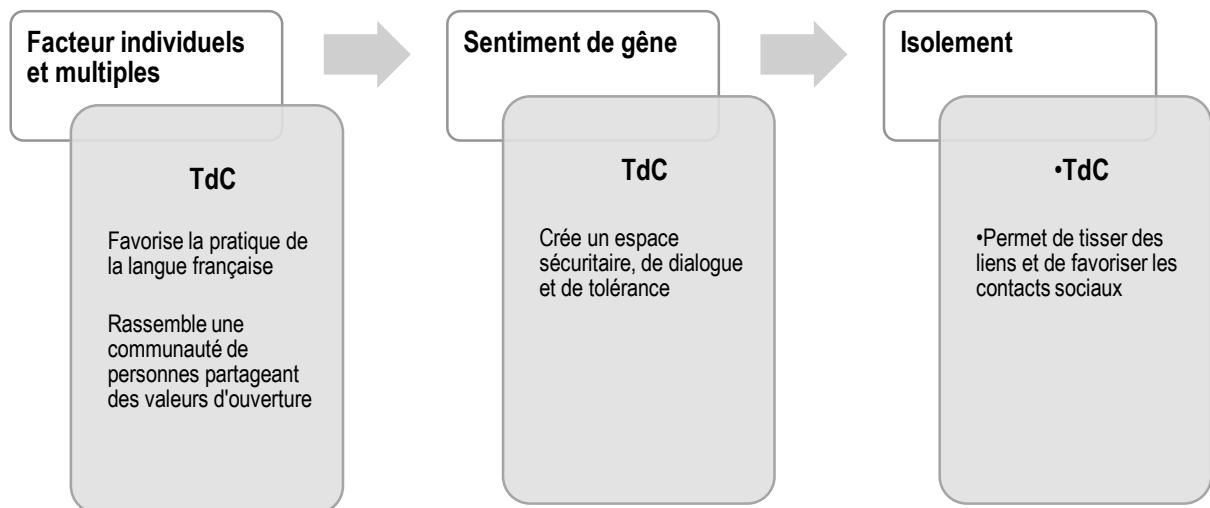
Ainsi, Troc de Compétence pourrait avoir un impact sur cette barrière de la langue en permettant aux migrant-e-s de développer leurs connaissances du français, mais également sur la gêne occasionnée par la méconnaissance de cette langue en créant un espace d'ouverture favorable à l'apprentissage et à la tolérance.

Toutefois, pour d'autres personnes nous n'avons pas forcément d'impact direct sur la source de cette gêne, TdC peut par contre tout de même jouer son rôle, comme cela va être démontré. Par exemple, Mme Carron qui elle était francophone a également vécu ce sentiment d'isolement. Elle s'est retrouvée en Suisse sans repères familiaux et séparée de la seule personne qui l'avait conduite là. Trouver une personne ressource comme elle l'a dit, l'a profondément aidée. Comme préalablement expliqué, c'est grâce à sa fille qu'elle a commencé à parler avec cette femme. Son enfant a donc fait office de « prétexte » à la rencontre, à la création d'une relation qui a ensuite été nourrie par les deux parties. Peut-être que n'ayant pu agir sur la source de sa timidité contrairement aux deux femmes allophones, Mme Carron avait besoin de cet tremplin pour favoriser le contact. Ce « prétexte » favorisant les rencontres pourrait se matérialiser par le biais du projet Troc de Compétences. Ce dernier permet à des personnes isolées, sans famille ni ami-e-s, de faire la connaissance de personnes avec qui elles pourront éventuellement tisser et développer un lien. Même si les deux femmes migrantes allophones interrogées avaient une facilité de contact, ce n'est pas le cas de tout le monde et comme le dit Mme Venetz, il faut beaucoup de courage pour aller vers l'Autre et c'est le cas de peu de personnes. Je pense donc qu'en favorisant et encourageant la mise en relation entre les populations et les cultures, TdC s'avère être un appui à la rencontre.

D'autre part, les personnes inscrites à Troc de Compétences sont au courant du principe de base de la plateforme, c'est-à-dire l'inclusion des personnes migrantes à la société d'accueil. Cela permet déjà de relier les individus autour de mêmes valeurs. Les migrant-e-s sont donc presque assuré-e-s de se retrouver face à des personnes ouvertes d'esprit et tolérante. La timidité de base risque ainsi fort de se dissiper au fil des

échanges. En effet, faire un pas vers autrui en ayant une certaine sécurité quant au retour que ce-tte dernière va avoir, rassure et facilite la démarche.

Dès à présent, le schéma des difficultés vécues par les migrant-e-s va être repris, en illustrant sur quels aspects TdC peut agir :



Eléments facilitateurs à la création de liens

Après avoir abordé les obstacles à la rencontre, je vais dès lors me pencher sur ce qui a permis aux migrantes, selon elles, de tisser du lien avec des personnes suisses.

Un des éléments facilitateur à la rencontre avec autrui et qui est ressorti dans les trois discours, est celui d'avoir des enfants. Comme le résume très bien Mme Carron : « c'est vraiment un facteur d'intégration pour les mamans, (...) l'enfant va te dire qu'il veut faire des activités, donc tu es obligé de t'intégrer, plus ou moins bien mais tu peux pas t'enfermer chez toi ». Ce que confirme Mme Hussein : « tu sais, quand tu envoies tes enfants à l'école tu fais connaissance facilement avec les parents, parce que les enfants vont chez eux, ils jouent, leurs enfants viennent chez toi, ... ». Une idée que complète encore Mme De Susa en affirmant : « quand tu as des enfants et tu viens d'arriver, tu vas au parc, à l'école et là tu dis un petit bonjour, ça passe beaucoup plus vite ».

Pour cette dernière, le fait de connaître des personnes portugaises déjà établies en Suisse l'a passablement aidée également.

D'autre part, les deux femmes migrantes allophones mettent l'accent sur leur facilité à entrer en contact avec les membres de la population. Comme confie Mme De Susa : « en déménageant j'avais déjà appris le français et dans mon nouvel immeuble il y avait pas mal de suisses. Et là petit à petit tu parles avec les voisins, comme j'ai un contact facile et pas de barrière c'était facile. » Mme Hussein de son côté met également en exergue son aisance relationnelle. En effet, elle affirme : « de ce côté-là, je n'ai jamais eu de problèmes ». Les premières personnes qu'elle a rencontrées et avec qui elle a construit une relation ont été des gens du village de Bramois dans lequel elle s'est établie. Que ce soit grâce aux contacts de voisinage, à ses enfants ou encore au curé, elle est parvenue à tisser des relations avec les villageois. Et puis, elle met en avant qu'il ne faut pas se renfermer, il faut aller aborder l'Autre. Par exemple, « quand il y a une fête du village, tu dois participer ». Cet esprit d'ouverture et cette aisance de contact font partie des ressources personnelles de ces deux femmes. Nous l'avons vu, les ressources personnelles sont des éléments facilitateurs à l'intégration des personnes migrantes. Ce qu'illustre parfaitement l'exemple de Mme De Susa et Hussein.

Mme Carron, pas forcément dotée de cette aisance de contact, me parle tout au long de notre entretien d'une femme qu'elle a rencontré et qui a été durant son processus d'intégration et aujourd'hui encore, une personne ressource. Comme elle le certifie, : « le fait d'avoir une personne ressource ça a été fondamentale, je ne m'en serais jamais sortie sans cette personne ressource, jamais ». Pour elle, « il faut vraiment rencontrer des gens qui t'aident à porter ta croix. »

Les témoignages de ces mères viennent confirmer ce qui a été affirmé précédemment. En effet, selon l'étude de Bolzman et Beday-Hauser (1997), le peu de personnes qui avaient réussi à tisser des attaches avec les membres de la société d'accueil l'avaient fait au travers d'intérêts communs, notamment à travers l'église. Ce qui a entre autre été le cas de Mme Hussein, pour qui le curé de Bramois a été un appui et qui l'a réellement aidée à faire la connaissance de personnes par le biais des activités qu'il lui a proposé. Cependant, mis à part l'église, c'est également grâce aux contacts de voisinage et aux enfants : « extravertis et non intimidés par leurs pauvres connaissances de la langue » (Beday-Hauser P., Bolzman C., 1997, p.72), que la création d'une relation a pu se faire pour les participant-e-s à l'étude de Bolzman et Beday-Hauser. Ce qui reflète également la réalité vécue par les participantes interrogées.

A présent, je vais parler de l'expérience de Mme Venetz à la Croix-Rouge. Cette dernière exprima une situation qui sortait de l'ordinaire dans le cadre de son travail. Il s'agit d'une famille syrienne qui venait d'arriver. Cette dernière raconte que lorsqu'ils ont dû partir de Suisse, tout le quartier s'est mobilisé pour eux. Elle m'explique :

« Alors quel est ce miracle ? Alors oui ce sont des gens qui ont un super contact social et tout, mais surtout, ils ont été vers les gens. Lorsqu'ils sont arrivés dans le quartier ils se sont présentés, ils ont été toqués aux portes et dire : « voilà, nous on vient de Syrie, on s'appelle comme ça, on a trois enfants, ... » C'est un effort énorme, c'est exceptionnel ! »

Etablir le contact avec les membres du voisinage leur a manifestement permis de tisser des liens forts et développer un contact à tel point que tout un quartier s'est mobilisé pour eux. Spontanément, cette famille syrienne a recherché le dialogue avec les membres du voisinage et a favorisé les interactions positives.

Comme nous l'avons vu, « il apparaît de plus en plus que le meilleur moyen d'éliminer les préjugés et de réduire les conflits entre les groupes, est de créer le dialogue entre ces différents groupes. » (Morend, 2013, p.17) Cela semble précisément être le cas de ce qu'a fait cette famille. Je ne vais pas extrapoler car je n'ai pas tous les éléments en main, mais ce qui relève des faits est qu'aller vers autrui en favorisant le dialogue a permis à cette famille de développer une relation positive avec les habitant-e-s du quartier.

Dans le même sens, Mme Venetz me parle d'une seconde famille syrienne qui avait de bons contacts avec leurs voisins car ils allaient leur amener des biscuits. Nous pouvons bien penser que ce n'est pas les biscuits en eux-mêmes à la base du contact positif, mais bien le geste d'aller vers l'Autre qui a porté ses fruits.

On ressent à travers ces exemples que les membres de la population sont sensibles à ces gestes et ces tentatives de contact de la part des nouveaux-elles arrivant-e-s. Mais encore, dans les deux exemples cités par Mme Venetz, je dirais que les familles étaient ouvertes et volontaires à la rencontre et l'échange, ce qui a servi d'impulsion pour avoir le courage d'aller aborder des personnes inconnues. Cette volonté a également été ressentie par les individus abordés, ce qui, j'en suis persuadée, a joué son rôle.

A propos de cet esprit d'ouverture, c'est également une qualité qui se retrouve chez tous les individus suisses qui ont été pris pour exemple. Le – la migrant-e a beau faire tous les efforts possibles et imaginables, cumuler tous les facilitateurs à l'élaboration d'attaches, si la personne d'en face n'est pas réceptive, ses efforts resteront vains.

En somme, en se basant sur l'expérience des migrantes interrogées et l'expérience de Mme Venetz à la Croix-Rouge de Sion, les éléments qui ont favorisé la création de liens avec la population locale sont les suivants :

- Avoir des enfants
- Avoir une facilité de contact
- Avoir un réseau ici en Suisse
- Rencontrer une personne bienveillante et qui sert de ressource
- Aller vers l'Autre en favorisant le dialogue et les interactions positives
- Faire preuve de bonne volonté et oser aller vers autrui
- Rencontrer des personnes suisses ouvertes et réceptives à l'échange

Impact de TdC sur ces éléments facilitateurs

Maintenant, la question qui se pose est la suivante : Troc de Compétences peut-il favoriser ces éléments ? C'est ce que je vais chercher à analyser.

Concernant le fait d'avoir des enfants, le projet pourrait intervenir plus ou moins dans le même sens. Cela a déjà été mentionné mais en effet, les enfants représentent une sorte de tremplin qui permet aux parents de développer des relations. De son côté, Troc de Compétence se pose également comme un « outil » pour favoriser le contact. Lorsque l'on sait qu'un certain nombre de migrant-e-s arrivent en Suisse seul-e-s, avoir une plateforme comme TdC pourrait leur servir dans leur chemin vers l'intégration. Dès lors, ce qui se révèlerait pertinent serait que Troc de Compétence puisse se placer, au « même » titre que les enfants, comme facilitateur à la rencontre.

Au sujet de l'aisance de contact, il s'agit d'une ressource personnelle qui n'est pas donnée à tout le monde. Transformer une personne timide en quelqu'un avec une grande assurance n'est pas du ressort du projet Troc de Compétences. Toutefois, pour les individus plus timides, TdC peut impacter sur cet aspect en rendant la mise en relation plus simple. J'ai préalablement abordé cet aspect dans le chapitre nommé : « apport de TdC aux problématiques de la rencontre » où nous avions pu constater que le projet pouvait pallier la timidité du – de la migrant-e-s.

La rencontre fait partie intégrante du projet Troc de Compétences. Ainsi, en permettant l'échange avec de multiples individus, le projet peut favoriser le fait de trouver une personne ressource pour le-la migrant-e. En effet, comme l'ont mis en avant les participant-e-s, TdC pourrait permettre de développer des relations amicales et d'aller plus loin dans la relation avec l'Autre. Mme Carron a tout simplement fait la connaissance d'une personne de bonne foi, désireuse de l'accompagner dans l'apprentissage des us et coutumes de son pays d'accueil. Selon moi, la plateforme Troc de Compétences est un lieu propice à la mise en contact d'un-e habitant-e intégré-e motivé-e à se positionner comme personne ressource. D'ailleurs, M. Fontannaz le confirme en affirmant : « on a ce principe de parrainage qui commence à se faire et qui est important et le projet pourrait entrer dans ce système ».

Pour Mme De Susa, le fait d'avoir un réseau ici en Suisse l'a aidée à faire la connaissance d'individus et facilité son processus d'intégration. Cependant, bon nombre de migrant-e-s aujourd'hui n'ont non seulement pas de réseau déjà implanté en Suisse, mais arrivent également seul-e-s. En incitant le contact avec les membres de la population valaisanne, TdC permet et favorise la création d'un réseau.

Concernant l'exemple donné par Mme Venetz, illustrant le fait qu'aller vers autrui en favorisant le dialogue et les interactions positives permettait l'élaboration de liens, cet aspect est à la base du projet Troc de Compétences. Effectivement, dans un contexte d'échange de services gratuits, ces deux éléments sont automatiquement présents et favorisés. D'autre part, la volonté, la motivation et l'esprit d'ouverture sont propres à chacun et malheureusement, avoir un impact sur ces aspects n'est pas du ressort du projet TdC. Toutefois, pour s'inscrire sur une plateforme d'échange de service visant à favoriser l'intégration, je dirais que la volonté et la motivation sont tout de même des bases nécessaires. Le cas échéant, l'individu ne participe tout simplement pas au projet. De même concernant la réceptivité des personnes implantées dans le pays d'accueil, si ces dernières n'ont pas une certaine sensibilité et volonté, elles n'adhèrent pas au projet TdC. Le côté facultatif de la plateforme permet donc en quelque sorte d'effectuer un « tri » pour les personnes qui ne seraient pas motivées et s'assure ainsi de compter une majorité d'individu « de qualité », comme dirait Mme Carron.

Finalement, je dirais que le projet Troc de Compétence ne peut pas favoriser de manière direct les différents éléments qui ont facilité la création de liens pour les migrant-e-s. Toutefois, comme nous l'avons vu, le projet va avoir un impact de près ou de loin sur chacun de ces éléments, en se plaçant parfois comme un appui à la conception d'attaches au même titre que d'autres éléments avancés par les participant-e-s.

Synthèse

Précédemment, ont été mises en avant les difficultés rencontrées par les migrantes durant leur processus d'intégration pour être en contact avec des indigènes. Riche des expériences de ces femmes, un parallèle a pu être fait avec le projet TdC. C'est comme ça que nous avons pu nous rendre compte que ce dernier pouvait avoir un impact sur chacune de ces difficultés. Dans l'autre sens, nous avons également vu que le projet Troc de Compétence pouvait favoriser certains facteurs qui avaient permis aux migrantes de tisser des relations avec les personnes implantées en Suisse.

Pour conclure ce chapitre, je dirais que visiblement Troc de Compétences permet de favoriser l'élaboration de liens entre les membres de la population en encourageant la rencontre, l'échange, la participation à la société et en permettant la création d'un réseau social. Le tout dans un espace d'ouverture et de tolérance.

4.3.3 Création de liens et intégration

Maintenant que nous avons illustré le fait que Troc de Compétence permettait de créer du lien entre les individus, je vais chercher à comprendre ce que cela peut apporter aux migrant-e-s en terme d'intégration. Ainsi, je me baserai sur l'expérience des femmes migrantes interrogées en exposant les bénéfices que ce contact a pu générer dans leur processus d'intégration. Ceci toujours dans le but d'évaluer ce que Troc de Compétence pourrait apporter aux migrant-e-s dans leur chemin d'intégration.

Expérience des migrantes

Mme Carron avait plus de peine que les deux autres migrantes à entrer en contact avec autrui, par sa personnalité peut-être plus introvertie. Pour elle, le fait de trouver une personne ressource a été salvateur. A mon sens, Mme Carron explique très bien ce que cette rencontre lui a apporté :

« Quand on parle d'intégration c'est ça ! Elle a pris ma fille pour faire des cours de patin, elle m'a dit : « il n'est pas question que Myriam (ndlr : sa fille) reste sur le banc de touche à l'école, elle va apprendre à nager, ... » (...) Elle m'a dit que quand un enfant rentre à l'école il ne faut pas qu'il soit mis de côté et du coup Myriam a été intégrée. Je ne savais pas qu'il y avait des cours de patins, de religion, de judo, de flute, natation, c'est elle qui m'a tout dit, tout tout tout ! Il n'y avait pas d'information ! »

Je l'ai déjà mentionné, pour elle avoir une personne ressource a été primordial. Elle pouvait l'appeler pour tous ses problèmes, toutes ses questions. De plus, une fois que cette mise en contact avait été faite, les autres se sont enchaînées, l'important était d'avoir, de base, une personne sur qui s'appuyer. Bien que cela soit indépendant de la volonté de chacun-e, Madame Carron insiste sur l'utilité et l'aide que fournit le fait de rencontrer des gens de qualité.

Pour cette migrante, avoir rencontré une personne de bonne foi, prête à l'accompagner dans son chemin d'intégration lui a permis d'avoir accès à une multitude d'informations qui ont facilité sa vie quotidienne. Cette personne ressource était Valaisanne et donc implantée dans le tissu géographique. Ainsi, elle était riche d'une pléthora d'informations qui n'étaient pas portées à la connaissance de Mme Carron. Comme cette dernière l'affirme : « voilà l'importance de l'information et de l'informel. » Aussi, cet apprentissage des normes sociétales et du monde de vie Suisse est nécessaire à l'intégration, cet aspect est d'ailleurs mis en avant dans la loi sur les étrangers.

Ce qui a été avancé me permet de revenir sur les propos de Mme Venetz lors de notre entretien. Selon elle, l'impact principal du projet TdC serait la création d'un tissu social avec des personnes déjà intégrées. A travers l'exemple de Mme Carron, nous pouvons constater les bénéfices de cet impact supposé : tisser une relation qui peut devenir un pilier et apprendre des informations sur son pays d'accueil. Ainsi, la plateforme pourrait permettre à des individus de développer pareils types de liens et d'en tirer des bénéfices, espérons-le, similaire.

Du côté de Mme Hussein, c'est d'une autre façon que ses relations avec les membres de la population l'ont aidée. A son arrivée, elle a fait la connaissance d'une maman qui amenait son enfant à la même école que sa fille tous les matins. Naturellement, sans même parvenir à se comprendre avec la langue que Mme Hussein ne maîtrisait pas encore, cette dernière a pris sa fille pour faire les aller-retours à l'école afin d'éviter à Madame de se déplacer. C'est un geste qui l'a réellement marquée. Cet élán de générosité a développé une amitié entre ces deux femmes qui dure encore aujourd'hui. Cet exemple met en avant le fait que rendre un service qui peut paraître anodin pour certain-e-s se trouve revêtir une grande symbolique pour quelqu'un qui vient d'arriver dans un pays et n'a pas encore de repères. Cette expérience vécue par Mme Hussein était importante à relever, car l'échange de service est à la base du projet Troc de Compétence.

Observer ce que cela a pu développer entre ces deux femmes et la façon dont cela a aidé Madame Hussein à son arrivée confirme la pertinence de favoriser ce type d'échange. Comme le dit Mme Carron en me parlant de Troc de Compétence : « je pense qu'à travers ces services on peut apprendre à se connaître, à voir les bons côtés de l'Autre. » Ce propos s'apparente à ce qu'a vécu Mme Hussein et met également à l'honneur la solidarité qui peut être développée entre les nouveaux-elles arrivant-e-s et les personnes locales.

Mais encore, avec une amie également allophone que Mme Hussein a rencontrée dans son village, elles se sont organisées afin de pouvoir aller aux cours de français chacune leur tour pendant que l'autre gardait les enfants. Cet arrangement peut également s'apparenter à un échange mutuel de service. Indirectement, cela leur a permis de faciliter leur apprentissage du français en les libérant quelques jours supplémentaires par semaine. Encore une fois, cela relève d'un bel exemple de solidarité, cette fois entre nouveaux-elles arrivant-e-s directement.

L'expérience partagée par Mme Hussein est on ne peut plus pertinente, elle nous permet en effet de constater les bénéfices générés par l'échange de services. N'ayant pas de recul par rapport au projet TdC, nous pouvons imaginer des impacts similaires, notamment l'élaboration de liens amicaux et le soutien dans le processus d'intégration.

Cette dernière a également relevé qu'à travers sa participation aux activités de l'église de Bramois et du Centre Suisses-Immigrés, notamment le stand des cinq continents, elle avait eu l'occasion de faire la connaissance de nombreuses personnes avec qui elle avait toujours de très bons contacts. Nous avons pu dénoter précédemment les bienfaits de cette participation à la société qui va générer un sentiment de contrôle et d'efficacité personnelle chez les migrant-e-s.

Tous les exemples donnés relèvent par ailleurs de la solidarité, que ce soit entre les migrant-e-s ou alors entre migrant-e-s et suisse-sse-s. De près ou de loin, ce sont des gestes de solidarité comme ceux-ci qui favorisent l'unité et la cohésion sociale. D'ailleurs nous l'avons vu, le dialogue interculturel, élément indissociable de la création d'une relation contribue notamment à « promouvoir la tolérance et le respect de l'autre » (Conseil de l'Europe, 2008), mais également à la cohésion de sociétés culturellement diverses.

Expérience des professionnel-le-s

Je reprendrai brièvement l'exemple apporté par Mme Venetz de la famille Syrienne. Nous avons pu constater que le fait de tisser du lien par le biais d'interactions positives leur avait permis d'obtenir un soutien immense en mobilisant tout un quartier en leur faveur. Visiblement, leur intégration dans le tissu social a été favorisée grâce à leur démarche. En effet, comme nous l'avons remarqué et selon Morend (2013), la rencontre avec autrui permet également de déconstruire les perceptions et opinions premières vis-à-vis de l'étranger-ère. Ce qui pourrait expliquer le retour positif qu'ont eu les personnes suisses à l'égard de cette famille.

Synthèse

Dès lors, les principales répercussions que nous pouvons constater de l'expérience qu'ont vécu les migrant-e-s du contact et de la relation à autrui vont être listées. Bien entendu, ces constats relèvent uniquement d'interactions positives. En somme, le fait de créer du lien :

- Facilite le processus d'intégration
 - o Permet de développer une relation de soutien dans le processus d'intégration
 - o Favorise l'intégration dans le tissu social
 - o Permet l'accès à des informations sur le pays d'accueil
- Favorise les interactions positives
 - o Permet parfois de développer des relations d'amitié
 - o Favorise la vision des bons côtés d'autrui
- Favorise la solidarité (cohésion sociale)

Nous remarquons que pour Mme Hussein et la famille Syrienne citée par Mme Venetz, le contact avec les membres de la population s'est fait avec de nombreuses personnes différentes. De son côté, Mme Carron a tout d'abord rencontré un individu qui lui a permis par la suite d'être en contact avec d'autres, mais les bénéfices abordés dans ce chapitre relèvent de l'interaction que cette dernière a eu avec une seule personne. Je mets en avant cela pour dire qu'il n'y a pas de « préférence » ou de « règle », qu'il s'agisse d'une rencontre, contact et/ou échange avec une seule personne ou plusieurs. L'important étant que le contact soit plus ou moins régulier et qu'il ne cesse pas.

Parallèle avec Troc de Compétences

Chaque utilisateur-trice de Troc de Compétence peut utiliser la plateforme d'une manière différente selon ses désirs, besoins et envie. En effet, dans le projet nous trouvons différents types de scénarios qui vont tous permettre la conception d'attaches, mais de manière différentes, il me semble donc important de les différencier.

Ces scénarios vont servir à analyser de manière plus précise encore, quels impacts chacun d'entre eux pourra avoir au niveau de l'élaboration de liens. C'est donc ce qui va être mis en exergue dans le tableau suivant :

Scénarios possible des utilisateur-trice-s de la plateforme	Parallèle avec les répercussions observées de la création de liens
<p>Utiliser ou offrir un service sur la plateforme et puis arrêter d'utiliser cet outil.</p> <p><i>Exemple : Jeanne apprend à faire du vélo à Sara. Sara, riche de cet enseignement n'utilisera plus la plateforme.</i></p>	<p>De cette manière, la plateforme est utilisée pour son utilité, sa gratuité et sa praticité. En considérant qu'un bon nombre de personnes se servent de la plateforme de cette manière, cela permet de favoriser et développer la solidarité (cohésion sociale) de manière générale.</p>
<p>Utiliser ou offrir un ou plusieurs services à des utilisateur-trice-s, faire la rencontre d'une personne qu'on va apprécier et rester en contact en dehors de la plateforme.</p> <p><i>Exemple : Jeanne apprend à faire du vélo à Sara. Jeanne et Sara rigolent beaucoup lors de cet échange et se découvrent des intérêts en commun. Ces dernières continuent à se voir régulièrement de manière amicale en dehors de la plateforme et l'échange de service.</i></p>	<p>Dans ce cas-là, la plateforme sert d'appui et de prétexte à la mise en contact. De cette manière, TdC permet à la personne de développer des attaches, parfois même amicales avec un autre individu et en ce sens repérer ses bons côtés et déconstruire ses construits sociaux. Cette personne pourra également se placer comme soutien dans le processus d'intégration du – de la migrant-e.</p> <p>Indirectement, cette rencontre permettra de favoriser l'intégration dans le tissu social de la personne migrante et lui offrira, par l'échange, d'accéder à des informations sur le pays d'accueil.</p>
<p>Utiliser un service offert par la même personne à qui l'on rend un service. Continuer l'échange de manière ponctuelle en dehors de la plateforme.</p> <p><i>Exemple : Jeanne promène le chien de Sara le vendredi soir. De son côté, Sara nourrit le perroquet de Jeanne et arrose les plantes de cette dernière lors de ses départs en vacances.</i></p>	<p>Ce type d'échange, peut-être de base purement utilitaire, permet en premier lieu de favoriser la solidarité. Mais encore, en plaçant au centre de l'échange les compétences individuelles de chacune, cela permet aux individus de voir le bon côté de l'Autre.</p> <p>Echanger de manière régulière avec quelqu'un permet de tisser et développer un lien, qui pourra éventuellement devenir amical et favoriser l'intégration du-de la migrant-e dans le tissu social.</p>
<p>Utiliser la plateforme de manière régulière avec des utilisateur-trice-s différents.</p> <p><i>Exemple : Jeanne promène le chien de Sara vendredi soir car cette dernière travaille. Le lendemain, Colette vient réparer la machine à laver de Jeanne. Puis un autre jour, Jeanne apprend à Paul à coudre.</i></p>	<p>Dans ce scénario-ci, la plateforme est utilisée au même titre que précédemment, de manière utilitaire. En ce sens, le développement de la solidarité en est également la conséquence principale.</p> <p>En favorisant l'échange et la rencontre avec de nouvelles personnes, l'intégration dans le tissu social est indirectement facilitée.</p>

A travers ce tableau, nous remarquons que tous les bénéfices qu'ont retirés les migrant-e-s de leur contact avec les personnes indigènes à leur arrivée en Suisse se retrouvent dans Troc de Compétences. J'ai séparé les différents scénarios afin de comprendre si l'un d'entre eux se démarquait réellement, mais ce n'est pas le

cas. Peu importe la manière dont Troc de Compétences est utilisé, il aura un impact positif sur les différents éléments mis en évidence.

4.3.4 Mesures d'intégration : la clé de la réussite

Lors des entretiens, j'ai cherché à comprendre si les femmes migrantes étaient satisfaites des mesures d'intégration qui s'étaient offertes à elles, de même que les raisons du bon ou mauvais déroulement de ces dernières. J'ai également questionné les professionnel-le-s sur le sujet, cela dans le but de faire un parallèle avec le projet TdC et de constater si ce dernier réunit les composantes essentielles à la réussite d'un projet visant à favoriser l'intégration.

Bénéfices des mesures d'intégration

Tout d'abord, j'ai interrogé les migrantes sur les mesures auxquelles elles avaient eu accès en Suisse. Mme Hussein et Carron étaient réellement enchantées de ces dernières. Et pour cause, Mme Hussein a eu accès à des cours de français qu'elle a pu suivre au sein d'une association, ainsi que des mesures d'insertion professionnelle qui lui ont permis de faire un pas dans le marché du travail. Ces mesures ont donc indirectement facilité son intégration en lui permettant d'accéder à des facteurs favorisant l'intégration des migrant-e-s. Soit la maîtrise de la langue du pays d'accueil et l'accès à un emploi.

Pour Mme Carron, les mesures auxquelles elle a eu accès ne se sont pas mises en place directement à son arrivée en Suisse. En effet, cette dernière était mariée à un pasteur et parlait français. Je précise cela car elle explique que de par ce statut, à son arrivée personne ne s'est préoccupée de ses besoins. Ces derniers n'étant pas visibles. D'ailleurs elle l'analyse très bien en expliquant : « en tant que femme de pasteur j'étais peut-être la personne qui devait donner le LA, ils attendaient de moi peut-être des choses, sans en retour me donner des clés. » Ainsi, elle se sentait encore plus isolée. Elle a donc dû trouver des solutions seule afin de parvenir à s'intégrer. Son amie rencontrée grâce à sa fille a été une ressource indispensable en premier lieu, avant la mise en place de mesures adéquates. Et puis quelques années après son arrivée, en l'espace de quelques mois elle a divorcé et fait une dépression qui l'a conduite à l'hôpital psychiatrique de Malévoz. Cette dernière raconte :

« c'est depuis mon divorce que j'ai été vraiment prise en respect, en considération dans ma souffrance. C'est à partir de là : femme, mère, isolée, étrangère, dépressive et psychiquement atteinte j'ai vraiment vraiment été encadrée. »

A partir de cet instant, Mme Carron a eu accès aux ateliers d'Emera qu'elle continue à suivre quelques jours par semaine et aux activités du Centre Interculturel de Sierre. Cette dernière est enchantée par ces mesures, cela lui a permis de rencontrer des gens avec qui elle peut « converser », comme elle raconte. Selon Mme Carron, « si la mesure te correspond, tu te sens bien », d'ailleurs, comme elle explique, dans ces ateliers elle s'est sentie acceptée.

Pour sa part, Mme De Susa n'a eu accès à aucune mesure. Elle a toutefois pris des cours de français dont les frais ont été à sa charge. Cependant, cette dernière ne s'en plaint pas et relève la pertinence et la nécessité des cours de langue.

Du côté des professionnel-le-s, Mme Venetz avance que les mesures existantes sont réellement adaptées aux personnes migrantes. En effet, comme cette dernière explique :

« la Confédération nous met de l'argent à disposition et c'est nous qui créons les choses, donc évidemment on va créer des choses qui s'adaptent aux besoins de nos clients (...). Par exemple tout ce qui est cours de langue c'est vraiment des cours qui sont faits pour la clientèle qu'on a, on fait vraiment du sur-mesure. »

Selon elle, les éléments qui permettraient qu'une mesure soit bénéfique pour la personne, seraient : la simplicité et la prise en compte des difficultés de chacun-e : problème de la langue et « cette sorte de gêne de rentrer en contact avec la personne implantée ». De son côté, pour M. Fontannaz l'important réside dans le fait « d'encourager, de mettre les gens en confiance et les faire adhérer », tout en les suivant durant le déroulement du projet. Mais encore, le fait que la personne soit partie prenante est primordial.

Motivation et intégration

La corrélation entre motivation et intégration est un lien qui a fortement été mis en avant par les participant-e-s. Selon Mme Hussein, De Susa et Venetz, la Suisse propose assez de mesures d'intégration, mais comme le résume Mme Hussein : « le souci, c'est la motivation ». Cette dernière raconte qu'elle envoyait ses filles à l'école et partait ensuite elle aussi à l'« école », elle prenait des cours de français matin et après-midi. Comme elle se confie : « pour moi c'était ça le but, d'apprendre, alors je me suis battue (...) C'est ça qui m'a beaucoup aidé aussi, la motivation ! ». Mme Hussein met surtout en avant le fait qu'à son arrivée, il n'y avait pas le trois-quarts des mesures actuelles, elle a dû se battre pour s'intégrer. Alors qu'aujourd'hui, selon elle il y a énormément de choses mises en place mais certain-e-s migrant-e-s n'en profitent pas, ne sont pas motivé-e-s. Et sans motivation, les mesures n'ont pas d'utilité. Cette dernière explique son point de vue :

« la Suisse paie pour apprendre le français (...), il faut profiter ! c'est une chance que moi je n'ai pas eue. L'Etat paie pour moi alors je dois faire quelque chose, même la moitié, un quart. Ma foi si je n'arrive pas, je n'arrive pas, mais je dois être motivée et y aller. »

Avis que partage Mme De Susa : « l'Etat peut bien me mettre à faire un cours de français, mais si j'ai pas la volonté et que je ne vais pas plus loin, ça ne sert à rien ». Selon elle, la volonté de la personne elle-même de s'impliquer dans la mesure est primordiale à la réussite de cette dernière. Nous l'avons vu, Mme Hussein partage cet avis.

Selon Mme Venetz, l'intégration passe par plusieurs pôles comme le travail, l'apprentissage de la langue et l'intégration dans le tissu social. Par rapport à ces différents axes, elle me dit que bien sûr nous pouvons mettre des choses en places, les pousser à s'inscrire à des activités, à des cours, à s'intégrer, mais « concrètement, c'est le migrant qui doit faire son job ». Différentes mesures sont disponibles, ce qui peut être une porte d'intégration, mais pour le reste, comme elle le dit : « c'est vraiment du ressort de la personne (...). On ne peut pas non plus tout faire, tout mâcher. Honnêtement je pense que ce qui est proposé c'est vraiment fait en fonction d'eux. »

Pour finir, lorsque je demande à M. Fontannaz sur quel principe devrait se baser un projet d'intégration afin qu'il soit efficace et pertinent, ce dernier me répond directement qu'il faut que « la personne soit partie prenante ». Si elle ne l'est pas, il va falloir tenter de la stimuler en essayant de sortir les avantages et intérêts que le projet pourrait avoir. Ce qui renforce encore cette question de motivation relevée par toutes les autres participantes.

La motivation peut s'apparenter aux ressources personnelles des migrant-e-s. Se servir de ces ressources, de cette motivation en l'occurrence, peut jouer un rôle dans le processus d'intégration et cela dans une perspective de développement du pouvoir d'agir. En utilisant les ressources propres aux migrant-e-s, ils-elles se sentent d'autant plus concerné-e-s dans la mesure et celle-ci aura automatiquement des effets plus probants.

Je relèverai à présent une perspective abordée au début de ce travail, selon laquelle forcer les migrant-e-s à apprendre la langue du pays d'accueil se révélerait contreproductif et produirait l'effet inverse. En élargissant cette vision, nous pouvons le transposer au fait que si la personne n'est pas motivée, la mesure n'est d'aucune utilité. Que ce soit au niveau de l'apprentissage de la langue, que de l'intégration en tant que tel. D'ailleurs Schnapper l'avait bien mis en avant en avançant que : « les formes les plus souples et plus fluides de la participation des individus à la vie collective (...) sont à long terme plus solides que les formes d'intégration imposées de l'extérieur. » (Schnapper, 2007, p. 206)

En somme, la motivation est une condition sine qua non à l'intégration.

Synthèse et lien avec TdC

Afin de faire une synthèse avec Troc de Compétences, je vais mettre en parallèle les conditions exprimées par les participant-e-s à un projet d'intégration réussi et les modalités de TdC :

Conditions à un projet d'intégration réussi, selon les participant-e-s	Parallèle avec Troc de Compétences
Simplicité de la mesure	En soi, le projet TdC se veut atteindre le plus grand nombre d'individus. Cependant, il nécessite tout de même la maîtrise des outils informatiques. Ce qui ne

	le rend pas accessible à tous et ne permet pas d'affirmer que c'est un outil simple d'utilisation.
Prise en compte des difficultés de la langue	La plateforme de TdC tente d'utiliser au maximum le visuel afin de pallier aux lacunes de la langue française des migrant-e-s. Toutefois, pour la prise de contact avec les personnes locales et pour bénéficier des avantages du projet, une moindre connaissance du français est requise. Cependant, comme nous avons pu le constater, une fois les bases acquises, TdC favorise l'apprentissage de la langue française.
Prise en compte de la gêne du – de la migrant-e à rentrer en contact	En se posant comme un tremplin afin de favoriser la rencontre et les échanges, TdC prend en compte le fait que les personnes migrantes ont parfois besoin d'un prétexte ou plutôt d'un soutien dans la mise en contact avec l'Autre de par une certaine gêne, ou timidité.
Mise en confiance et encouragement de la personne	En réunissant une communauté de personnes partageant plus ou moins les mêmes valeurs d'ouverture et de tolérance, les personnes migrantes sont mises en confiance. De plus, l'entretien confirmant l'inscription de la personne à la plateforme a pour but de les mettre en confiance en les rassurant sur la sécurité de Troc de Compétence et en répondant à toutes leurs questions. Dans ce même entretien, les personnes seront toutes encouragées à offrir / recevoir des services et profiter au maximum de ces échanges.
Suivi durant le projet	Durant le projet TdC, les administrateur-trice-s de la plateforme sont à disposition pour tous les utilisateur-trice-s en cas de soucis ou besoin. Cependant, aucun suivi n'est assuré de manière ponctuelle et individuelle.
Volonté de la personne	Une des bases de Troc de Compétence est son côté facultatif. Les personnes adhèrent au projet de manière totalement volontaire. Lorsqu'elles sont inscrites sur la plateforme, libre à elles de réaliser des échanges, ou non.

Nous pouvons à présent remarquer que Troc de Compétence rempli la plupart des conditions émises par les participant-e-s à un projet d'intégration réussi. Soit : la prise en compte de la gêne du – de la migrant-e à rentrer en contact, la mise en confiance et l'encouragement de la personne, et le côté volontaire de l'individu qui adhère au projet.

Concernant la corrélation entre motivation et intégration, nous constatons dans ce chapitre que la propre volonté de la personne et son envie de s'impliquer dans la mesure et dans son processus d'intégration joue un rôle prépondérant dans le succès de ces deux éléments. Comme dans Troc de Compétences il n'y a aucune obligation de s'inscrire, les personnes qui le font seront motivées et adhéreront automatiquement aux valeurs du projet. Ce qui permet d'avoir sur la plateforme des participant-e-s motivé-e-s et impliqué-e-s dans leur démarche.

Je mettrai finalement un point un avant qui a été brièvement abordé par M. Fontannaz lors de notre entrevue. Effectivement, ce dernier a également souligné l'importance d'intégrer la population locale au projet car aucune intégration ne peut se faire sans l'implication des deux parties : soit la population locale et migrante.

Pour conclure, je dirais que le projet Troc de Compétence rempli la majeure partie des critères attribués à un projet d'intégration pertinent.

4.3.5 TdC et intégration / inclusion

Dès lors, je vais reprendre les impacts attendus de Troc de Compétence et les mettre en parallèle à tous les éléments ressortis de la partie théorique concernant l'intégration / inclusion des personnes migrantes, ainsi qu'aux propos des participant-e-s. Cela dans le but de comprendre si Troc de Compétence peut en effet favoriser l'intégration / inclusion des migrant-e-s dans la société d'accueil.

TdC amène les gens à donner du temps

Pour M. Fontannaz, l'atout principal de TdC est qu'il amène des gens à donner du temps. Cela me fait penser à ma propre expérience au Centre Suisse-Immigrés. Lors de ce stage, j'ai pu remarquer qu'il y avait passablement de gens qui souhaitaient apporter leur aide aux migrant-e-s, mais ne savaient pas de quelle manière, ou alors n'avaient pas forcément beaucoup de temps. Par exemple, donner des cours de français une heure par semaine n'était pas possible pour eux. Ainsi, TdC qui ne nécessite aucune obligation pourrait être une bonne alternative. L'inscription sur la plateforme n'est ni contraignante ni engageante. A partir du moment où la personne veut arrêter d'offrir des services, elle peut le faire sans autres. Si un-e participant-e veut rendre un service une seule fois, il supprime tout simplement son annonce après l'échange, alors que celui ou celle qui veut continuer à troquer avec la personne rencontrée peut s'organiser en dehors de la plateforme afin de trouver un consensus et réaliser des échanges de manières régulières. Tout est modulable, selon le temps, l'envie et les besoins de chacun-e. De cette façon, il est plus facile d'offrir son temps lorsque l'on sait qu'il n'y découle aucune obligation ou contrainte et que nous sommes relativement libres sur les modalités.

D'autre part, en incitant les membres de la population à donner de leur temps, Troc de Compétence utilise une ressource non négligeable quant à l'intégration des personnes migrantes, soit : la société d'accueil. Aucune intégration ne peut se faire sans impliquer les deux parties. Bien que la motivation des nouveaux-elles arrivant-e-s soit un élément prépondérant dans leur intégration, l'ouverture des résident-e-s du pays d'accueil l'est tout autant. En stimulant donc ces derniers à donner de leur temps pour les autres, mais spécifiquement pour les migrant-e-s, TdC a un impact sur la population locale et ainsi, sur l'intégration des migrant-e-s. D'autre part, cela développe également la solidarité entre les personnes déjà intégrées et les nouveaux-elles arrivant-e-s. Solidarité qui peut être un soutien dans le processus d'intégration.

TdC valorise les migrant-e-s et favorise ainsi leur pouvoir d'agir

Toujours selon M. Fontannaz, la plateforme Troc de Compétence permet de valoriser l'individu. En effet, selon lui l'individu a besoin de valorisation et « le fait de pouvoir aussi apporter quelque chose et pas seulement retirer profit de l'échange sera très important » dans le projet TdC en terme de pouvoir d'agir. Cette question de valorisation et d'intégration à travers la prise en compte des ressources personnelles des migrant-e-s était en effet un élément prépondérant dans la conception du projet. Comme l'avance Morend (2013, p.21), le projet permet aux individus de « devenir acteur, de mobiliser leurs ressources et développer des compétences ».

Nous l'avons vu, pour de nombreuses raisons le fait d'avoir un emploi est un facteur d'intégration. Une grande partie des migrant-e-s ne pouvant pas ou n'étant actuellement pas employable se retrouvent en situation d'inactivité, difficile à vivre. En effet, le travail valorise l'individu et permet ainsi de renforcer sa confiance en soi et sa dignité. En permettant aux individus de se sentir utile à travers leurs propres ressources, TdC les valorisent et les impliquent davantage dans leur processus d'intégration. Si Troc de Compétence donne la possibilité aux migrant-e-s de se revaloriser et de redorer leur confiance en eux, cela va avoir également un impact sur leur timidité et leur gêne à rentrer en contact avec l'Autre. Ainsi, une fois cette barrière détruite, l'accès à la rencontre est facilitée et l'intégration dans la société d'accueil de même.

Précédemment dans ce travail, nous avons découvert le « modèle de valorisation et de production de ressources », présenté par Bolzman (2016) comme un modèle sur lequel les projets d'intégration devraient se baser pour être véritablement efficaces et pertinents. Ce dernier représentait exactement ce que nous souhaitions lors de la conception du projet TdC. En effet, ce modèle tend à « mettre en valeur les ressources des migrants en les aidant à accéder à l'information, à des réseaux locaux, à valoriser leurs compétences » (Bolzman, 2016). Dès lors, le fait que les participant-e-s mettent en avant le fait que TdC valorise les migrant-e-s me permet d'affirmer que le projet entre bien dans ce modèle favorisant l'intégration des personnes migrantes. D'ailleurs, « comme Portes et Rumbaut (1990) le signalent, les ressources personnelles et communautaires des migrants peuvent jouer un rôle dans le processus d'intégration. » (Bolzman, 2001, p.139) S'en servir est donc tout à fait pertinent et favorise le pouvoir d'agir des individus.

Cette précédente réflexion me fait penser à l'interrogation de Schnapper préalablement soulevée (2007, p.140) :

« Quelles formes peut prendre l'intégration sociale dans des sociétés organisées autour de la production et des valeurs de l'efficacité, lorsqu'on ne peut plus assurer un emploi, fondement de la dignité des hommes, à un grand nombre de personnes ? » (Schnapper, 2007, p. 156)

Eu égard, je dirais que Troc de Compétences peut y apporter une partie de réponse.

TdC permet de créer du lien

De façon unanime, Troc de Compétences permettrait de créer du lien. Cela a assez été mis en avant dans le chapitre concerné, je ne vais donc pas extrapoler. Comme le dit Mme Venetz : en offrant la possibilité à travers TdC à des familles et des gens d'ouvrir leur porte, l'intégration dans le tissu social pour les migrant-e-s est facilitée. Effectivement, le contact et la création d'un réseau avec des personnes qui sont déjà intégrées serait l'atout majeur de TdC selon elle. D'ailleurs, lorsque je questionne Mme De Susa sur l'impact principal du projet, elle mentionne que rencontrer des gens qui sont là et connaissent déjà un peu le pays, c'est là toute la richesse pour la personne migrante. Mme Venetz rajoute que ces contacts pourraient également déboucher sur des relations amicales : « ça crée des contacts qu'ils ne pourraient pas créer autrement ». En effet, comme le confirme M. Fontannaz, le fait d'avoir une activité avec quelqu'un permet d'aller plus loin dans la relation.

Constituer des attaches avec des personnes implantées en Suisse est une composante essentielle de l'intégration pour les migrant-e-s, cela favorise la participation, le dialogue et enrichit le tissu relationnel. Mais encore, ce processus se fait par le contact entre les deux parties à travers l'échange et le dialogue. Dialogue qui contribue, comme nous l'avons vu, « à l'intégration politique, sociale, culturelle et économique » (Conseil de l'Europe, 2008). Plus concrètement, ce dialogue interculturel va permettre d'une part, de favoriser l'ouverture de chacun-e à l'Autre et d'autre part de découvrir et intégrer les us et coutumes du pays d'accueil pour les migrant-e-s. Cet échange permet en effet aux migrant-e-s d'avoir accès à des informations informelles sur le pays d'accueil. Et comme le mentionne le Conseil de l'Europe (2005, p.44) : « apprendre et intégrer les normes de la société d'accueil est un aspect clé de l'intégration ». Ce qu'a confirmé le témoignage de Mme Carron.

Riche de nombreux sous-éléments étant des composants de l'intégration, la création de lien se pose comme un facteur clé de l'intégration pour les migrant-e-s.

TdC favorise la rencontre, permet d'aller plus loin dans la relation avec l'Autre et de se créer un réseau social

Selon Mme Carron, TdC favorise la rencontre. A travers l'échange de services, chacun-e peut apprendre à connaître l'Autre et cela ne peut être que bénéfique « que des personnes migrantes rencontrent la population suisse ». Cette dernière précise également que « si ça tourne bien, ça réussit, ça fera l'inclusion des personnes, à tous les niveaux. » Il s'agit de la seule participante qui m'a parlé du terme inclusion et non d'intégration et je tiens à le souligner, car comme nous l'avons vu dans la partie théorique de ce travail, le sens derrière ces deux mots n'est pas exactement pareil. En effet l'inclusion implique un respect de la diversité de chaque Etre, des notions de collaboration, tolérance et richesse de la diversité. L'inclusion ne pense plus qu'à sens unique. D'ailleurs, lors de notre entretien, Mme Hussein met également en exergue ce que ce contact peut apporter aux suisse-sse-s : « ils apprennent également beaucoup de choses de notre côté, sur notre culture. Ça donne la richesse du pays, la mixité. » Souligner non seulement ce que les migrant-e-s apprennent au côté des suisse-sse-s mais également ce que ces derniers apprennent à leurs côtés relève d'une perspective inclusive. Et

actuellement, favoriser l'inclusion des personnes migrantes est ce qui est non seulement voulu de la part des acteur-trice-s de l'intégration mais primordial. Il s'agit d'ailleurs du but recherché dans le projet.

D'autre part, Troc de Compétence permet aux individus d'aller plus loin dans la relation avec autrui. Au-delà de d'élaborer des attaches, ces dernières me parlent du développement de relations amicales. Au terme du parcours migratoire, les personnes migrantes se retrouvent souvent coupées de la majeure partie de leur réseau social. Une situation difficile à vivre et qui engendre l'isolement et le renfermement sur soi, entravant ainsi le processus d'intégration. En offrant la possibilité aux migrant-e-s de se créer un réseau social à travers la mise en contact avec les autochtones et la création de liens amicaux, Troc de Compétence pallie cette difficulté et permet ainsi aux migrant-e-s de s'intégrer dans le tissu social.

TdC favorise la mixité

La mixité est également un impact attendu selon les participant-e-s. Non seulement la mixité culturelle, mais socio-économique également. Comme introduit au préalable au travers des études sur les SEL, ces lieux permettent de se faire côtoyer des personnes aux niveaux socio-économiques totalement différents, de l'ouvrier à l'employé de banque.

En plaçant la rencontre entre personnes migrantes et locales au centre du projet, Troc de Compétences incite directement l'interculturalité et la mixité. Comme nous l'avons constaté, favoriser le dialogue dans un cadre mixte permet d' « accepter que tout membre d'un groupe social ou d'une communauté a aussi sa propre personnalité, résultat de son propre parcours de vie. » (Beday-Hauser, Bolzman, 1997, p.333) Cette acceptation se trouve d'ailleurs à l'essence même des recommandations émises pour les politiques d'intégration : reconnaître le pluralisme culturel et les spécificités de chacun-e. Effectuer cette démarche engendre l'ouverture de chacun-e à l'Autre. Précisément, il s'agit de cette ouverture qui doit être encouragée par les institutions selon Schnapper (2007).

Mais encore, cette échange mixte nous renvoie à une théorie préalablement abordée : la théorie du contact. En favorisant le contact et le dialogue entre les différentes cultures, cela permet ainsi de dissiper l'ignorance et le sentiment de méfiance à l'égard d'autrui. Nous avons également remarqué qu'une réduction des préjugés pouvait s'en suivre. En effet, l'intolérance des autochtones, faisant entrave à l'intégration des migrant-e-s provient en grande partie de personnes qui n'ont que très peu de contact avec ces dernier-ère-s. En stimulant le contact entre ces deux groupes d'individus, TdC favorise l'ouverture, la tolérance et ainsi, l'intégration.

TdC favorise l'apprentissage du français

Comme préalablement abordé, le peu de maîtrise de la langue du pays d'accueil est un des premiers obstacles à l'intégration. Cela a été mis en exergue dans la partie théorique mais également dans les propos des participant-e-s. Savoir parler et comprendre le français permet indépendance et autonomie. Une fois la langue maîtrisée, la rencontre, le dialogue et l'échange peuvent avoir lieu. Comme l'a dit Donnard (2009, p.16) : « apprendre le français, c'est pouvoir communiquer de façon suffisamment fluide pour (...) occuper une place » dans la société. De façon unanime, l'apprentissage du français est une condition sine qua non afin de débuter le processus d'intégration / inclusion.

Synthèse

De manière synthétique, nous pouvons donc retenir que Troc de Compétences :

- Amène les gens à donner du temps
- Valorise les migrant-e-s
- Favorise le pouvoir d'agir
- Permet de créer du lien
- Favorise l'intégration des migrant-e-s dans le tissu social
- Permet d'aller plus loin dans la relation (voire même tisser des liens amicaux)
- Favorise la rencontre avec l'Autre
- Permet la création d'un réseau social
- Permet l'inclusion des individus à tous les niveaux
- Favorise la mixité
- Favorise l'apprentissage du français

Dès à présent, je vais démontrer que tous ces bénéfices rejoignent les facteurs facilitants l'intégration des migrant-e-s.

Ainsi, favoriser la mise en contact, la création d'un tissu social, le dialogue et la création de liens - même amicaux - et d'amener les gens à donner du temps, peuvent se regrouper. En effet, tous ces éléments favorisent la participation de l'individu à la société d'accueil, la participation étant un facteur d'intégration. Mais encore, valoriser les migrant-e-s se fait en se servant et en utilisant leurs ressources personnelles, ce qui, à nouveau, est un facteur d'intégration. Pour terminer, encourager et favoriser la mixité permet le dialogue interculturel, facteur d'intégration lui aussi. Au sujet de l'apprentissage du français, je suis clairement arrivée à la conclusion que maîtriser la langue locale était un élément clé et une condition même à l'intégration.

Nous pouvons dès lors remarquer que tous les éléments facilitants l'intégration des personnes migrantes sont favorisés et se retrouvent dans le projet Troc de Compétences. De plus, au-delà des éléments précités, les participant-e-s ont directement relevés que Troc de Compétence favorisait l'intégration des migrant-e-s dans le tissu social et permettait l'inclusion des individus. Mais encore, lorsque je questionne les migrant-es, ces dernières sont unanimes : Troc de Compétences aurait pu les aider à s'intégrer en Suisse.

Tous ces axes sont en accord avec le but principal du projet et nous démontrent que du point de vue, non seulement des professionnel-le-s, mais aussi des migrant-e-s, les enjeux autour de Troc de Compétences ont été saisis et parfaitement exprimés. Toutefois, le développement d'une solidarité n'a pas été mis en avant.

TdC engage les différent-e-s acteur-trice-s de l'intégration en Valais

Au-delà du fait que TdC pourrait effectivement favoriser l'intégration des personnes migrantes, le but était de savoir si les différent-e-s acteur-trice-s actif-ve-s dans ce domaine en Valais se sentaient concernés par ce projet et prêt à se mobiliser.

Pour ce faire, lors de la mise en place du projet l'occasion s'est présentée de rencontrer différent-e-s professionnel-le-s de l'intégration : Jacques Rossier, délégué à l'intégration du canton du Valais, Mahmadou Sognane, délégué à l'intégration de la ville de Martigny, Roger Fontannaz, chef de l'office de l'asile du canton du Valais et Anne-Christine Venetz, assistante sociale à la Croix-rouge à Sion. Tous étaient favorables au développement du projet et soutenaient sa mise en œuvre. Parmi eux, j'ai choisi d'en interroger deux pour ce travail.

Pour M. Fontannaz, réaliser la promotion de TdC envers les usager-e-re du Service de l'Office de l'asile est tout à fait pertinent et entrerait dans le projet de gestion des bénévoles qu'ils sont en train d'accentuer. Il me précise que le plus important actuellement est de :

« rattraper tout ce qui n'a pas été fait sur le terrain au préalable. Beaucoup de gens avec un permis B sont dans les communes, des centaines de personnes qui auraient besoin d'un parrainage pourraient entrer en contact par le biais d'échanges comme le vôtre. »

M. Fontannaz avance même qu'il est ouvert à nous aider financièrement en discutant avec leur chef de service si nous établissons un budget.

De son côté, Mme Venetz trouve également pertinent de faire la promotion de TdC auprès des usager-e-re-s de la Croix-Rouge. Bien entendu, cela ne s'adressera pas forcément à tout le monde, mais en ciblant les individus que le projet pourrait intéresser. Pour la Croix-Rouge, l'important étant que cela ne leur demande pas trop de travail, car le service est déjà très sollicité. Par ailleurs, Mme Venetz se dit tout à fait convaincu du projet. Cette dernière m'informe que régulièrement, lors des colloques du service ils invitent des partenaires à venir présenter des projets dans l'idée que les assistant-e-s sociaux-les de la Croix-Rouge les proposent ensuite à leurs usager-e-re-s. Elle se dit favorable, dans la mesure du possible, à l'idée que nous venions présenter Troc de Compétences lors d'un de ces colloques.

M. Sognane, délégué à l'intégration de Martigny nous a beaucoup aidés pour notre projet. Je ne l'ai pas interrogé pour ce travail de Bachelor, mais je tenais à préciser que, convaincu par la pertinence et le concept du projet, ce dernier nous a offert plusieurs possibilités afin de promouvoir la plateforme TdC et la faire connaître à la population migrante et Valaisanne. Nous avons ainsi pris part aux cinq continents où notre équipe a fait du bénévolat, a pu distribuer des cartes de visites et parler du projet aux participant-e-s. L'équipe du projet a également participé à une soirée de convivialité à Martigny où étaient présents différents pays qui faisaient

découvrir des spécialités culinaires, lors de laquelle nous avons eu un moment pour présenter le projet devant la salle et les participant-e-s. Mais encore, la commune de Martigny est en train de mettre en place une « maison des associations » et M. Sognane nous a proposé d'en faire parti. Effectivement, pour la conception du projet, notre équipe a créé une association – NearYou (proche de toi) - afin de faciliter sa mise en œuvre.

A travers ces informations, nous pouvons constater que TdC met d'accord et mobilise les acteur-trice-s de l'intégration en Valais. Un élément on ne peut plus pertinent pour assurer que Troc de Compétence joue un rôle en terme d'intégration des personnes migrantes.

4.3.6 Synthèse des résultats

Dès à présent, je vais mettre en exergue les principaux éléments ressortis lors de l'analyse.

Tout d'abord, je me suis rendu compte que certains des postulats de départ sur lesquels le projet Troc de Compétence avait été construit ne correspondaient pas forcément à une réalité. En effet, ce projet a été développé afin de permettre aux migrant-e-s d'avoir une mesure qui facilitait leur intégration. Ceci car selon nos observations, entre autre, les mesures allant dans ce sens n'étaient pas assez nombreuses et ne prenaient pas assez en compte les ressources personnelles des migrant-e-s. A nos yeux, il n'y avait pas grand chose mis en place pour les migrant-e-s en Valais, ou du moins, pas des mesures forcément adaptées, individualisées et pertinentes. En réalisant ce travail, j'ai réalisé que les trois femmes migrantes ne partageaient pas mon point de vue et étaient satisfaites de ce qu'il leur avait été offert. Il ne faut pas oublier qu'elles sont arrivées ici il y a presque une vingtaine d'année et que les mesures n'étaient pas aussi développées qu'aujourd'hui. Je pense d'ailleurs que ça peut être pour cela qu'elles estiment que ce qui est actuellement mis en place est suffisant et adapté, car à leur époque la plupart de ces mesures n'existaient tout simplement pas. Toutefois, Mme Venetz me confirme que pour elle les mesures sont adaptées et suffisantes.

D'autre part, les participant-e-s ont donné beaucoup d'importance à un élément que j'avais moi-même délaissé et qui se place comme une ressource personnelle : la motivation. Selon ces dernier-ère-s, la Suisse a beau mettre en place toutes les mesures pertinentes possibles et imaginables, si la personne ne fait pas preuve de volonté, cela n'aura pas les effets escomptés.

Ce qui est réellement ressorti de cette analyse est que le projet Troc de Compétence favorise l'intégration des personnes migrantes. En effet, notamment en ayant un impact positif sur tous les éléments faisant entrave et favorisant la création de liens. De plus, lorsqu'une synthèse des impacts et bénéfices attendus du projet TdC par les participant-e-s a été faite, une analyse a révélé que tous ces éléments se trouvaient favoriser l'intégration des migrant-e-s.

Pour finir, en questionnant les participant-e-s sur les conditions à un projet d'intégration réussi, nous remarquons que le projet réunit la majeure partie de ces dernières. D'ailleurs, les professionnel-le-s ainsi que les migrantes semblent l'avoir identifié. En effet, les différent-e-s acteur-trice-s de l'intégration sont disposé-e-s à promouvoir le projet et les migrantes convaincues que ce dernier aurait pu les aider à s'intégrer.

5. Réponses à mes postulats de départ

5.1 Réponse aux hypothèses de recherche

Je vais dès à présent reprendre mes hypothèses de départ et les vérifier ou alors les infirmer en fonction de ce que nous avons pu découvrir dans ce travail.

La première hypothèse émise était la suivante : la mise en place d'une plateforme telle que Troc de Compétences en Valais mobilise les différentes autorités responsables de l'intégration. Ce n'est pas un aspect que j'ai pu traiter en profondeur dans ce travail. En effet, c'est uniquement en questionnant certain-e-s professionnel-le-s de l'intégration en Valais que j'ai pu confirmer cette hypothèse. Tous les acteur-trice-s rencontré-e-s lors de la mise en œuvre du projet se disent intéressés par TdC et prêts à soutenir et promouvoir son développement. Cependant, les quelques personnes interrogées ne sont pas forcément représentatives de tous les responsables de l'intégration dans le canton du Valais. J'émettrai ainsi une réserve à cette hypothèse mais la confirmerai tout de même.

La deuxième hypothèse se trouvait être celle-ci : la mise en place d'une plateforme telle que Troc de Compétences favorise l'intégration des personnes migrantes. Sur ce point, je pense que l'entier du travail l'a confirmé. Dans la partie théorique ont été mis en exergue les éléments facilitants l'intégration des personnes migrantes, éléments qui, nous l'avons confirmé au travers des dires des migrant-e-s, se retrouvent dans le projet Troc de Compétences. Mais encore, dans la théorie ont également été relevés les éléments entravant l'intégration des personnes migrantes et nous avons encore une fois pu constater que le projet TdC avait un impact positif sur une bonne partie de ces derniers. De plus, les études sur les systèmes d'échanges locaux ont pu mettre en exergue des impacts en terme d'intégration tout à fait transposables au projet TdC. De plus, tous les participant-e-s sont unanimes quant au fait que le projet joue un rôle en terme d'intégration.

Pour terminer, la dernière hypothèse qui avait été émise était que la mise en place d'une plateforme telle que Troc de Compétences en Valais favorisait la cohésion sociale. Concernant cela, je ne pourrai pas réellement le confirmer. En effet, dans la partie théorique nous avons constaté que le fait qu'un projet favorise la solidarité avait un impact sur la cohésion sociale. Selon moi, un des principaux impacts de TdC est justement de favoriser une solidarité nationale sans aucune distinction, ni d'origine, sexe, etc. Cependant, les participant-e-s n'ont pas relevé cet aspect-ci des impacts du projet. D'autre part, maîtriser la langue du pays d'accueil relève d'un enjeu de cohésion sociale et comme nous l'avons vu, TdC favorise cet apprentissage. De façon personnelle, je pense que, indirectement, Troc de Compétences peut favoriser la cohésion sociale. Toutefois, je n'ai pas pu m'enrichir d'assez d'éléments pour infirmer ou confirmer cette hypothèse.

Pour conclure, je dirais que je ne peux vérifier complètement et objectivement qu'une seule hypothèse, soit celle concernant l'intégration. Je pense qu'il n'est pas nécessaire d'extrapoler tant ce travail a reflété cette réalité-ci. Concernant les deux autres, il manque des éléments afin de les confirmer totalement. Cependant, aucune de ces hypothèses n'a été infirmée.

5.2 Réponse à la question de recherche

La question de départ de ce travail était la suivante : « quels sont les impacts majeurs et les apports en terme d'intégration qui pourraient être attendus de la mise en place d'une plateforme de Troc de Compétences entre personnes migrantes et locales en Valais ? »

Afin de répondre à la question de recherche, je vais exposer une liste exhaustive des répercussions qui peuvent être attendues du projet Troc de Compétences suite à ce travail. Dans le tableau suivant, je mettrai en évidence si ces dernières ont été vérifiées.

Impacts attendus du projet Troc de Compétences	Théorie sur les SEL et sur l'intégration / inclusion	Analyse des entretiens avec les participant-e-s
TdC favorise l'intégration des migrant-e-s	X	X
TdC favorise le pouvoir d'agir des migrant-e-s et leur apporte une reconnaissance sociale en valorisant leurs compétences	X	X
TdC impact positivement sur le capital social et culturel des migrant-e-s en leur permettant de se tisser un réseau social	X	X
TdC apporte une réponse au sentiment d'inutilité, dû à l'inactivité des migrant-e-s	X	
TdC impact sur l'ouverture à l'Autre pour les personnes suisses	X	
TdC lutte contre les inégalités et les préjugés en favorisant les interactions positives entre les individus	X	X
TdC permet aux participant-e-s de développer de nouvelles compétences	X	
TdC apporte une alternative à l'économie actuelle	X	
TdC favorise la solidarité locale	X	X
TdC crée un sentiment d'appartenance entre ses membres	X	
TdC permet de créer du lien		X
TdC permet de développer une relation de soutien dans le processus d'intégration		X
TdC permet l'accès à des informations sur le pays d'accueil et l'apprentissage des us et coutumes de ce dernier		X
TdC renforce la cohésion sociale	X	

Dès à présent, la question de recherche va se séparer en deux. Premièrement, seront mis en avant les apports en terme d'intégration qui peuvent être attendus de la plateforme. Comme ce travail l'a mis en évidence, de même que le tableau précédent, Troc de Compétence favorise l'intégration des personnes migrantes. Mais plus spécifiquement, il le fait en se plaçant comme un lieu de socialisation qui :

- Favorise la création de liens
- Favorise la création d'un réseau social, impactant ainsi sur le capital social et culturel
- Permet l'accès à des informations sur le pays d'accueil
- Permet de développer une relation de soutien dans le processus d'intégration

Ce sont précisément ces éléments-ci qui sont les apports que Troc de Compétences peut amener en terme d'intégration. D'autre part, si nous reprenons les recommandations faites aux politiques d'intégration dont nous avons parlé au début de ce travail, nous remarquons que le projet TdC suit la direction indiquée. En effet, Charles Taylor, Dominique Schnapper ainsi que le Conseil de l'Europe, préconisaient d'instaurer une politique de reconnaissance de la singularité de chacun-e et de considérer l'Autre comme un co-citoyen, ou comme le

dit Bolzman, « un partenaire ». Ainsi, non seulement TdC offre des apports non négligeables en terme d'intégration, mais il répond également aux recommandations émises en terme de politique d'intégration.

Concernant la deuxième partie de la question de recherche, soit les impacts majeurs du projet TdC, autres bien évidemment que ceux en rapport avec l'intégration que nous venons de citer, il s'agit d'analyser quels sont les éléments qui ont été confirmés à la fois par la théorie et par l'analyse des entretiens avec les participant-e-s. Ainsi, grâce au tableau ci-dessus, nous remarquons que les impacts principaux du projet Troc de Compétences sont les suivants :

- Développement du pouvoir d'agir des migrant-e-s et apport d'une reconnaissance sociale en valorisant leurs compétences
- Impact sur le capital social et culturel des migrant-e-s en leur permettant de se tisser un réseau social
- Impact dans la lutte contre les inégalités et les préjugés en favorisant les interactions positives entre les individus
- Développement de la solidarité locale

Je pense dès lors avoir répondu à la question de recherche, à l'aide de toutes les informations dont nous nous sommes enrichi-e-s dans ce travail.

6. Conclusion

Finalement, mes hypothèses de recherches ont été vérifiées et une réponse à ma question de recherche a pu être élaborée. Ce travail de Bachelor arrive donc à sa fin et riche de toutes ces informations et mois de travail, il est maintenant temps d'aborder les perspectives et pistes d'action du projet TdC, les limites de la recherche effectuée, et de réaliser un bilan professionnel et personnel.

Perspectives et pistes d'action

A ce jour, le projet Troc de Compétence vient d'être abouti. Dès lors, il s'agira d'en faire la promotion. Les entretiens que j'ai pu mener durant ce travail m'ont permis de confirmer la pertinence du projet Troc de Compétences, de même qu'accroître la motivation du groupe à continuer le développement de ce dernier. En effet, les encouragements des participant-e-s et les conclusions tirées de ce travail nous ont permis de nous rendre compte que le concept pouvait réellement apporter son plus en terme d'intégration. A présent, l'important est de mettre toute notre énergie à la promotion de la plateforme afin qu'elle se fasse connaître et puisse toucher le plus grand nombre. Ainsi, plus les membres sont nombreux-euses et diversifié-e-s, plus les impacts que nous avons relevés pourront faire leurs effets.

Pour la suite, grâce à ce travail j'ai relevé la pertinence d'éventuellement traduire le site en différente langue en collaborant avec des migrant-e-s afin d'atteindre un maximum de personnes possibles. C'est une piste à explorer dans l'avancement de Troc de Compétences.

Je suis à présent ravie de vous informer que vous pourrez retrouver la plateforme en vous rendant sur le site internet suivant : <http://www.nearyou.ch>

Limites de la recherche

Mon principal regret pour ce travail est de ne pas avoir pu travailler avec les participant-e-s au projet en lui-même. En effet, je me suis basée sur des suppositions de la part des migrant-e-s et des professionnel-le-s sur les éventuels bénéfices de Troc de Compétences. Il serait pertinent plus tard de faire une comparaison entre les réels apports de la plateforme et les conclusions de ce travail. C'est à ce niveau que les limites de la recherche se sont posées.

Bilan professionnel et personnel

Professionnellement, développer et analyser le concept de Troc de Compétences a été réellement enrichissant en termes de rencontres. Que ce soit avec les professionnel-le-s du domaine de l'intégration en Valais ou alors avec les migrant-e-s eux-elles-mêmes. Réaliser ce travail a été une vraie opportunité de mettre en évidence de manière pertinente les apports du projet que nous avions créé. De plus, l'organisation et la rigueur requises afin de poser et respecter des délais pour l'avancement de ce travail auront été des compétences que j'ai eu l'occasion de travailler, au même titre que l'écriture scientifique et le respect de certaines exigences.

De par mon expérience au Centre Suisses-Immigrés sûrement, je dressais un bilan très noir ci de la situation en terme d'intégration en Valais. Effectivement, la majorité du temps les migrant-e-s se rendaient au Centre pour demander de l'aide. Je côtoyais donc des personnes marginalisées par le système et victimes d'injustices. Cependant, l'expérience des participant-e-s m'a démontré que je délaissais un élément prépondérant, soit la motivation. En prenant du recul, je me suis rendu compte d'une certaine tendance à mettre de côté la responsabilité personnelle de la personne dans mon activité professionnelle en général. Ainsi, cela a abouti à une remise en question à ce sujet qui m'a été favorable.

De manière générale, créer un projet tel que Troc de Compétences m'aura énormément appris. En effet, contacter les professionnel-le-s de l'intégration, trouver un webmaster pour la réalisation du site internet, travailler avec une équipe de sept personnes et réaliser une analyse des impacts du projet aura demandé du temps, de l'énergie et de la volonté. Toutefois, je me sens riche de tous les enseignements que j'ai pu tirer et des rencontres que j'ai pu faire. Je me réjouis de continuer à m'impliquer dans ce projet et pouvoir utiliser ce travail de Bachelor comme appui afin de prouver la pertinence de Troc de Compétences.

Au-delà du projet en lui-même, réaliser ce travail m'aura permis d'affiner mes connaissances sur les concepts et les enjeux liés à l'intégration / inclusion et sur les Systèmes d'Echanges Locaux. Connaissances qui me seront bien évidemment utiles pour la suite de mon avenir professionnel.

Pour conclure, je suis réellement convaincue par la pertinence de la plateforme Troc de Compétences et souhaite à présent m'impliquer pleinement dans la promotion de cette dernière afin de pouvoir la compter au même titre que certains autres projets comme mesure favorisant l'inclusion des personnes migrantes dans la société d'accueil.

7. Bibliographie

7.1 Ouvrages

- ACEDO C., AKKARI A., MÜLLER K. (2010). *L'éducation pour l'inclusion : de la recherche aux réalisations pratiques*, Paris, France : UNESCO : Bureau international d'éducation, 230 pages.
- AMARELLE C. (2012). *Pratique en droit des migrations : l'intégration des étrangers à l'épreuve du droit suisse, fondements et applications pratiques*, Berne : Stämpfli Publications SA, 166 pages.
- BEDAY-HAUSER P., BOLZMAN C. (1997). *On est naît quelque part mais on peut vivre ailleurs*, familles, migrations, cultures et travail social, Editions IES, 424 pages.
- BREUVART J-M., DANVERS F. (1998). *Migrations, interculturalité et démocratie*, Villeneuve-d'Ascq (Nord) : Presses Universitaires du Septentrion, 174 pages.
- CONSEIL DE L'EUROPE. (2005). *Concilier bien-être des migrants et intérêt collectif. Etat social, entreprises et citoyenneté en transformation*, Strasbourg : Edition du Conseil de l'Europe.
- FISKE S. (2008). « *Psychologie sociale* », De Boeck Supérieur, Collection « Ouvertures Psychologiques », 759 pages.
- GUIMOND S. (2010). « Chapitre 9. Le multiculturalisme et la lutte contre les préjugés », *Psychologie sociale : perspective multiculturelle*, Wavre, Mardaga , «PSY-Individus, groupes, culture», 296 pages.
- LAACHER S. (2003). *Les SEL : Une utopie anticapitaliste en pratique*, La dispute : Country. Collection « Comptoir de la politique », 171 pages.
- MAALOUF A. (1998). *Les identités meurtrières*, Edition Grasset et Fasquelle, 189 pages.
- SCHNAPPER D. (2007). *Qu'est-ce que l'intégration ?* Paris, France : Gallimard, 238 pages.

7.2 Articles

- AL SAAD EGBARIAH ABDELNASSER. (2003). « Effets psychiques de la demande d'asile », *Dialogue* 2003/4 (n° 162), p. 101-112.
- ANASTASSIA T. et AYSE C. « Contrôle de l'immigration : mythes et réalités », *Cultures & Conflits* [En ligne], 26-27 | automne 1997, mis en ligne le 15 mars 2006, consulté le 30 septembre 2016.
- AZZI, A. E., KLEIN, O., & KLEIN, O. (1998). *Psychologie sociale et relations intergroupes*. Dunod.
- BÉDAY-HAUSER P., BOLZMAN C. (2004). « Contradictions et paradoxes dans le travail social avec les migrants », *Les enjeux contradictoires dans le travail social*, Toulouse, ERES , «Relations», 192 pages.
- BLANC J., FARE M. (2012). « Les monnaies sociales en tant que dispositifs innovants : une évaluation », *Innovations* 2/2012 (n°38), p. 67-84
- BLANC, J., FERRATON, C., & MALANDRIN, G. (2003). Les systèmes d'échange local. *Hermès, La Revue*, (2), 91-99
- BLANCHARD S. « Intersectionnalité, migrations et travail domestique : lectures croisées en France et aux États-Unis », *EchoGéo* [Online], 30 | 2014, Online since 16 January 2015, connection on 03 October 2016. URL : <http://echogeo.revues.org/14073> ; DOI : 10.4000/echogeo.14073
- BLASIUS, J., & FRIEDRICH, J. (2003). Les compétences pratiques font- elles partie du capital culturel?. *Revue française de sociologie*, 44(3), 549-576
- BOLZMAN C. (2001). Politiques d'asile et trajectoires sociales des réfugiés : une exclusion programmée : le cas de la Suisse. *Sociologie et Sociétés* , 33(2), 133-158
- BOLZMAN, C. (2002). *La politique migratoire Suisse : entre contrôle et intégration*. *Ecarts d'identité N°99* , 65-71

CONSEIL DE L'EUROPE. (2008). *Vivre ensemble dans l'égale dignité*. Edition du Conseil de l'Europe : Strasbourg.

EHRET, R. (2002). Le discours de l'intégration : de quelle culture parlons-nous ? *Ethnologie française*, 32(2), 253-261.

FARE M. (2012). Les apports de deux dispositifs de monnaies sociales, le SOL et l'Accorderie, au regard des enjeux du développement local soutenable. *Revue internationale de l'économie sociale: Recma*, (324), 53-69.

FRAISSE L. (2003). « Économie solidaire et démocratisation de l'économie », *Hermès, La Revue* 2003/2 (n° 36), p. 137-145.

GUERIN-PACE F. (2006). « Sentiment d'appartenance et territoires identitaires », *L'espace géographique* 2006/4 (Tome 35), p.298-308

HEBER-SUFFRIN M. (2003). « Un autre échange », *Revue Projet* 2003/3 (n° 275), p. 74-77.

KAYA B., KAMM M., GABADINHO A. (2007). « Ressources du personnel migrant : quelle importance dans le domaine de la santé ? » *Etudes du SFM* 50, 143 pages.

LAACHER S. (2002). « Les systèmes d'échange local (SEL) : entre utopie politique et réalisme économique », *Mouvements* 2002/1 (n°19), p. 81-87.

LE CAPITAINE J.Y. (2013). « L'inclusion n'est pas un plus d'intégration : l'exemple des jeunes sourds », *Empan*, 1/2013 (n° 89), p. 125-131.

ORTON A. (2012). « Développement d'un sentiment d'appartenance chez les migrants par des interactions positives. Guide à l'usage des décideurs et praticiens. Etablissement d'un lien entre reconnaissance, participation et autonomisation pour améliorer la cohésion sociale », *Édition du Conseil de l'Europe*, 47 pages.

PERREGAUX, C., OGAY, T., LEANZA, Y., & DASEN, P. R. (2001). Préface. In C. Perregaux & T. Ogay & Y. Leanza & P. R. Dasen (Eds.), *Intégrations et migrations : regards pluridisciplinaires* (pp. 7-15). Paris : L'Harmattan.

SUPIOT A. (1999). « Les mésaventures de la solidarité civile : pacte civil de solidarité et systèmes d'échanges locaux », *Droit social*, n° 1

VALLERIE B., LE BOSSE Y. (2006). « Le développement du pouvoir d'agir (*empowerment*) des personnes et des collectivités : de son expérimentation à son enseignement », *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle* 2006/3 (Vol. 39), p. 87-100.

7.3 Documents de cours

BOLZMAN C. (2016). *Oasis – genre et migration*. Genève : Haute Ecole de Travail Social, HETS // Genève. Non publié.

CARRERA L. (2016). *Oasis – droits en matière de migration*. Genève : Haute Ecole de Travail Social, HETS // Genève. Non publié.

MACKINNON A. (2016). *Politiques migratoires Suisse et lien avec l'économie*. Genève : Haute Ecole de Travail Social, HETS // Genève. Non publié.

OSSIPOW L. (2016). *Oasis – Définition de la culture*. Genève : Haute Ecole de Travail Social, HETS // Genève. Non publié.

7.4 Mémoires de fin d'étude

ALBERTI, C. (2015). Les politiques d'intégration : un processus entre inclusion et exclusion ? Evolution du cadre politique et juridique relatif à l'intégration structurelle des migrants en Suisse depuis 1848 (Mémoire de Master en Sciences sociales). Université de Neuchâtel.

MOREND D. (2013). *Migration et intégration : vivre-ensemble dans le val de Bagnes* (travail de Bachelor pour l'obtention du diplôme Bachelor of Arts in travail social HES-SO//Valais Wallis Domaine santé & travail social). Non édité. Sierre

UREGEN SOMMERHALDER R. (2004). *Santé et Migration : pour une analyse contextualisée de la vulnérabilité psychique et/ou somatique chez les migrants*. Université de Genève, Faculté des Sciences économies et Sociales, Département de Sociologie. Mémoire de licence en sociologie.

7.5 Sites internet

ANONYME. (19.10.2016). Inclusion, integration, segregation, exclusion. Récupéré du site : <https://learningneverstops.wordpress.com/2013/04/24/inclusion-integration-segregation-exclusion/>

CENTRE NATIONAL DE RESSOURCES TEXTUELLES ET LEXICALES. (10.09.2016). Définition d'un préjugé. Récupéré du site : <http://www.cnrtl.fr/definition/préjugé>

CONFEDERATION SUISSE. (16.01.2017). « Statistique de l'aide sociale dans le domaine de l'asile (eAsyl), résultats nationaux 2014 », conférence Suisse des Institutions d'Action Sociale, http://www.csias.ch/fileadmin/user_upload/public/pdf/grundlagen_und_positionen/themendossiers/migration/2015_BFS_eAsyl_Resultate-2014-f.pdf

DONNARD G. (03.12.2016). Formation linguistique : un nouvel enjeu des politiques d'intégration ? *Cahier de l'observatoire*, numéro 43, p.4-123. Récupéré du site : http://www.oriv.org/wp-content/uploads/oriv_cahier_observatoire_quarante_trois.pdf

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE. (20.08.2016). Migrant/migration. Récupéré du site : <http://www.unesco.org/new/fr/social-and-human-sciences/themes/international-migration/glossary/migrant/#topPage>

8. Annexes

8.1 Canevas des entretiens avec les professionnel-le-s de l'intégration

- Depuis combien de temps travaillez-vous dans le domaine de l'intégration ?
- **TDC favorise l'intégration des personnes migrantes**
 - o Actuellement, quels sont selon vous les 3 besoins principaux en termes d'intégration pour les personnes migrantes en Valais ?
 - o En ouvrant le champ des possibles, quelles seraient les solutions envisageables afin de répondre à ces besoins ?
 - o Selon vous, comment la plateforme Troc de Compétence peut apporter une solution à ces défis ?
- **TDC favorise la création de liens, de solidarité (cohésion sociale), le dialogue interculturel et la réduction des préjugés**
 - o Selon vous, quels sont les principaux impacts que pourrait engendrer un projet tel que Troc de Compétences ?
 - o Est-ce que, selon vous, rencontrer et partager avec des personnes suisses est une difficulté pour les personnes migrantes ? Pourquoi ?
- **TDC permet d'augmenter le pouvoir d'agir de chacun-e dans leur chemin vers l'intégration (valorisation de leurs propres ressources)**
 - o Selon vous, est-ce que les personnes migrantes sont suffisamment impliquées dans leur processus d'intégration ? Pourquoi ?
 - o Selon vous, est-ce que les ressources personnelles des personnes migrantes sont suffisamment prises en compte dans leur processus d'intégration ? Pourquoi ?
 - o Selon vous, sur quel principe, quel modèle devrait se baser un projet d'intégration afin qu'il soit efficace et pertinent ?
- **TDC engage les différent-e-s acteur-trice-s de l'intégration en Valais**
 - o Est-ce que, selon vous, votre service serait prêt et trouverait pertinent de faire la promotion de Troc de Compétence envers ses usager-e-s ?
 - o Comment envisageriez-vous votre collaboration et votre soutien à TDC ?

8.2 Canevas des entretiens avec les migrant-e-s

- Depuis combien de temps êtes-vous en Suisse ?
- **TDC favorise l'intégration des personnes migrantes**
 - o A votre arrivée en Suisse, quels ont été vos principaux besoins principaux ?
 - o Quelles ont été vos difficultés ?
 - o Comment avez-vous répondu à ces difficultés ?

- Est-ce que selon vous participer à Troc de Compétence aurait pu vous aider à vous intégrer en Suisse ? Comment ?
- **TDC permet la création de liens et d'une solidarité locale (cohésion sociale)**
 - A votre arrivée en Suisse, avez-vous facilement noué des contacts avec des personnes suisses ? Selon vous, pourquoi ?
 - Comment avez-vous rencontré des personnes d'origine Suisse ?
- **TDC favorise le dialogue interculturel et réduit les préjugés**
 - Selon vous, quels sont les principaux impacts que pourrait engendrer un projet tel que Troc de Compétences ?
 - Est-ce que, selon vous, Troc de Compétence facilite la rencontre et le dialogue avec les personnes d'origine Suisse ? Pourquoi ?
- **TDC permet d'augmenter le pouvoir d'agir de chacun-e dans leur chemin vers l'intégration (*valorisation de leurs propres ressources*)**
 - Depuis votre arrivée en Suisse, à quelles mesures d'intégration avez-vous eu accès ?
 - Quelles mesures d'intégration sont les plus pertinentes (parmi celles que vous avez citées ou d'autres qui ne sont pas proposées par les pouvoirs publics) ? Pourquoi ?
 - Vous ont-elles été bénéfiques ? Pourquoi ?
 - Vous êtes-vous senti assez impliqué-e et valorisé-e dans ces dernières ? Pourquoi ?
- **Pertinence du projet TDC pour les personnes migrantes**
 - Actuellement, seriez-vous enclin-e à vous inscrire à Troc de Compétence ? Pourquoi ?
 - Selon vous, quels sont les bénéfices que peut amener Troc de Compétence aux personnes migrantes ?

8.3 Visuel de la plateforme « Troc de Compétences »

